

NUMÉRO
5

MAI
2008

Art.
Art. 9.
La direc
direction
ressée,
onelle

- Direc
- Directio
on de l'encadre
l'encadrement
de des resso
de la gestion

de l'en
des affair
et met an oeuv
maines, la poli
de l'encad

ment :
inancière
sein de la
recrutement,
érieur

le entretien
onnées sur les
et les ressources
Elle s'appuie sur
spécifique de pr
dans le cadre d
verce la

BULLETIN OFFICIEL

DU CNRS

ue))
directi
action
gestion
s carr

que)
des et
nitaire
vision
s ains

ons U
s de g
social
lle des
e des

nsport
on pré
fectifs
des s

eréht
ionnet
es
taires

se)re
t
tr

x ag
as

De
à don
ur seco
et com

Mon
sieur,
et dan
nécess

oi
de
Mons
leur de
sont

de
régional
dispos
nisme

14
le Unit
ARRÊ

as
ARF
il

ric
DU 25

anspor
ction des à
ires et des
orer la pol
eur les

ns er
nts pré
s de gestio
ires commi
de gestio
nts du

nce ag
visionnelle
est chargé
ressourc
ur et d

agées
on du va
33. - La sous-
s études de ges
visionnelle, st
affaires

délega
on prévis
chargée
es DÉ

le, tr
SION

n s
060

cernant
tion généra
tion et à la
0605

sonnels
de l'enseign
lisation du
R08

articipe,
nt supérieu
t ressource
é du 27
2006

ressources
ur les enseign
on du vale
périeur et de la
ctuelle de
2006 pr

son D
seigneme
sources hu
che
écution bud
t nomin
au

érieur,
nes 20
à des

ons du

il d'adr
omination

ans U
tration
du conseil

entre na
administr

de lar
n du Cen

che so
national

ique
recherch

scientifi

n U
006DR
du 01-
2006

irection de
tion de la stra
de la direction
erche et de l'inn
les orientations
ques de la rec

n,
n,

33. - La sous-
s études de ges
visionnelle, st
affaires

o

o

o

CNRS

CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

s.

les enseign
érieur et de la
sous-direction
s études de ges
visionnelle, st
es affaires c
ernée d'

che
s

pt

visio

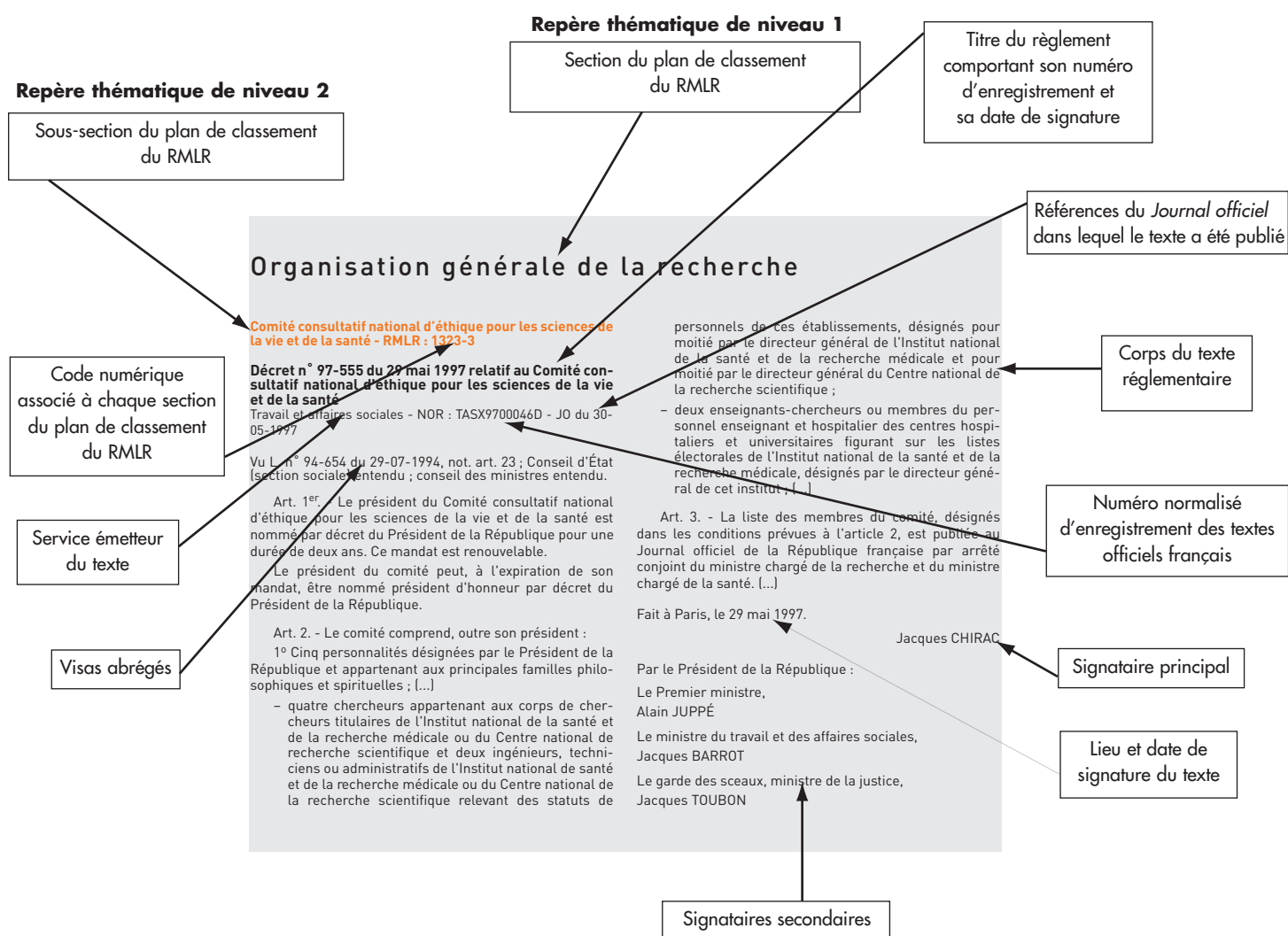
Sommaire

| | |
|--|----|
| Textes de portée générale | 5 |
| Organisation générale de la recherche | 5 |
| Unités de recherche (RMLR : 2721) | 5 |
| Décision n° 081030SUNI du 28 février 2008 modifiant la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées | 5 |
| Décision n° 080024SING du 19 mars 2007 modifiant la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées au 1 ^{er} janvier 2008 | 5 |
| Décision n° 081018SUNI du 21 mars 2008 portant renouvellement de l'UMR n° 6017 - Laboratoire de sondages électromagnétiques de l'environnement terrestre (LSEET) | 5 |
| Décision n° 080001SCHI du 3 mars 2008 portant création de la FR n° 3173 - Groupe de recherche interdisciplinaire sur les matériaux, les molécules et la matière | 6 |
| Décision n° 080001SCHS du 23 janvier 2008 portant création de l'USR n° 3172 - Centre Franco-Egyptien d'études des temples de Karnak (CFEETK) et nomination du directeur | 6 |
| Décision n° 080005SCHS du 19 mars 2008 portant prolongation de l'UMR n° 5198 - Les hominidés au quaternaire : milieux et comportements pour sa mise en phase avec le contrat de développement du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) | 7 |
| Décision n° 070050SCHS du 11 février 2008 portant création de l'UMI n° 3157 - Water, environment and public policy et nomination du directeur et de la directrice adjointe | 7 |
| Décision n° 080004SING du 28 février 2008 portant renouvellement de l'UMR n° 6070 - Laboratoire informatique signaux et systèmes de Sophia Antipolis (I3S) | 8 |
| Groupements de recherche (RMLR : 2722) | 8 |
| Décision n° 080026SING du 27 mars 2008 modifiant la décision n° 06A002DSI du 6 avril 2006 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS) | 8 |
| Unités de service (RMLR : 2741) | 8 |
| Décision n° 080025DAJ du 6 mars 2008 portant renouvellement de l'UPS n° 76 - Institut de l'information scientifique et technique (INIST) | 8 |
| Décision n° 080002EDD du 31 mars 2008 portant création de l'UPS n° 3188 - Oypock | 8 |
| Relations et échanges avec l'extérieur | 10 |
| Associations et fondations (RMLR : 304) | 10 |
| Décret du 3 mars 2008 portant approbation des statuts d'une fondation de coopération scientifique (Fondation française pour la recherche sur la biodiversité) | 10 |
| Mission de valorisation des résultats de la recherche (RMLR : 331) | 10 |
| Décret n° 2008-318 du 4 avril 2008 modifiant le décret n° 2000-893 du 13 septembre 2000 relatif aux conditions dans lesquelles les établissements publics à caractère scientifique et technologique et les établissements publics d'enseignement supérieur peuvent fournir des moyens de fonctionnement à des entreprises ou à des personnes physiques | 10 |
| Questions administratives et juridiques générales | 11 |
| Service public des bases et banques de données juridiques (RMLR : 4143) | 11 |
| Décision n° 080001DAJ du 14 mars 2008 relative aux actes administratifs et contractuels du CNRS | 11 |
| Les personnels du CNRS | 14 |
| Les agents non-titulaires de l'État régis par le décret de 1986 (RMLR : 5122) | 14 |
| Décret n° 2008-281 du 21 mars 2008 portant modification du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour | |

| | |
|---|-----------|
| l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat. | 14 |
| Réglementation en matière de cumul (RMLR : 5211-2) | 14 |
| Circulaire n° 2157 du 11 mars 2008 relative au cumul d'activités et portant application de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires modifiée, notamment son article 25, et du décret n° 2007-648 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat. | 14 |
| Droit syndical (RMLR : 5233) | 15 |
| Décision n° 080233DR02 du 26 février 2008 fixant la liste des organisations syndicales les plus représentatives pour la délégation Paris B | 15 |
| Droit syndical (RMLR : 5233) | 15 |
| Décision n° 080076DR11 du 5 mars 2008 fixant la liste des organisations syndicales les plus représentatives pour la délégation Alpes. | 15 |
| Hygiène et sécurité - Médecine de prévention (RMLR : 5238) | 16 |
| Décision n° 080013DRH du 12 mars 2008 relative à la rémunération des médecins de prévention du CNRS au titre de l'année 2008 | 16 |
| Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité | 17 |
| Comptables principal et secondaires (RMLR : 612) | 17 |
| Décret n° 2008-228 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés | 17 |
| Dons et legs (RMLR : 6333) | 19 |
| Décision n° 080034DAJ du 31 mars 2008 portant acceptation de la libéralité consentie par M. Jean PARISOT | 19 |
| Tarifs (RMLR : 6334) | 19 |
| Décision n° 080128DR17 du 25 mars 2008 relative aux tarifs des prestations réalisées par la FR n° 2424 – Station biologique de Roscoff | 19 |
| Mesures particulières | 21 |
| Concours | 21 |
| Décision n° 080002SGCN du 31 janvier 2008 relative à la nomination des experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ouverts au titre de l'année 2008 | 21 |
| Décision n° 080004SGCN du 17 mars 2008 relative à la nomination d'un expert du jury d'admissibilité d'un concours de recrutement de chercheurs ouvert au titre de l'année 2008 | 21 |
| Décision n° 080019DRH du 24 février 2008 fixant les intitulés des sections de jury d'admissibilité pour les concours de recrutement des chargés de recherche et des directeurs de recherche du Centre national de la recherche scientifique au titre de l'année 2008 | 21 |
| Comités, conseils, commissions | 26 |
| Décision n° 080014DRH du 28 mars 2008 relative à la composition de la commission de réforme du CNRS | 26 |
| Décision n° 070068DRH du 2 janvier 2007 portant composition de la commission administrative paritaire chargée de donner un avis en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre national de la recherche scientifique et de ses instituts | 26 |
| Décision n° 080008DRH du 3 mars 2008 modifiant la décision n° 070068DRH du 2 janvier 2007 portant composition de la commission administrative paritaire chargée de donner un avis en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre national de la recherche scientifique et de ses instituts | 27 |
| Décision n° 080005SGCN du 10 mars 2008 modifiant les décisions n° 060009SGCN et n° 060010SGCN du 8 août 2006 relatives à la nomination des membres des conseils scientifiques des départements Chimie et Sciences du vivant | 27 |

| | |
|---|----|
| Décision n° 080032DR01 du 19 mars 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8158 - Laboratoire psychologie de la perception | 27 |
| Décision n° 08A023DR04 du 21 février 2008 portant création et désignation des membres de la commission régionale de formation permanente de la délégation Ile-de-France Sud..... | 28 |
| Décision n° 08A026DR04 du 7 mars 2008 portant composition, compétence et fonctionnement d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8622 – Institut d'électronique fondamentale | 28 |
| Décision n° 080005DR06 du 15 février 2008 portant composition du conseil de service de la délégation Centre-Est..... | 29 |
| Décision n° 080017DR07 du 4 mars 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5201 - Génétique moléculaire, signalisation et cancer | 30 |
| Décision n° 080016DR07 du 25 février 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5593 - Laboratoire d'économie des transports (LET)..... | 30 |
| Décision n° 080104DR08 du 4 mars 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPR n° 4301 - Centre de biophysique moléculaire..... | 31 |
| Décision n° 080107DR08 du 5 mars 2008 portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPR n° 4301 - Centre de biophysique moléculaire..... | 32 |
| Décision n° 080115DR08 du 31 mars 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6035 - Institut de recherche sur la biologie de l'insecte | 32 |
| Décision n° 080103DR08 du 4 mars 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6221 - Laboratoire d'économie d'Orléans | 33 |
| Décision n° 080109DR08 du 14 mars 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6250 - Littoral, environnement et sociétés | 34 |
| Décision n° 080054DR08 du 12 février 2008 portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6576 - Centre d'études supérieures de la Renaissance | 34 |
| Décision n° 080102DR08 du 10 mars 2008 portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6606 - Groupe de recherche sur l'énergétique en milieux ionisés..... | 35 |
| Décision n° 080064DR08 du 6 février 2008 portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6608 - Laboratoire d'études thermiques | 35 |
| Décision n° 080100DR08 du 3 mars 2008 portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6610 - Laboratoire de mécanique des solides | 36 |
| Décision n° 080074DR08 du 11 février 2008 portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6617 - Laboratoire de mécanique et de physique des matériaux..... | 36 |
| Décision n° 080101DR08 du 7 mars 2008 portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPS n° 44 - Transgénése et archivage d'animaux modèles..... | 36 |
| Décision n° 080006DR14 du 6 mars 2008 relative à nomination des représentants de l'administration au comité spécial d'hygiène et de sécurité du CNRS de la délégation Midi-Pyrénées | 37 |
| Décision n° 080012DR14 du 10 mars 2008 relative à la composition de la commission régionale d'action sociale de la délégation Midi-Pyrénées | 38 |
| Décision n° 080014DR14 du 1 ^{er} avril 2008 modifiant la décision relative à la composition du comité de gestion du restaurant du CNRS de la délégation Midi-Pyrénées | 38 |
| Décision n° 070159DR15 du 2 avril 2007 portant constitution de la coordination régionale de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Aquitaine-Limousin..... | 39 |
| Nominations | 40 |
| Fin de fonctions | 46 |
| Délégations de signature | 46 |
| Informations générales | 93 |
| Textes signalés | 93 |

Guide de lecture des textes réglementaires



Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

Textes de portée générale

Organisation générale de la recherche

Unités de recherche – RMLR : 2721

Décision n° 081030SUNI du 28 février 2008 modifiant la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées

MPPU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 07A007DSI du 23-11-2007, not. art. 2 ; courrier du 23-10-2007.

Art. 1^{er}. - A l'article 2 de la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche (UMR) n° 6538 sont remplacées comme suit :

Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Etablissement principal : UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE DE BREST

UMR n° 6538, intitulée Domaines océaniques

Directeur : M. Jean-Yves ROYER, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Christophe DELACOURT, professeur

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Section d'évaluation : 18

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 28 février 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de recherche – RMRL : 2721

Décision n° 080024SING du 19 mars 2007 modifiant la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées au 1^{er} janvier 2008

ST2I

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 ; DEC. n° 07A007DSI du 23-11-2007 ; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; avis émis par les directeurs de départements scientifiques concernés, accord des partenaires.

Art. 1^{er}. - L'article 2 de la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 susvisée est modifié comme suit :

Pour l'UMR n° 6082 intitulée : « Fonctions optiques pour les télécommunications », directeur : Jean-Claude SIMON

Remplacer : « Autres établissements : ECOLE NAT SCIENCES APPLIQUÉES TECHNOLOGIES, INSA RENNES, ENST BRETAGNE, ENI BREST »

Par : « Autres établissements : INSA RENNES, ENST BRETAGNE ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de recherche – RMLR : 2721

Décision n° 081018SUNI du 21 mars 2008 portant renouvellement de l'UMR n° 6017 - Laboratoire de sondages électromagnétiques de l'environnement terrestre (LSEET)

MPPU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 03A015DSI du 28-11-2003 ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; accord de l'organisme partenaire université de Toulon et du Var ; contrat quadriennal de développement de l'université de Toulon et du Var, 2008-2011 ; avis émis par les instances compétentes du CNRS ; avis émis par le conseil de laboratoire ; avis émis par le directeur du département MPPU.

Art. 1^{er}. - Est renouvelée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2008, l'UMR n° 6017 intitulée « Laboratoire de sondages électromagnétiques de l'environnement terrestre (LSEET) » :

Etablissement partenaire : Université de Toulon et du Var

Département scientifique : Mathématiques, physique, planète et univers

Délégation Côte d'Azur

Sections d'évaluation : 19, 8

Art. 2. - A compter de cette même date et, pour la durée fixée à l'article 1^{er}, sont nommées à la direction de l'unité les personnes suivantes :

- Directeur : M. Philippe FRAUNIE, professeur des universités
- Directeur-adjoint : M. Marc SAILLARD, professeur des universités

Art. 3 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 mars 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de recherche – RMLR : 2721

Décision n° 080001SCHI du 3 mars 2008 portant création de la FR n° 3173 - Groupe de recherche interdisciplinaire sur les matériaux, les molécules et la matière Chimie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 mod. ; avis émis par les instances compétentes du CNRS ; accord du partenaire ; proposition de la directrice du département Chimie.

Art. 1^{er}. - Création :

Est créée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2008, la fédération de recherche suivante :

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Département scientifique de rattachement : Chimie

Etablissement tutelle : Université de Nantes – Ecole des Mines de Nantes

FR n° 3173 intitulée : Groupe de recherche interdisciplinaire sur les matériaux, les molécules et la matière (GRIM3)

Sections d'évaluation : 15, 13, 12, 10, 5, 3

Art. 2. - Objet :

La mission de la FR est :

- De mutualiser et d'optimiser les collaborations bi ou tri-partites sur le site nantais afin de mettre l'accent sur les thématiques suivantes : la radiochimie, les biomatériaux, l'énergie, la caractérisation de matériaux irradiés et le contrôle non destructif.
- De mettre en place un plateau technique de premier choix de manière à assurer la mutualisation des équipements en assurant l'accessibilité non seulement aux membres de la fédération mais également aux différents pôles scientifiques et au monde socio-économique environnants.

Art. 3. - Composition :

La Fédération de recherche est composée des entités suivantes :

- UMR n° 6502 – Institut des matériaux Jean Rouxel (IMN)
- UMR n° 6457 – Subatech
- UMR n° 6230 – Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation (CEISAM)
- EA n° 1149 – Laboratoire de spectrochimie et modélisation (LSM)
- EA n° 2664 – Laboratoire Génie des matériaux et procédés associés (LGMPA)

Art. 4. - Nomination :

M. Pascal GRESSIER, professeur des universités, est nommé directeur de la FR mentionnée à l'article 1^{er} à compter du 1^{er} janvier 2008 pour la durée de la fédération de recherche.

Art. 5. - Publication :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 mars 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de recherche – RMLR : 2721

Décision n° 080001SCHS du 23 janvier 2008 portant création de l'USR n° 3172 - Centre Franco-Egyptien d'études des temples de Karnak (CFEETK) et nomination du directeur

Sciences humaines et sociales

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 998786DCAJ du 18-06-1999 ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; CON. du 01-12-2007 ; avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ; avis du directeur scientifique du département SHS.

Art. 1^{er}. – **Création**

Est créée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2008, l'unité de service et de recherche (USR) n° 3172 intitulée Centre Franco-Egyptien d'études des temples de Karnak (CFEETK) :

Département scientifique : Sciences humaines et sociales

Délégation : Paris A

Section d'évaluation : 32

Sa mission et l'orientation générale de ses recherches comprennent les études historique, archéologique, architecturale et géomorphologique du site des Temples de Karnak en Egypte mais aussi la gestion du site et sa conservation.

Art. 2. - **Affectation des moyens**

Pendant la période mentionnée à l'article 1^{er}, le CNRS attribue des moyens à l'unité selon les dispositions prévues par les textes qui le régissent.

Art. 3. – **Nomination**

M. Christophe THIERS, chargé de recherche 1^{ère} classe au CNRS est nommé directeur de cette unité de service et de recherche pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Le directeur de l'unité est destinataire de toutes les notifications de crédits. Il assure la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'unité. Il doit donner son accord à toute affectation de moyens à des membres de l'unité par des tiers. Il est responsable du choix des chercheurs en formation.

Art. 4. – Locaux

Dans le cadre d'une convention passée entre le CNRS et le conseil suprême des antiquités, la république arabe unie d'Egypte met à la disposition de l'unité de service et de recherche des locaux sis 63 BP Louxor (Egypte).

Art. 5. – Hygiène et sécurité

Le directeur veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité en application de la réglementation en vigueur au CNRS.

Art. 6. – Conseil de laboratoire

Un conseil de laboratoire est mis en place conformément aux dispositions de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 7. – Comité d'évaluation

Conformément à l'article 7.2 de la convention susvisée, l'unité de service et de recherche est dotée d'un comité d'évaluation chargé, notamment, de présenter au responsable de l'unité toute recommandation utile sur l'orientation des activités.

Art. 8. – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 janvier 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de recherche – RMLR : 2721

Décision n° 080005SCHS du 19 mars 2008 portant prolongation de l'UMR n° 5198 - Les hominidés au quaternaire : milieux et comportements pour sa mise en phase avec le contrat de développement du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)

Sciences humaines et sociales

D, n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 040014SCHS du 3-05-2004 ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; avenant au contrat quadriennal de développement entre le CNRS et le MNHN ; proposition de la directrice du département SHS.

Art. 1^{er}. – Prolongation

Est prolongée pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2008 jusqu'au terme du contrat de développement susvisé, l'UMR n° 5198 intitulée « Les hominidés au quaternaire : milieux et comportements »

Département scientifique de rattachement : Sciences humaines et sociales
Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Délégation Ile-de-France Est

Etablissement principal : Muséum national d'histoire naturelle

Section d'évaluation : 31

Art. 2. – Nomination

M. François SÉMAH, professeur d'université, est renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'unité pour la durée mentionnée à l'article 1^{er}.

Art. 3. – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 mars 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de recherche RMLR : 2721

Décision n° 070050SCHS du 11 février 2008 portant création de l'UMI n° 3157 - Water, environment and public policy et nomination du directeur et de la directrice adjointe

Sciences humaines et sociales

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; accord du partenaire University of Arizona ; conv. CNRS/University of Arizona ; avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ; avis du directeur scientifique du département SHS.

Art. 1^{er}. – Création

Est créée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2008, l'unité mixte internationale intitulée « Water, environment and public policy » (UMI n° 3157) :

Etablissement partenaire : University of Arizona

Département scientifique : Sciences humaines et sociales

Délégation : Paris A

Section d'évaluation : 39

Art. 2. – Nomination

M. Robert VARADY, professeur à l'University of Arizona, est nommé directeur de cette unité mixte internationale pour la durée fixée à l'article 1^{er}.
Mme Graciela SCHNEIER-MADANES, DR CNRS, est nommée directrice adjointe de cette unité mixte internationale pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Art. 3. – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 11 février 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de recherche – RMLR : 2721

Décision n° 080004SING du 28 février 2008 portant renouvellement de l'UMR n° 6070 - Laboratoire informatique signaux et systèmes de Sophia Antipolis (I3S) ST2I

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 03A015DSI du 28-11-2003, not. art. 2 ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; accord du partenaire ; avis émis par les instances compétentes du CNRS ; avis émis par le comité d'évaluation ; avis émis par le directeur du département ST2I.

Art. 1^{er}. – Est renouvelée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2008, l'unité mixte de recherche suivante devant figurer dans le contrat quadriennal de développement 2008-2011 liant le CNRS et l'Université de Nice Sophia-Antipolis :

Délégation : Côte d'Azur

Département de rattachement principal : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie (ST2I)

Etablissement principal : Université de Nice Sophia-Antipolis

UMR n° 6070, intitulée « Laboratoire informatique signaux et systèmes de Sophia Antipolis (I3S) ».

Section d'évaluation : 7

Art. 2. – M. Luc PRONZATO, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de cette unité, pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2011.

Art. 3. – M. Olivier MESTE, professeur à l'Université de Nice, est nommé directeur adjoint de l'unité, pour la période fixée à l'article 2.

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche.

Fait à Paris, le 28 février 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Groupements de recherche – RMLR : 2722

Décision n° 080026SING du 27 mars 2008 modifiant la décision n° 06A002DSI du 6 avril 2006 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS). ST2I

D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-06-1992 mod. ; DEC. n° 06A002DSI du 06-04-2006 not. art. 1^{er}. ; accord des partenaires, avis du directeur du département ST2I.

Art. 1^{er}. – A l'article 1^{er} de la décision n° 06A002DSI du 6 avril 2006 susvisée, les dispositions relatives au GDR n° 2994 intitulé « Systèmes d'énergie électrique dans leurs dimensions sociétales (SEEDS) sont modifiées, à compter du 9 octobre 2007, comme suit :

Remplacer :

- « Directeur : M. Jean-Pierre ROGNON, professeur »
- « Directeur-adjoint : M. Hervé MOREL, directeur de recherche »

Par :

- « Directeur par intérim : M. Hervé MOREL, directeur de recherche »

Remplacer :

- « Délégation Alpes »

Par :

- « Délégation Rhône Auvergne »

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 27 mars 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de service – RMLR : 2741

Décision n° 080025DAJ du 6 mars 2008 portant renouvellement de l'UPS n° 76 - Institut de l'information scientifique et technique (INIST)

Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 040007DAJ du 30-01-2004.

Art. 1^{er}. – L'unité propre de service n° 76, intitulée « Institut de l'information scientifique et technique (INIST) », est renouvelée, pour une durée de quatre ans, à compter du 16 mars 2008.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 6 mars 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de service – RMLR : 2741

Décision n° 080002EDD du 31 mars 2008 portant création de l'UPS n° 3188 - Oyapock

Environnement et développement durable

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159-87 du 2-12-1987 ; DEC. n° 31-90 du 9-02-1990 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 ; avis du directeur du département EDD.

Art. 1^{er}. – **Création**

L'unité propre de service n° 3188 intitulée UPS « Oyapock » est créée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} mars 2008.

Cette unité est rattachée à :

Département scientifique : Environnement et développement durable

Délégation Paris A

section : 31

Sa mission est de comprendre quels sont les paramètres majeurs influant sur une population humaine et son environnement lors d'un événement important et unique perturbant l'état antérieur.

Art. 2. - Affectation des moyens

Pendant la période mentionnée à l'article 1^{er}, le CNRS attribue des moyens tant en personnel qu'en crédits à l'unité selon les dispositions prévues par les textes qui le régissent.

Art. 3 - Direction de l'unité

Mme Françoise GRENAND, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'UPS n° 3188 à compter du 1^{er} mars 2008 et pour la durée de l'unité :

- le directeur de l'unité est destinataire de toutes les notifications de crédits ;
- il assure la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'unité.

Art. 4. - Locaux

L'unité propre de service dispose de locaux sis 16 avenue André Aron à Cayenne en Guyane appartenant au CNRS.

Art. 5. - Hygiène et sécurité

Le directeur veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité en application de la réglementation en vigueur au CNRS.

Art. 6. - Conseil de laboratoire

Un conseil de laboratoire est mis en place conformément aux dispositions de la décision du 28 octobre 1992 [modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS] susvisée.

Art. 7. - Comité d'orientation et de surveillance

L'unité propre de service est dotée d'un comité d'orientation et de surveillance selon les dispositions prévues par la décision du 9 février 1990 [relative au fonctionnement des comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service] susvisée.

Art. 8. - Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 mars 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Relations et échanges avec l'extérieur

Associations et fondations – RMLR : 304

Décret du 3 mars 2008 portant approbation des statuts d'une fondation de coopération scientifique (Fondation française pour la recherche sur la biodiversité)

Enseignement supérieur et recherche – NOR : ESRR0803236D – JO du 05-03-2008, texte n° 22

Par décret en date du 3 mars 2008, sont approuvés les statuts¹ de la fondation de coopération scientifique dite « Fondation française pour la recherche sur la biodiversité », dont le siège est dans l'académie de Paris.

Mission de valorisation des résultats de la recherche - RMLR : 331

Décret n° 2008-318 du 4 avril 2008 modifiant le décret n° 2000-893 du 13 septembre 2000 relatif aux conditions dans lesquelles les établissements publics à caractère scientifique et technologique et les établissements publics d'enseignement supérieur peuvent fournir des moyens de fonctionnement à des entreprises ou à des personnes physiques

Enseignement supérieur et recherche - NOR : ESRR0805209D - JO du 06-04-2008, p. 5854, texte n° 44

Vu code de l'éducation, not. art. L. 123-5 et D. 123-3 à D. 123-7 ; code de la recherche, not. art. L. 321-5 ; D. n° 2000-893 du 13-09-2000.

Art. 1^{er}. - Le décret du 13 septembre 2000 susvisé est complété par un article 2 ainsi rédigé : « Art. 2. - Les articles D. 123-3 à D. 123-7 du code de l'éducation sont applicables aux établissements publics à caractère scientifique et technologique. »

Art. 2. - La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

François FILLON

Par le Premier ministre :

La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Valérie PECRESSE

¹ Les statuts peuvent être consultés au rectorat de l'académie de Paris.

Questions administratives et juridiques générales

Service public des bases et banques de données juridiques – RMLR : 4143

Décision n° 080001DAJ du 14 mars 2008 relative aux actes administratifs et contractuels du CNRS

Direction des affaires juridiques

Art. 1^{er}. – Typologie des actes administratifs et contractuels du CNRS

1.1. – Actes administratifs

Les actes administratifs du CNRS comprennent :

- les décisions, qui incluent outre les décisions au sens « classique » du terme, les tableaux et subventions versées par le CNRS ;
- les circulaires, les instructions, les procédures qualité et les notes.

1.2. – Actes contractuels

Les actes contractuels du CNRS comprennent les accords-cadres (ou conventions-cadres, accords-généraux), les contrats et les conventions (ou protocoles, accords).

Les actes administratifs et contractuels précités sont définis à l'annexe n° 1 de la présente décision.

Art. 2. – Numérotation des actes administratifs et contractuels du CNRS

Les actes précités à l'article 1^{er} font l'objet d'une numérotation normalisée.

Le numéro normalisé est composé d'une succession de 11 à 13 caractères qui sont organisés comme suit :

1. Code « Nature de l'acte » (3 lettres)
2. Année d'émission (2 chiffres)
3. Numéro d'ordre dans la séquence annuelle (4 chiffres)
4. Code « Service émetteur » (2 à 4 caractères)

Les codes « Nature de l'acte » et « Service émetteur » sont listés à l'annexe n° 2 de la présente décision.

Art. 3. – Publication des actes administratifs

3.1. – A l'exception des notes, les actes administratifs visés à l'article 1.1 font obligatoirement l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du CNRS, après leur signature.

Le service émetteur de l'acte assure sa transmission au service en charge du *Bulletin officiel* du CNRS.

3.2. – Les actes contractuels ne font pas l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du CNRS.

Art. 4. – Dispositions diverses

4.1. – Les textes suivants sont abrogés :

- Décision n° 61/90 du 19 mars 1990 modifiée instituant une numérotation rationalisée des textes concernant la gestion du CNRS ;
- Circulaire n° 900217SOSI du 31 juillet 1990 modifiée fixant les modalités d'application de la numérotation rationalisée des textes concernant la gestion du CNRS ;

- Circulaire n° 97P030DSI du 20 mai 1997 modifiée relative à la numérotation rationalisée des textes ;
- Circulaire n° 000108DCAJ du 6 mars 2000 modifiée relative à la typologie des actes administratifs du CNRS ;
- Circulaire n° 02P001DSI du 5 avril 2002 relative à la typologie des actes administratifs du CNRS.

4.2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mars 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
Le secrétaire général,
Alain RESPLANDY-BERNARD

Annexe n° 1 à la décision n° 080001DAJ relative aux actes administratifs et contractuels du CNRS

La présente annexe définit les actes d'organisation et de gestion du CNRS cités à l'article 1^{er} de la décision n° 080001DAJ.

I. Actes administratifs

a) Les décisions

Définition :

Les actes administratifs ayant juridiquement le caractère de décision sont ceux qui modifient l'état du droit (décision réglementaire) ou la situation juridique de leur destinataire (décision individuelle).

Les actes réglementaires sont ceux qui ont une portée générale et impersonnelle.

Les actes individuels sont ceux qui concernent une personne déterminée.

Ces actes s'appellent au CNRS des « **décisions** », ce qui permet de bien les distinguer des « arrêtés » ministériels, notamment ceux émanant du ministère de tutelle.

Exemples :

Décisions de titularisation, de nomination, de délégation de signature, de création ou renouvellement ou de suppression de structures, ...

Cas particuliers :

Parmi les décisions, deux types d'actes font l'objet d'un code particulier déterminé soit en fonction de leur contenu soit en fonction de leur forme :

- Les décisions portant attribution de subvention ;
- les décisions dont le contenu ne peut être présenté que sous la forme d'un tableau.

Exemples :

Barème de rémunération, grille indiciaire des personnels, barème de primes, ...

b) Les circulaires, les instructions, les procédures qualité, les notes

Définitions :

Les circulaires, les notes, les instructions et les procédures qualité n'édictent pas de règles nouvelles. Ils ont pour objet d'exposer une politique, de commenter, d'interpréter une législation ou une réglementation, et/ou d'en déterminer les modalités d'application en interne, au sein des entités concernées.

• Circulaires :

Il s'agit des textes qui indiquent notamment les façons de procéder, les précautions à prendre, les contrôles à exercer, les délais à observer relatifs à l'application d'une loi ou d'un règlement.

Les circulaires ont une portée générale et permanente.

Exemple :

Circulaire CIR. n° 060002DRH du 20 juin 2006 d'application par le CNRS des dispositions d'attribution des chèques emploi-service universels préfinancés.

• Instructions :

Ce terme est réservé aux instructions de procédure éditées par le bureau de pilotage et de coordination (BPC) du secrétariat général.

Exemple :

Instruction de procédure INS. n° 040003BPC du 23 décembre 2004 spécifiant les circuits de traitement d'un legs ou d'un don au profit du CNRS ainsi que les règles de gestion applicables.

• Procédures qualité :

Il s'agit des textes définissant les procédures et normes « qualité » au CNRS.

Exemple :

La procédure qualité « Protection et transfert des résultats de la recherche / 1- Projet de valorisation et gestion de la propriété intellectuelle » PRQ. n° 040002BPC du 5 novembre 2004.

• Notes :

Il s'agit de textes qui donnent des consignes (note d'instruction) ou qui transmettent une ou des informations (note d'information).

Les notes peuvent exposer, par exemple, des faits, des recommandations, des mesures prises ou à prendre, des solutions ou, le cas échéant, décrire des opérations à effectuer.

Exemple :

Note du 29 mai 2007 du Secrétaire général aux Délégués régionaux relative à l'adhésion du CNRS à des associations loi 1901.

II. Actes contractuels

Définitions :

• Accords-cadres :

L'accord-cadre (convention-cadre, accord-général) est une convention conclue entre le CNRS et un partenaire ayant pour but de définir le périmètre scientifique de la coopération, les méthodes de travail et les règles de collaboration.

L'accord-cadre définit en particulier, la structure de suivi de la coopération (conseil d'orientation, comité de pilotage, comité de valorisation) ainsi que les règles de répartition de la propriété intellectuelle, les règles d'exploitation des résultats issus de ces collaborations, de publication et de confidentialité. Ces règles seront applicables à toutes les unités du CNRS qui contracteront avec ce partenaire.

Cet accord facilite ainsi la conclusion de contrats spécifiques de collaboration (contrat de recherche, création de structure de recherche, thèses). Il offre un cadre d'échanges réguliers d'informations entre le partenaire et le CNRS.

Les contrats spécifiques de collaboration sont ensuite établis en faisant référence à cet accord-cadre ; il suffit alors de préciser les aspects scientifiques, techniques et financiers.

Les accords-cadres (code ACC) ont la spécificité d'ouvrir un cadre contractuel général à la passation de conventions particulières.

• Contrats et conventions :

Selon l'article 1101 du Code civil le contrat se définit comme une convention :

« Le contrat est une convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent, envers une ou plusieurs autres, à donner, à faire ou ne pas faire quelque chose »

Les termes « contrat », « convention » sont utilisés indifféremment. En fait, « contrat » désigne plutôt le document et « convention » désigne plutôt le contenu du contrat, c'est-à-dire, ce à quoi les signataires se sont engagés.

Les appellations données aux contrats (protocole, accord, ...) ne posent pas de difficultés ; celle-ci est de toute façon choisie par les parties à la signature de l'acte et, outre le terme générique de « contrat », le vocabulaire en usage désigne clairement l'acte comme contractuel.

Les contrats du CNRS visés par le système de numérotation normalisée sont ceux dont l'objet relève de la collaboration scientifique.

Le même code (CON) couvre l'ensemble de ces actes contractuels, quelle que soit leur appellation (contrat, protocole, convention).

Annexe n° 2 à la décision n° 080001DAJ relative à la codification des actes et des services émetteurs du CNRS

La présente annexe établit la liste des codes en usage au sein du CNRS se rapportant, d'une part à la nature de l'acte, d'autre part au service émetteur de celui-ci.

I. Code « Nature de l'acte »

a) Actes administratifs

- Décision : DEC
- Circulaire : CIR
- Note : NOT
- Instruction : INS
- Tableau de bord, Grille indiciaire, Tarif : TAB
- Subvention : SUB
- Procédure qualité : PRQ

b) Actes contractuels

- Contrat, protocole, accord, convention, : CON
- Accord-cadre, convention-cadre, accord-général : ACC

II. Code « Service émetteur »**a) Direction générale et instances ou services rattachés :**

- DGAL : Direction générale
- FSD : Fonctionnaire de sécurité défense
- IGHS : Inspection générale de l'hygiène et de la sécurité

b) Départements scientifiques :

- CHIM : Chimie
- EDD : Environnement et développement durable
- MPPU : Mathématiques, physique, planète et univers
Départements scientifiques en correspondance des instituts nationaux :
 - PU : Planète et univers
 - PNPP : Physique nucléaire et physique des particules
- SDV : Sciences du vivant
- SHS : Sciences humaines et sociales
- ST2I : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

c) Instituts nationaux :

- IN2P3 : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules
- INSU : Institut national des sciences de l'univers

d) Directions fonctionnelles :

- DAE : Direction des affaires européennes
- DAI : Direction de l'audit interne
- DCOM : Direction de la communication
- DPA : Direction des partenariats
- DPI : Direction de la politique industrielle
- DRI : Direction des relations internationales

e) Secrétariat général et instances ou services rattachés :

- SG : Secrétariat général
- BPC : Bureau de pilotage et de coordination
- DAJ : Direction des affaires juridiques
- DFI : Direction des finances
- DRH : Direction des ressources humaines
- DSI : Direction des systèmes d'information
- ELEC : Organisation des élections
- IPAM : Indicateurs, programmation et allocation des moyens
- SGCN : Secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique
- USAR : Unité support de l'Agence nationale de la recherche

f) Délégations régionales :

- DRXX (XX : numéro de la Délégation) : Délégations régionales

g) Agence comptable principale :

- ACP : Agence comptable principale

Les personnels du CNRS

Les agents non-titulaires de l'État régis par le décret de 1986 - RMLR : 5122

Décret n° 2008-281 du 21 mars 2008 portant modification du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Budget, comptes publics et fonction publique - NOR : BCF0802098D - JO du 23-03-2008, texte n° 28

Vu code de la santé publique, not. art. L. 3133-1 ; L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod., not. art. 7 ; D. n° 86-83 du 17-01-1986 mod. ; avis du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat du 18-12-2007 ; Conseil d'Etat (section des finances) entendu.

Art. 1^{er}. - L'article 1-2 du décret du 17 janvier 1986 susvisé, est modifié ainsi qu'il suit :

1.° - Au premier alinéa, après les mots : « par arrêté du ministre intéressé » sont insérés les mots : « ou par décision de l'autorité compétente de l'établissement public » ;

2.° - Au troisième alinéa, les mots : « à l'expiration de » sont remplacés par les mots : « postérieurement à » ;

3.° - Au dernier alinéa, l'expression : « Un arrêté du ministre intéressé détermine la composition, l'organisation et le fonctionnement de cet organisme consultatif » est remplacée par l'expression : « Un arrêté du ministre intéressé ou une décision de l'autorité compétente de l'établissement public détermine sa composition, son organisation et son fonctionnement ».

4.° - Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« Les dispositions du présent article sont applicables aux autorités administratives indépendantes n'ayant pas de personnalité morale propre dans les conditions et selon les modalités fixées par l'organe compétent de cette autorité. »

Art. 2. - Au premier alinéa de l'article 24 du même décret, le mot : « trois » est remplacé par le mot : « deux ».

Art. 3. - I - Dans l'intitulé du titre VI du même décret, les mots : « dans la réserve opérationnelle » sont remplacés par les mots : « dans une réserve ».

II. - L'article 26 du même décret est modifié ainsi qu'il suit :

1° Après le troisième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« L'agent non titulaire qui accomplit sur son temps de travail une période d'activité ou de formation dans la réserve sanitaire mentionnée à l'article L. 3132-1 du code de la santé publique est placé en congé avec rémunération pendant toute la durée de la période considérée. Les dispositions des chapitres II à V du titre III du livre Ier de la troisième partie du code de la santé publique lui sont applicables durant cette période. »

2° A l'avant-dernier alinéa, les mots : « la réserve opérationnelle » sont remplacés par les mots : « dans l'une des réserves mentionnées au présent article ».

3° Au dernier alinéa, les mots : « la réserve opérationnelle » sont remplacés par les mots : « ces réserves ».

Art. 4. - L'article 34 bis du même décret est modifié ainsi qu'il suit :

1° Après le 3°, il est inséré un 4 ainsi rédigé :

« 4° Pour créer ou reprendre une entreprise, dans les conditions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article 37 bis de la loi du 11 janvier 1984 susvisée. »

2° Au cinquième alinéa, l'expression : « au deuxième alinéa du présent article » est remplacée par l'expression : « au 3° du présent article ».

Art. 5. - A l'article 51, il est ajouté un 4 ainsi rédigé :

« 4° Aux agents licenciés pour inaptitude physique. »

Art. 6. - Le dernier alinéa de l'article 53 est remplacé par les dispositions suivantes : « Lorsque le dernier traitement de l'agent est réduit de moitié en raison d'un congé de maladie ou de grave maladie, le traitement servant de base au calcul de l'indemnité de licenciement est sa dernière rémunération à plein traitement. Il en est de même lorsque le licenciement intervient après un congé non rémunéré. »

Art. 7. - Au deuxième alinéa de l'article 56-1, après les termes : « la personne avec laquelle il a conclu un pacte civil de solidarité, » sont ajoutés les termes : « , son concubin, ».

Art. 8. - Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

François FILLON

Par le Premier ministre :

Le ministre du budget, des comptes publics
et de la fonction publique,
Eric WOERTH

Le secrétaire d'Etat
chargé de la fonction publique,
André SANTINI

Réglementation en matière de cumul - RMLR : 5211-2

Circulaire n° 2157 du 11 mars 2008 relative au cumul d'activités et portant application de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires modifiée, notamment son article 25, et du décret n° 2007-648 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat

Budget, comptes publics et fonction publique

Cette circulaire est disponible dans son intégralité, en version Pdf., sur le site : <http://www.dsi.cnrs.fr/bo>.

Droit syndical – RMLR : 5233

Décision n° 080233DR02 du 26 février 2008 fixant la liste des organisations syndicales les plus représentatives pour la délégation Paris B

Délégation Paris B

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-447 du 28-05-1982 ; D. du 19-01-2006 ; CIR. FP n° 1487 du 18-11-1982 ; DEC. n° 206/83 du 01-09-1983, not. art. 24 ; résultats des 1^{er} 2^{ème} tours élections aux CAP du CNRS des 22-11-2005 et 11-01-2006.

Art. 1^{er}. - Au titre de l'année 2008, les organisations syndicales les plus représentatives au Centre national de la recherche scientifique et dans ses instituts sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

Pour les personnels chercheurs

- syndicat général de l'éducation nationale – section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST)
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU)
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC)
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)
- syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (Sup'Recherche-UNSA)

Pour les personnels ingénieurs, techniciens et administratifs

- syndicat général de l'éducation nationale – section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST)
- syndicat national des indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC)
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO)
- syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur (SNPTES-UNSA)
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)
- syndicat SUD Recherche – EPST

Pour les personnels techniques de physique nucléaire

- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 février 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
La déléguée régionale Paris B,
Liliane FLABBÉE

Droit syndical – RMLR : 5233

Décision n° 080076DR11 du 5 mars 2008 fixant la liste des organisations syndicales les plus représentatives pour la délégation Alpes

Délégation Alpes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-447 du 28-05-1982 ; DEC. du 19-01-2006 ; CIR. FP n° 1487 du 18-11-1982 ; DEC. n° 206/83 du 01-09-1983, not. art. 24 ; résultats des 1^{er} 2^{ème} tours des élections aux CAP du CNRS des 22-11-2005 et 11-01-2006 ; DEC. n° 080001DRH du 11-02-2008.

Art. 1^{er}. - Au titre de l'année 2008, les organisations syndicales les plus représentatives pour la délégation Alpes sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

Pour les personnels chercheurs

- syndicat général de l'éducation nationale – section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST)
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU)
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC)
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)
- syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (Sup'Recherche-UNSA)

Pour les personnels ingénieurs, techniciens et administratifs

- syndicat général de l'éducation nationale – section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST)
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC)
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO)
- syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur (SNPTES-UNSA)
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)
- syndicat SUD Recherche-EPST

Pour les personnels techniciens de physique nucléaire

- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 5 mars 2008.

Le délégué régional Alpes,
Younis HERMES

Hygiène et sécurité - Médecine de prévention - RMLR : 5238**Décision n° 080013DRH du 12 mars 2008 relative à la rémunération des médecins de prévention du CNRS au titre de l'année 2008**

Direction des ressources humaines

Vu L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 86-83 du 17-01-1986 mod. ; D. du 19-01-2006 ; INS. n° 030039IGHS du 20-06-2003 ; DEC. n° 040049DRH du 21-12-2004 ; crédits inscrits en colonne NA (subventions d'état), compte n° 64622.

Art. 1^{er}. - Les montants des rémunérations mensuelles forfaitaires brutes des médecins de prévention du CNRS mentionnés dans la décision n° 040049DRH du 21 décembre 2004 susvisée sont revalorisés ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2008 :

| Catégorie | Ancienneté | Rémunération mensuelle forfaitaire brute (correspondant à une quotité de travail à temps plein soit 152 heures) |
|-----------|--------------------|---|
| 1 | 0 à 5 ans | 4 687,02 € |
| 2 | 5 à 10 ans | 5 077,61 € |
| 3 | 10 à 15 ans | 5 468,19 € |
| 4 | 15 à 20 ans | 6 054,07 € |
| 5* | A partir de 20 ans | 6 659,48 € |

* Catégorie 5 = Catégorie 4 + 10 %

Art. 2. - Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 mars 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
Le secrétaire général,
Alain RESPLANDY-BERNARD

Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité

Comptables principal et secondaires – RMLR : 612

Décret n° 2008-228 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés

Budget, comptes publics et fonction publique - NOR : BCFR0756699D - JO du 07-03-2008, texte n° 45

Vu Constitution, not. art. 74 et 77 ; code des juridictions financières, not. art. R. 112-18 ; code de l'éducation ; art. 60 de la L. n° 63-156 du 23-02-1963 mod., not. I, V à IX, XII et XIII ; D. n° 62-1587 du 29-12-1962 mod., not. art. 12 ; avis du conseil supérieur de la Cour des comptes du 11-05-2007 et du 15-11-2007 ; Conseil d'Etat (section des finances) entendu.

Chapitre I^{er}

Mise en jeu de la responsabilité du comptable public

Art. 1^{er}. - La responsabilité pécuniaire du comptable public est mise en jeu, au cours d'une procédure amiable, par l'émission, par le ministre chargé du budget, d'un ordre de versement.

Toutefois s'agissant :

1° Des comptables publics d'établissements publics nationaux nommés par le ministre de tutelle avec l'agrément du ministre chargé du budget, l'ordre de versement est émis par le ministre de tutelle ;

2° Des comptables publics des établissements publics locaux d'enseignement relevant du ministre chargé de l'éducation, l'ordre de versement est émis par ce ministre ;

3° Des comptables publics des établissements publics locaux d'enseignement agricole relevant du ministre chargé de l'agriculture, l'ordre de versement est émis par ce ministre ;

4° Des comptables publics des établissements publics locaux d'enseignement relevant du ministre chargé de la mer, l'ordre de versement est émis par ce ministre.

Art. 2. - L'ordre de versement est notifié immédiatement au comptable public intéressé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La notification peut également être effectuée dans la forme administrative. Il est donné récépissé de cette notification et, à défaut de récépissé, il est dressé procès-verbal de la notification par l'agent qui l'a faite.

Art. 3. - Le comptable public peut, dans un délai de quinze jours à compter de la notification de l'ordre de versement, solliciter un sursis de versement du ministre chargé du budget.

Le ministre chargé du budget se prononce dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande de sursis. Passé ce délai, le sursis est réputé accordé.

La durée du sursis est limitée à une année.

Toutefois, si le comptable public a présenté une demande en remise gracieuse, le ministre chargé du

budget peut prolonger la durée du sursis jusqu'à la date de la notification de la décision statuant sur ces demandes.

Art. 4. - Si le comptable public n'a pas acquitté la somme réclamée et s'il n'a pas sollicité ou n'a pas obtenu le sursis ou si le sursis est venu à expiration, un arrêté de débit est immédiatement pris à son encontre en remplacement de l'ordre de versement par l'autorité qui avait émis celui-ci.

Toutes les dispositions du décret du 29 décembre 1962 susvisé et des textes subséquents relatives aux arrêtés de débit pris à l'encontre des comptables de l'Etat sont étendues aux arrêtés de débit pris contre les comptables des organismes publics autres que l'Etat.

Chapitre II

Constatation de la force majeure et apurement des déficits en relevant

Art. 5. - En application du V de l'article 60 de la loi du 23 février 1963 susvisé, l'autorité administrative compétente constate l'existence de circonstances constitutives de la force majeure, par arrêté ou décision.

Art. 6. - L'arrêté ou décision constatant la force majeure mentionnée à l'article 5 est notifié dans les conditions et formes prévues à l'article 2.

Art. 7. - En application du dernier alinéa du V de l'article 60 de la loi du 23 février 1963 susvisé, les sommes correspondant à l'apurement du déficit relevant de la force majeure sont supportées par le budget de l'organisme intéressé. Toutefois, elles sont supportées par le budget de l'Etat lorsque le comptable intéressé est un comptable public de l'Etat ou d'un établissement public local d'enseignement.

Chapitre III

Remises gracieuses

Art. 8. - Le comptable public peut demander au ministre chargé du budget la remise gracieuse des sommes mises à sa charge, intérêts compris.

Art. 9. - I. - Le ministre chargé du budget statue sur la demande en remise gracieuse, après avis du supérieur hiérarchique et, le cas échéant, de l'organisme public et du ministre intéressé.

II. - Dans le cas où la somme allouée en remise est supportée par un organisme public autre que l'Etat, dans les conditions prévues à l'article 11, le ministre, après avis de l'organisme intéressé, ne peut accorder une remise supérieure à celle acceptée par celui-ci.

III. - Tout projet de remise gracieuse dont le montant excède une limite fixée par arrêté du ministre chargé du budget est soumis à l'avis de la Cour des comptes.

Art. 10. - Les sommes allouées en remise gracieuse ne peuvent être mises à la charge du comptable subsidiairement responsable.

Art. 11. - En application du second alinéa du IX de l'article 60 de la loi du 23 février 1963 susvisé, les sommes allouées en remise gracieuse sont supportées par le budget de l'organisme public intéressé. Toutefois, elles sont supportées par le budget de l'Etat :

1° Lorsque le comptable de l'organisme public est un comptable public de l'Etat ou d'un établissement public local d'enseignement, sauf si le débet affecte le service d'un régisseur ou résulte de pièces irrégulièrement établies ou visées par l'ordonnateur ;

2° Lorsque le comptable de l'organisme public est mis en débet à raison d'une dépense irrégulièrement payée du fait d'une absence des contrôles prévus à l'article 12 du décret du 29 décembre 1962 susvisé, lorsque cette absence de contrôles résulte du plan de contrôle hiérarchisé approuvé par le ministre chargé du budget.

Art. 12. - Dans le cas où des recouvrements sont opérés sur un débet couvert partiellement par un comptable public, les sommes correspondantes servent à rembourser :

1° Par priorité, les organismes publics, dans la limite et au prorata, le cas échéant, des sommes laissées à leur charge ;

2° Pour le surplus, le comptable.

Art. 13. - Les prélèvements sur les cautionnements en numéraire et en valeurs sont effectués à la diligence du comptable qui a pris en charge l'arrêté de débet.

Dans le cas de caution solidaire fournie par une association de cautionnement mutuel, le ministre chargé du budget notifie à l'association les débet constatés à la charge de ses adhérents et dont le versement incombe à celle-ci.

Art. 14. - Lorsque le ministre décide de ne pas suivre l'avis de la Cour des comptes, sa décision est motivée. La Cour des comptes en est informée.

Chapitre IV Déconcentration

Art. 15. - I. - Le ministre chargé du budget peut déléguer par arrêté, et dans les conditions prévues par le présent décret :

1° Aux trésoriers-payeurs généraux le pouvoir de prendre les décisions constatant la force majeure, les ordres de versement et les arrêtés de débet à l'encontre des comptables directs du Trésor ;

2° Aux directeurs des services fiscaux le pouvoir de prendre les décisions constatant la force majeure, les ordres de versement et les arrêtés de débet à l'encontre des comptables de la direction générale des impôts.

II. - Le ministre chargé de l'éducation peut déléguer par arrêté, et dans les conditions prévues par le présent décret, aux recteurs d'académie le pouvoir de prendre les décisions constatant la force majeure après avis du trésorier-payeur général, les ordres de versement et les arrêtés

de débet à l'encontre des agents comptables des établissements publics locaux d'enseignement.

III. - Le ministre chargé de l'agriculture peut déléguer par arrêté, et dans les conditions prévues par le présent décret, aux directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt le pouvoir de prendre les décisions constatant la force majeure après avis du trésorier-payeur général, les ordres de versement et les arrêtés de débet à l'encontre des agents comptables des établissements publics locaux d'enseignement agricole.

Art. 16. - Le ministre chargé du budget peut déléguer par arrêté, et dans les conditions prévues par le présent décret :

1° Aux trésoriers-payeurs généraux le pouvoir de se prononcer sur les demandes de sursis de versement et sur les demandes de remise gracieuse des comptables directs du Trésor, des agents comptables des établissements publics locaux d'enseignement relevant du ministre chargé de l'éducation ou du ministre chargé de l'agriculture ;

2° Aux directeurs des services fiscaux le pouvoir de se prononcer sur les demandes de sursis de versement et sur les demandes de remise gracieuse des comptables de la direction générale des impôts.

Art. 17. - Dans l'exercice des pouvoirs mentionnés aux articles 15 et 16, les trésoriers-payeurs généraux, les directeurs des services fiscaux et les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt ne peuvent déléguer leur signature.

Dans l'exercice de ces pouvoirs, les recteurs d'académie peuvent déléguer leur signature au secrétaire général d'académie dans les conditions prévues par voie réglementaire.

Art. 18. - Ne peut faire l'objet de la délégation de pouvoir prévue aux articles 15 et 16 le pouvoir :

1° De constater et d'apurer les débet consécutifs à des détournements de fonds publics ;

2° D'apurer les débet prononcés par la Cour des comptes et les chambres régionales et territoriales des comptes ;

3° De statuer sur les demandes de remise gracieuse dont le montant excède le seuil fixé par l'arrêté mentionné au III de l'article 9.

Chapitre V Dispositions diverses et transitoires

Art. 19. - Par dérogation aux dispositions du présent décret, les conditions selon lesquelles les sursis de versement et décharges de responsabilité sont accordés aux comptables directs du Trésor, en matière de recouvrement de contributions directes par voie de rôles, sont fixées par le code général des impôts.

Art. 20. - Les dispositions du présent décret sont applicables aux agents chargés de l'intérim des postes comptables.

Les dispositions des articles 8 à 14 sont applicables aux comptables de fait.

Art. 21. - Le délai mentionné au troisième alinéa du paragraphe III de l'article 60 de la loi du 23 février 1963 susvisé est fixé à six mois.

Ce délai peut être prorogé par décision du ministre chargé du budget.

Art. 22. - Le deuxième alinéa du II de l'article R. 112-18 du code des juridictions financières est remplacé par les dispositions suivantes :

« Les chambres réunies statuant en formation restreinte jugent les affaires dont elles sont saisies par le premier président sur proposition d'une chambre ou sur réquisitoire du procureur général. Elles statuent sur les affaires renvoyées devant la Cour après cassation.

« Elles forment l'avis de la Cour des comptes sur les projets de remise gracieuse soumis par le ministre chargé du budget sur les demandes présentées par les comptables publics et assimilés, les comptables de fait et les régisseurs constitués en débet. »

Art. 23. - Les projets de remise gracieuse sur les débits consécutifs à des injonctions de versement ou à des ordres de versement notifiés à compter du 1^{er} janvier 2008 sont soumis par le ministre chargé du budget à l'avis de la Cour des comptes prévu à l'article 9.

Art. 24. - Le présent décret est applicable en Nouvelle-Calédonie, dans les Terres australes et antarctiques françaises et dans les collectivités d'outre-mer régies par l'article 74 de la Constitution.

Art. 25. - Le décret n° 64-1022 du 29 septembre 1964 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables et assimilés est abrogé.

Art. 26. - La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 mars 2008.

François FILLON

Par le Premier ministre :

Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,
Eric WOERTH

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,
Michèle ALLIOT-MARIE

Dons et legs – RMLR : 6333

Décision n° 080034DAJ du 31 mars 2008 portant acceptation de la libéralité consentie par M. Jean PARISOT

Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; délibération CA CNRS du 29-03-2001 mod. ; considérant le testament olographe du 28-04-2002 de M. Jean PARISOT aux termes duquel ce dernier a institué pour légataire universel « au CNRS qui devra les affecter à la recherche sur le cerveau » ; l'état des forces et des charges de la succession à la date du décès du testateur, soit le 26-02-2007.

Art. 1^{er}. - Est acceptée, sous réserve que les conclusions de l'enquête administrative ne révèlent pas d'opposition de la part d'éventuels héritiers du défunt et que l'actif soit supérieur au passif, la libéralité affectée à la « recherche sur le cerveau » consentie par M. PARISOT.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 mars 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 080128DR17 du 25 mars 2008 relative aux tarifs des prestations réalisées par la FR n° 2424 - Station biologique de Roscoff

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Vu délibération du CA CNRS du 29-03-2001 mod. ; DEC. n° 060051DAJ du 19-01-2006.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des prestations de service relatives à la plate-forme de spectrométrie isotopique de la Station biologique de Roscoff, FR n° 2424, sont fixés comme suit :

| Opérations | Clients | Prix unitaires en € HT |
|------------------------|----------------|------------------------|
| Rapport isotopique C/N | clients CNRS | 11,80 |
| | clients UPMC | 11,80 |
| | autres clients | 39,07 |

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2008.

Fait à Rennes, le 25 mars 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Bretagne et Pays de la Loire,
Patrick SAUBOST

Mesures particulières

Concours

Décision n° 080002SGCN du 31 janvier 2008 relative à la nomination des experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ouverts au titre de l'année 2008

Secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. du 19-01-2006 ; A. du 12-11-2007 autorisant en 2008 l'ouverture de concours pour le recrutement de DR CNRS 1^{re} cl. ; A. du 12-11-2007 autorisant en 2008 l'ouverture de concours pour le recrutement de DR CNRS 2^{re} cl. ; A. du 12-11-2007 autorisant en 2008 l'ouverture de concours pour le recrutement de CR CNRS 1^{re} cl. ; A. du 12-11-2007 autorisant en 2008 l'ouverture de concours pour le recrutement de CR CNRS 2^e cl. ; avis du Conseil scientifique du 21-01-2008.

Art. 1^{er}. - Sont nommés experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ci-dessous désignés, ouverts au titre de l'année 2008, les personnes dont les noms suivent :

| | | |
|--------------------|------------|-----------------------|
| Alix GICQUEL | Section 10 | concours CR2 n° 04/04 |
| Eric AUBOURG | Section 3 | concours CR1 n° 07/03 |
| Dominique PALLIN | Section 3 | concours CR1 n° 07/03 |
| Jean-Michel GERARD | Section 6 | concours CR2 n° 08/05 |
| Pierre SAGAUT | Section 10 | concours CR2 n° 09/05 |
| Jacques RABIER | Section 5 | concours CR2 n° 09/06 |
| Bernard BORDERIE | Section 3 | concours CR2 n° 13/04 |
| Hugues DELAGRANGE | Section 3 | concours CR2 n° 13/04 |
| Philippe APIOT | Section 13 | concours DR2 n° 14/01 |
| Jacques JUPILLE | Section 5 | concours DR2 n° 14/01 |
| Philippe APIOT | Section 13 | concours CR1 n° 14/02 |
| Jacques JUPILLE | Section 5 | concours CR1 n° 14/02 |
| Philippe APIOT | Section 13 | concours CR2 n° 14/03 |
| Jacques JUPILLE | Section 5 | concours CR2 n° 14/03 |
| Dominique GIORGI | Section 22 | concours DR2 n° 29/02 |
| Nathalie MAUREL | Section 9 | concours CR1 n° 30/03 |
| Nathalie MAUREL | Section 9 | concours CR2 n° 30/05 |

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 janvier 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Concours

Décision n° 080004SGCN du 17 mars 2008 relative à la nomination d'un expert du jury d'admissibilité d'un concours de recrutement de chercheurs ouverts au titre de l'année 2008

Secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. du 19-01-2006 ; A. du 12-11-2007 autorisant en 2008 l'ouverture de concours pour le recrutement de CR 2^e cl. ; avis du conseil scientifique du 17-03-2008.

Art. 1^{er}. - M. Juan-Ariel LEVENSON, membre de la section 4 du Comité national de la recherche scientifique, est nommé expert du jury d'admissibilité du concours 11/05 de recrutement de chargés de recherche de 2^e classe ouvert au titre de l'année 2008.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 17 mars 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Concours

Décision n° 080019DRH du 24 février 2008 fixant les intitulés des sections de jury d'admissibilité pour les concours de recrutement des chargés de recherche et des directeurs de recherche du Centre national de la recherche scientifique au titre de l'année 2008

Direction des ressources humaines

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. du 19-01-2006 ; A. du 12-11-2004 ; AA. du 12-11-2007.

Art. 1^{er}. - Dans les sections et commissions interdisciplinaires suivantes du Comité national, pour les concours de recrutement des chargés de recherche et des directeurs de recherche du CNRS, organisés au titre de l'année 2008, les intitulés des sections de jury d'admissibilité sont fixés comme suit :

Section 1 - Mathématiques et interactions des mathématiques

Concours de chargés de recherche

- Mathématiques pures et appliquées
- Mathématiques statistiques et dynamiques
- Mathématiques discrètes et continues
- Mathématiques déterministes et aléatoires
- Mathématiques intégrales et dérivées
- Mathématiques interactives et fondamentales

Concours de directeurs de recherche

- Pluridisciplinarité ou applications des mathématiques
- Mathématiques et interactions des mathématiques

Section 2 - Théories physiques : méthodes, modèles et applications*Concours de chargés de recherche*

- Théories physiques
- Physique théorique

Concours de directeurs de recherche

- Théories physiques : méthodes modèles et applications

Section 3 - Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos*Concours de chargés de recherche*

- Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos 1
- Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos 2

Concours de directeurs de recherche

- Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos -DR

Section 4 - Atomes et molécules - optique et lasers - plasmas chauds*Concours de chargés de recherche*

- Molécules, surfaces, agrégats
- Atomes, métrologie
- Plasmas, lasers, ions multichargés
- Optique non-linéaire, optique et biologie

Concours de directeurs de recherche

- Atomes et molécules - Optique et lasers plasmas chauds

Section 5 - Matière condensée : organisation et dynamique*Concours de chargés de recherche*

- Matériaux - interfaces
- Matière condensée - propriétés
- Structures - propriétés
- Matériaux - organisation
- Matière condensée - interactions
- Structures - interactions

Section 6 - Matière condensée : structures et propriétés électroniques*Concours de chargés de recherche*

- Matière condensée : structures et propriétés électroniques
- Matière condensée : structures et propriétés électroniques
- Matière condensée : structures et propriétés électroniques

Concours de directeurs de recherche

- Matière condensée : structures et propriétés électroniques

Section 7 - Sciences et technologies de l'information (informatique, automatique, signal et communication)*Concours de chargés de recherche*

- Informatique, automatique, signal et communication 1
- Informatique, automatique, signal et communication 3
- Informatique, automatique, signal et communication 4
- Informatique, automatique, signal et communication 2

Concours de directeurs de recherche

- Informatique, automatique, signal
- Automatique, informatique, signal

Section 8 - Micro et nano-technologies, électronique, photonique, électromagnétisme, énergie électrique*Concours de chargés de recherche*

- SJ1 Micro nano-technologie, micro-électronique, ondes, génie électrique
- SJ2 Nano-technologies, électronique, photonique, énergie électrique
- SJ3 Micro-technologies, électronique, ondes, énergie électrique
- SJ4 Nano-technologies, micro-électronique, photonique, génie électrique
- SJ4 Nano-technologies, micro-électronique, photonique, génie électrique

Concours de directeurs de recherche

- SJA Micro nano-technologies, micro-électronique, ondes, génie électrique
- SJB Nano-technologies, électronique, photonique, énergie électrique
- SJC Micro-technologies, électronique, ondes, énergie électrique
- SJD Nano-technologies, micro-électronique, photonique, génie électrique

Section 9 - Ingénierie des matériaux et des structures - mécanique des solides - acoustique*Concours de chargés de recherche*

- Matériaux et structures
- Structures et matériaux
- Acoustique et matériaux
- Acoustique et biomécanique

Concours de directeurs de recherche

- Matériaux et structures
- Structures, acoustique et matériaux
- Matériaux, acoustique et structures
- Matériaux et structures

Section 10 - Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation*Concours de chargés de recherche*

- Procédés de transformation, milieux fluides et réactifs, transferts, transports
- Transports, procédés de transformation, milieux fluides et réactifs, transferts
- Transferts, transports, procédés de transformation, milieux fluides et réactifs
- Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédé de transformation

Section 12 - Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés*Concours de chargés de recherche*

- Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés
- Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés

Concours de directeurs de recherche

- Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés

Section 13 - Physicochimie : molécules, milieux*Concours de chargés de recherche*

- Physico-Chimie 1
- Physico-Chimie 2

Concours de directeurs de recherche

- Physico-Chimie

Section 14 - Chimie de coordination, interfaces et procédés*Concours de chargés de recherche*

- Catalyse, électrochimie, surfaces
- Molécules, catalyse, surfaces

Concours de directeurs de recherche

- Sous jury B
- Sous jury A

Section 15 - Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés*Concours de chargés de recherche*

- Solide-hybride
- Solide
- Matériaux
- Métallurgie-thermodynamique

Concours de directeurs de recherche

- Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés

Section 16 - Chimie du vivant et pour le vivant : conception et propriétés de molécules d'intérêt biologique*Concours de chargés de recherche*

- Biomolécules : structures et mécanismes d'action
- Mécanismes d'action et structure des biomolécules

Concours de directeurs de recherche

- Biomolécules : structures et mécanismes d'action
- Mécanismes d'action et structure des biomolécules

Section 17 - Système solaire et univers lointain*Concours de chargés de recherche*

- Système solaire et univers lointain
- Univers lointain et système solaire
- Système solaire et univers lointain

Concours de directeurs de recherche

- Système solaire et univers lointain
- Univers lointain et système solaire

Section 18 - Terre et planètes telluriques : structure, histoire, modèles*Concours de chargés de recherche*

- Terres et planètes telluriques : structure, histoire, modèles

Concours de directeurs de recherche

- Terres et planètes telluriques : structure, histoire, modèles

Section 19 - Système Terre : enveloppes superficielles*Concours de chargés de recherche*

- Dynamique et évolution des environnements
- Enveloppe superficielle : structure et dynamique

Concours de directeurs de recherche

- Dynamique et évolution des environnements
- Enveloppe superficielle : structure et dynamique

Section 20 - Surface continentale et interfaces*Concours de chargés de recherche*

- Surfaces et interfaces continentales 1
- Surfaces et interfaces continentales 2

Concours de directeurs de recherche

- Surface continentale et interfaces A

Section 21 - Bases moléculaires et structurales des fonctions du vivant*Concours de chargés de recherche*

- Biosynthèse, structure, interaction et reconnaissance des biomolécules
- Structure, reconnaissance, biosynthèse et interaction des biomolécules
- Interaction, reconnaissance, structure et biosynthèse des biomolécules

Concours de directeurs de recherche

- Structure, reconnaissance, biosynthèse et interaction des biomolécules
- Interaction, reconnaissance, structure et biosynthèse des biomolécules
- Biosynthèse, structure, interaction et reconnaissance des biomolécules

Section 22 - Organisation, expression et évolution des génomes*Concours de chargés de recherche*

- Génétique et expression des génomes
- Dynamique des génomes
- Fonctionnement normal et pathologie des génomes

Concours de directeurs de recherche

- Dynamique et expression des génomes 1
- Dynamique et expression des génomes 2
- Génétique des organismes procaryotes et eucaryotes

Section 23 - Biologie cellulaire : organisation et fonctions de la cellule ; pathogènes et relations*Concours de chargés de recherche*

- 2A
- 3C
- 3A
- 1A
- 1B
- 2B
- 3B
- 1C
- 2C

Concours de directeurs de recherche

- B2
- B1
- A1
- A2

Section 24 - Interactions cellulaires*Concours de chargés de recherche*

- Intéactions cellulaires
- Communications intercellulaires
- Biologie des interactions cellulaires

Concours de directeurs de recherche

- Interactions cellulaires
- Communications intercellulaires

Section 25 - Physiologie moléculaire et intégrative*Concours de chargés de recherche*

- Sous-jury 1
- Sous jury 2
- Sous jury 3

Concours de directeurs de recherche

- Sous jury A
- Sous jury B
- Sous jury C

Section 26 - Développement, évolution, reproduction, vieillissement*Concours de chargés de recherche*

- Biologie, physiologies et pathologies de la reproduction, du développement et du vieillissement
- Aspects moléculaires, cellulaires du développement, de la reproduction et du vieillissement
- Biologie du développement et de la reproduction et du vieillissement

Concours de directeurs de recherche

- Biologie du développement et de la reproduction et du vieillissement
- Aspects moléculaires, cellulaires du développement, de la reproduction et du vieillissement
- Biologie, physiologie et pathologies de la reproduction, du développement et du vieillissement

Section 27 - Comportement, cognition, cerveau*Concours de chargés de recherche*

- Ethologie, psychologie, neurosciences cognitives
- Neurosciences computationnelles, psychopathologie, comportement
- Cognition, neuropsychologie, neurosciences comportementales
- Neurosciences, psychologie cognitive, psychiatrie

Concours de directeurs de recherche

- Neurosciences cognitives, psychopathologie, neurosciences
- Psychiatrie, cognition, neurosciences comportementales
- Comportement, neuropsychologie, modélisation des processus cognitifs

Section 28 - Biologie végétale intégrative*Concours de chargés de recherche*

- Biologie végétale intégrative

Concours de directeurs de recherche

- Biologie végétale intégrative

Section 29 - Biodiversité, évolution et adaptations biologiques : des macromolécules aux communautés*Concours de chargés de recherche*

- Adaptations biologiques, biodiversité et évolution.
- Evolution, biodiversité et adaptations biologiques.
- Biodiversité, adaptations biologiques et évolution.

Concours de directeurs de recherche

- Biodiversité, évolution et adaptation biologiques.

Section 30 - Thérapeutique, médicaments et bioingénierie : concepts et moyens*Concours de chargés de recherche*

- Thérapeutique, pharmacologie et ingénierie pour la santé
- Bioingénierie, thérapeutique et médicaments
- Pharmacologie intégrative et bioingénierie

Concours de directeurs de recherche

- Thérapeutique, pharmacologie et ingénierie pour la santé
- Bioingénierie, thérapeutique et médicaments

Section 31 - Hommes et milieux : évolution, interactions*Concours de chargés de recherche*

- Hommes et milieux : évolution, interactions
- Hommes et milieux : évolution, interactions

Concours de directeurs de recherche

- Hommes et milieux : évolution, interactions

Section 32 - Mondes anciens et médiévaux*Concours de chargés de recherche*

- Assyriologie. Archéologie, civilisation matérielle et artistique
- Histoire, culture écrite, langues, textes, images

Concours de directeurs de recherche

- Mondes anciens et médiévaux

Section 33 - Mondes modernes et contemporains*Concours de directeurs de recherche*

- Mondes modernes et contemporains

Section 34 - Langues, langage, discours*Concours de chargés de recherche*

- Langues, langage, discours
- Langage, discours, langues
- Discours, langues, langage

Concours de directeurs de recherche

- Langues, langage, discours
- Langues, langage, discours

Section 35 - Philosophie, histoire de la pensée, sciences des textes, théorie et histoire des littératures et des arts*Concours de chargés de recherche*

- salle 92
- salle Alembert
- salle 76

Section 36 - Sociologie - Normes et règles*Concours de chargés de recherche*

- Normes - règles - sociologie
- Sociologie - normes - règles
- Règles - normes - sociologie
- Sociologie - règles - normes

Concours de directeurs de recherche

- Normes - règles - sociologie - DR

Section 37 - Economie et gestion*Concours de chargés de recherche*

- Systèmes économiques et sociaux
- Comportements individuels et structures
- Comportements systémiques et organisations

Concours de directeurs de recherche

- Systèmes économiques et sociaux - DR
- Comportements individuels et structures - DR
- Comportements systémiques et organisations - DR

Section 38 - Sociétés et cultures : approches comparatives*Concours de chargés de recherche*

- Sociétés et cultures 1
- Sociétés et cultures 2
- Sociétés et cultures 3

Concours de directeurs de recherche

- Sociétés et cultures

Section 39 - Espaces, territoires et sociétés*Concours de chargés de recherche*

- Espaces, sociétés et territoires
- Sociétés, territoires et espaces
- Territoires, espaces et sociétés
- Sociétés, espaces et territoires

Concours de directeurs de recherche

- Espaces, sociétés et territoires
- Sociétés, territoires et espaces
- Territoires, espaces et sociétés
- Sociétés, espaces et territoires

Section 40 - Politique - pouvoir - organisation*Concours de chargés de recherche*

- Pouvoir, organisation, politique
- Pouvoir, politique, organisation
- Organisation, politique, pouvoir
- Organisation, pouvoir et politique
- Politique, organisation et pouvoir

Concours de directeurs de recherche

- Politique, pouvoir organisation

Commission interdisciplinaire 41 - gestion de la recherche*Concours de directeurs de recherche*

- Gestion de la recherche

Commission interdisciplinaire 42 - Santé et société*Concours de directeurs de recherche*

- Santé et société

Commission interdisciplinaire 43 - Impacts sociaux du développement des nanotechnologies*Concours de chargés de recherche*

- Impacts sociaux du développement des nanotechnologies

Commission interdisciplinaire 44 - Modélisation des systèmes biologiques, bioinformatique*Concours de chargés de recherche*

- Système, bioinformatique, modélisation
- Modélisation, système, bioinformatique

Concours de directeurs de recherche

- Bioinformatique, modélisation
- Modélisation, bioinformatique

Commission interdisciplinaire 45 - Cognition, langage, traitement de l'information : systèmes nature*Concours de chargés de recherche*

- Cognitions et représentation
- Fonctions cognitives et langage
- Informations et cognition

Concours de directeurs de recherche

- Fonctions et représentations cognitives
- Informations cognitions langage

Commission interdisciplinaire 46 - Risques environnementaux et société*Concours de chargés de recherche*

- Risques et société
- Environnement et société
- Société et environnement

Concours de directeurs de recherche

- Risques environnementaux et société

Commission interdisciplinaire 47 - Astroparticules*Concours de chargés de recherche*

- Astroparticules
- Astroparticules
- Astroparticules

Concours de directeurs de recherche

- Astroparticules
- Astroparticules
- Astroparticules

Commission interdisciplinaire 48 - Sciences de la communication*Concours de chargés de recherche*

- Sciences de la communication
- Sciences de la communication

Concours de directeurs de recherche

- Sciences de la communication

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 février 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils, commissions**Décision n° 080014DRH du 28 mars 2008 relative à la composition de la commission de réforme du CNRS**

Direction des ressources humaines

Vu Art. 35 de la L. n° 84-16 du 11-01-1984 ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 not. art. 8 ; D. n° 86-442 du 14-03-1986 ; D. du 19-01-2006 ; A. du 12-03-1985 ; A. du 01-09-1986 ; AA. des 12 et 20-06-2005 ; DEC. n° 060028DRH du 28-03-2006.

Art. unique : Les dispositions de la décision n° 060028DRH susvisée sont modifiées comme suit :

- Représentant du directeur général du CNRS :
 - M. Emmanuel RIDENT, adjoint à la directrice des ressources humaines en remplacement de Mme SINANIDES Muriel .
- Représentantes du contrôleur financier :
 - Mme Marie-Françoise FICHET ou Mme Anne-Marie PUILATS, en remplacement de Mme Françoise DOREY.

Fait à Paris, le 28 mars 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
Le secrétaire général,
Alain RESPLANDY-BERNARD

Membre titulaire : M. Alexandre Hubert ROY, responsable du service du personnel et des ressources humaines de la délégation Nord Pas-de-Calais et Picardie,

Membre suppléant : Mme Marie-France SIRE, responsable du service du personnel et des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Sud,

Membre titulaire : M. François GUERIN, coordonnateur national de prévention et de sécurité,

Membre suppléant : M. Mathias GUERIN, responsable du bureau développement professionnel ITA à la direction des ressources humaines,

Membre titulaire : Mme Annie PARDO, responsable du service du personnel et des ressources humaines de la délégation Paris Michel Ange,

Membre suppléant : M. Eric CHAREYRE, responsable du service du personnel et des ressources humaines de la délégation Paris A,

Membre titulaire : Mme Dominique LEFUR, responsable du service du personnel et des ressources humaines de la délégation Paris B,

Membre suppléant : M. Jacques VINCENT, responsable du service du personnel et des ressources humaines de la délégation Alpes,

En cas d'absence du secrétaire général du CNRS, M. Alain WEISWALD préside les travaux de ladite commission.

Art. 2. - Sont nommés membres de la commission paritaire compétente en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, en qualité de représentants désignés des organisations syndicales :

Membre titulaire : Mme Anne DRIOU (SGEN-CFDT)

Membre suppléant : M. Noal MELLOTT (SGEN-CFDT)

Membre titulaire : Mme Marie-Françoise CASTAING (SNCS-FSU)

Membre suppléant : M. Gérard CHAOUAT (SCNS-FSU)

Membre titulaire : Mme Chantal MENIER (SNIRS-CGC)

Membre suppléant : Mme Anne-Lise MILLAN-BRUN (SUD-Recherche-EPST)

Membre titulaire : Mme Dominique BALLUTAUD (SNPREES-FO)

Membre suppléant : Mme Liliane BADUEL (SNPREES-FO)

Membre titulaire : M. Jean-Marie GOLE (SNPTES-UNSA)

Comités, conseils et commissions**Décision n° 070068DRH du 2 janvier 2007 portant composition de la commission administrative paritaire chargée de donner un avis en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre national de la recherche scientifique et de ses instituts**

Direction des ressources humaines

Vu L. n° 84-16 du 11-01-1984, art. 7 ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; D. n° 86-83 du 17-01-1986 ; A. du 08-07-1991 ; liste des représentants du personnel désignés par les organisations syndicales les plus représentatives ; DEC. n° 040020DRH du 04-06-2004 ; D. du 19-01-2006.

Art. 1^{er}. - Sont nommés membres de la commission paritaire compétente en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, en qualité de représentants de l'administration :

Membre titulaire : M. le Secrétaire général du CNRS, Président,

Membre suppléant : M. Alain WEISWALD, adjoint au délégué régional de la délégation Paris A,

Membre titulaire : Mme Catherine TREMOULET, responsable du service du personnel et des ressources humaines de la délégation Aquitaine Limousin,

Membre suppléant : Mme Rose-Marie CIROTTEAU, responsable du service du personnel et des ressources humaines de la délégation Centre-Poitou-Charentes,

Membre suppléant : M. Jacky DELEGLISE (SNPTES-UNSA)

Membre titulaire : Mme Nadine ELIE (SNTRS-CGT)

Membre suppléant : M. Didier GORI (SNTRS-CGT)

Art. 3. - Le docteur Laurent VIGNALOU, médecin agréé de l'administration, est désigné pour participer aux travaux de ladite commission, conformément aux termes du dernier alinéa de l'article 2 de l'arrêté du 8 juillet 1991 susvisé.

Art. 4. - Cette décision annule et remplace la décision n° 04002DRH du 4 juin 2004.

Fait à Paris, le 2 janvier 2007.

Pour le directeur général et par délégation :
Le secrétaire général,
Alain RESPLANDY-BERNARD

Comités, conseils et commissions

Décision n° 080008DRH du 3 mars 2008 modifiant la décision n° 070068DRH du 2 janvier 2007 portant composition de la commission administrative paritaire chargée de donner un avis en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre national de la recherche scientifique et de ses instituts

Direction des ressources humaines

Vu L. n° 84-16 du 11-01-1984, not. 7 ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; D. n° 86-83 du 17-01-1986 ; A. du 08-07-1991 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 070068DRH du 02-01-2007.

Article unique. - Les dispositions de la décision n° 070068DRH du 2 janvier 2007 susvisée sont modifiées comme suit :

- Représentants de l'administration :

Membre titulaire : Mme Valérie ROUSTAN-RUMP, coordinatrice nationale de prévention et de sécurité, en remplacement de M. François GUERIN.

- Représentants désignés des organisations syndicales :

Membre titulaire : M. Jacky DELEGLISE (SNPTES - UNSA) en remplacement de M. Jean-Marie GOLE.

Membre suppléant : M. Didier PERINI (SNPTES - UNSA) en remplacement de M. Jacky DELEGLISE

Fait à Paris, le 3 mars 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
Le secrétaire général,
Alain RESPLANDY-BERNARD

Comités, conseils et commissions

Décision n° 080005SGCN du 10 mars 2008 modifiant les décisions n° 060009SGCN et n° 060010SGCN du 8 août 2006 relatives à la nomination des membres

des conseils scientifiques des départements Chimie et Sciences du vivant

Secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; A. du 05-01-2006 ; DEC. n° 020003SGCN du 04-04-2002 ; DEC. n° 060009SGCN du 08-08-2006 ; DEC. n° 060010SGCN du 08-08-2006.

Art. 1^{er}. - L'article 1^{er} de la décision n° 060009SGCN du 8 août 2006 susvisée est modifié comme suit : « M. Vincenzo BARONE, professeur à l'université de Naples, Italie » en remplacement de « M. Jacques LIÉVIN, professeur à l'université libre de Bruxelles, Belgique ».

Art. 2. - L'article 1^{er} de la décision n° 060010SGCN du 8 août 2006 susvisée est modifié comme suit : « M. Vincenzo CRUNELLI, professeur à l'université de Cardiff, Royaume-Uni » en remplacement de « M. Peter MAGILL, professeur à l'université d'Oxford, Royaume-Uni ».

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 10 mars 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 080032DR01 du 19 mars 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8158 - Laboratoire psychologie de la perception

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8158 du CNRS - Laboratoire psychologie de la perception dont la composition est définie ci-après.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- Le Directeur, membre de droit ;
- 5 membres nommés ;
- 8 membres élus :
 - 6 pour le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs ;
 - 1 pour le collège des ingénieurs et techniciens ;
 - 1 pour le collège des doctorants et post-doctorants.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le prochain renouvellement du laboratoire.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 19 mars 2008.

Le délégué régional Paris A,
Tony ROULOT

Comités, conseils et commissions**Décision n° 08A023DR04 du 21 février 2008 portant création et désignation des membres de la commission régionale de formation permanente de la délégation Ile-de-France Sud**

Délégation Ile-de-France Sud

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; CIR. n° 157/84 du 06-09-1984 mod. ; CIR. n° 156/84 du 06-09-1984 ; DEC. n° 070038DAJ du 30-03-2007 ; DEC. n° 070040DAJ du 30-03-2007.

Art. 1^{er}. - Il est créé, auprès de la délégation Ile-de-France Sud, une commission régionale de formation permanente (CRFP).

Art. 2. - Sont désignés pour représenter l'administration :

a) Membres titulaires :

- le délégué régional ou son représentant ;

Directeurs de laboratoire

- M. Michel BEAUDOUIN-LAFON, Laboratoire de recherche en informatique ;
- M. Yves GAUDIN, Laboratoire de Virologie moléculaire et structurale ;
- M. Michel CHARLES, CNRS Formation entreprises

Administrateurs de laboratoire

- Mme Mireille MOULIN, Laboratoire de chimie physique d'Orsay ;
- Mme Catherine CHARLES-PAUWELS, Institut de chimie moléculaire des matériaux d'Orsay.

Correspondants formation

- Mme Dominique DIDRY, Laboratoire d'enzymologie et biochimie structurales ;
- Mme Pascale GUYONVARCH, Institut de physique nucléaire d'Orsay.

b) Membres suppléants :

- M. Dominique IMHOFF, Laboratoire de physique des solides ;
- Mme Françoise RICHARD, Laboratoire de génie électrique de Paris ;
- Mme Mireille GEURTS, Laboratoire des collisions atomiques et moléculaires.

Art. 3. - Sont désignés par les organisations syndicales :

Pour le SGEN-CFDT**Titulaire :**

- Mme Annick CHOISIER

Suppléants :

- M. non désigné

Pour le SNCS**Titulaires :**

- Mme Marie-Françoise CASTAING

Suppléants :

- M. Denis JOUAN

Pour le SNIRS-CGC**Titulaire :**

- Mme Béatrice GASCARD-PETIT

Supplément :

- M. Patrick BARONI

Pour le SNPTE-UNSA**Titulaire :**

- M. François LALU

Supplément :

- Mme Sophie COLLIN

Pour le SNPRES-FO**Titulaire :**

- M. Olivier CATRICE

Supplément :

- M. Francis DUBOIS

Pour SUD-RECHERCHE-EPST**Titulaire :**

- M. Christophe BEIGBEDER

Supplément :

- M. Jean LESREL

Art. 4. - Participent aux travaux de la commission :

- Le responsable du service des ressources humaines ;
- les animateurs de formation permanente.

Art. 5. - La présidence de la commission est assurée par le délégué régional ou, en cas d'empêchement, par son représentant.

Art. 6. - La durée du mandat des membres de la commission est fixée à trois ans à compter du 21 février 2008.

Art. 7. - La présente décision annule et remplace celle du 3 février 1999.

Art. 8. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 février 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
La déléguée régionale Ile-de-France Sud,
Michèle SAUMON

Comités, conseils et commissions**Décision n° 08A026DR04 du 7 mars 2008 portant composition, compétence et fonctionnement d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8622 - Institut d'électronique fondamentale**

Délégation Ile-de-France Sud

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 070038DAJ du 30-03-2007 ; DEC. n° 070040DAJ du 30-03-2007 mod. ; contrat quadriennal de développement 2006-2009 du 08-11-2006 entre le Ministère chargé de la recherche, le CNRS, et l'Université Paris-Sud 11.

Art. 1^{er}. – Composition et désignation des membres

Le conseil de laboratoire constitué au sein de l'UMR n° 8622 - Institut d'électronique fondamentale comprend les 20 membres suivants :

- le directeur du laboratoire
- le directeur adjoint
- 8 membres nommés par le directeur du laboratoire
- 10 membres élus parmi les électeurs du Laboratoire, conformément à l'article 3 ci-dessous et selon la répartition suivante :

Collège des chercheurs et des enseignants-chercheurs : 6 élus

Sous-collège A : 1 élu

Sous-collège B : 4 élus

Sous-collège D : 1 élu

Collège ITA : 4 élus

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est de quatre ans sauf pour les membres du sous-collège D dont le mandat est de un an. Cette durée peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 2. – Organisation des élections

Les élections sont organisées dans un délai maximum de deux mois à compter de la date d'expiration du mandat du conseil.

Elles ont lieu au suffrage direct et au scrutin plurinominal à deux tours. Tout électeur est éligible.

Sont électeurs :

a) les personnes nommées sur un poste budgétaire du CNRS ou d'un autre établissement public de recherche

b) sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an à l'Institut d'Electronique Fondamentale, tous les personnels ne remplissant pas la condition fixée en a) et participant à l'activité de l'Institut d'Electronique Fondamentale.

Les électeurs sont répartis en deux collèges dont l'un est divisé en trois sous-collèges.

1 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs, comprenant trois sous-collèges

Sous-collège A : Directeurs de recherche
Professeurs
Assimilés

Sous-Collège B : Chargés de recherches
Maîtres de conférence
Assimilés

Sous-Collège D : Doctorants

2 - Collège ITA Ingénieurs
Techniciens
Administratifs

Tout membre du conseil de laboratoire quittant définitivement l'Institut d'électronique fondamentale cesse de faire partie de ce conseil de laboratoire et doit, selon qu'il en aura été membre élu ou nommé, y être remplacé par voie d'élection ou de nomination.

En cas de démission de membres élus au conseil de laboratoire, deviennent titulaires :

Sous-Collège A : l'agent classé en 2^e position lors des élections

Sous-Collège B : l'agent classé en 5^e position

Sous-Collège D : l'agent classé en 2^e position

Collège ITA : l'agent classé en 5^e position.

Art. 3. - Compétences

Le conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28 octobre 1992 sus-visée. En outre, il est tenu informé de la politique de l'Université Paris-Sud 11 et de son incidence sur le développement du laboratoire.

Art. 4. - Fonctionnement

Le conseil de laboratoire est présidé par le directeur de l'Institut d'électronique fondamentale. Il se réunit au moins cinq fois par an. Il est convoqué à la diligence de son Président ou à la demande du tiers de ses membres.

Toute personne participant ou s'intéressant aux travaux de l'Institut d'électronique fondamentale peut être invitée par le Président à y siéger avec voix consultative.

Le conseil de laboratoire arrête un règlement intérieur précisant la manière dont il entend fonctionner et notamment les modalités relatives à l'organisation des élections.

Le Président arrête l'ordre du jour de chaque séance ; il est diffusé huit jours avant la réunion. Cet ordre du jour doit comporter toute question relevant de la compétence du Conseil de Laboratoire. En cas de litige, l'inscription d'une question devra être demandée par au moins un tiers des membres du Conseil de Laboratoire.

Le Président établit un projet de compte-rendu de chacune des séances, le soumet à l'approbation du Conseil de laboratoire lors de la séance suivante, puis le diffuse dans le laboratoire.

Art. 5. - Publication

La présente décision sera affichée dans les locaux de l'Institut d'électronique fondamentale et publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 7 mars 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
La déléguée régionale Ile-de-France Sud,
Michèle SAUMON

Comités, conseils et commissions**Décision n° 08005DR06 du 15 février 2008 portant composition du conseil de service de la délégation Centre-Est**

Délégation Centre-Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 040115DAJ du 8-12-2004 mod. ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 070120DAJ du 06-09-2007 ; DEC. n° 070121DAJ du 06-09-2007 ; DEC. n° 080001DR06 du 14-01-2008 ; résultat des élections du 12-02-2008.

Le Conseil de service de la délégation Centre-Est est composé comme suit :

- Art. 1^{er}. - Membres de droit
- le délégué régional, Michel RETOURNA
 - l'adjointe au délégué régional, Florence CHARTIER

Art. 2.- Membres élus (par ordre alphabétique)

| <i>Titulaires :</i> | <i>Suppléants :</i> |
|---------------------|---------------------|
| BOURSON Sabine | PREVOT Isabelle |
| DEVAUX Nathalie | VALCK Catherine |
| DOLMAIRE Cécile | THIRIAT Christelle |
| FERVEUR Catherine | FRANÇOIS Caroline |
| MARTIN Sabrina | OHL Nathalie |
| MEURISSE Nicolas | GILBERT Catherine |
| SÉRY Pierre | PARENT Sylviane |
| VOINOT Martine | PIERRON Laëticia |

Art. 3.- Membres nommés

| <i>Titulaires :</i> |
|--|
| ROLLET Séverine (SRH) |
| DENIS Christiane (SFC) |
| PAYAN Elisabeth (SPV) |
| FERSING Christophe (SSI) |
| DELALEX Céline (COM) |
| GEOFFROY Patrice (Patrimoine) |
| <i>Suppléants :</i> |
| RUGGERI Stéphanie (IRPS) |
| PLASSAIS Sophie (BAG) |
| TRECHOT Catherine (Médecine de prévention) |
| MULLIER Monique (SRH) |
| NOEL Jacques (SFC) |
| RASSEMUSSE Bernadette (SFC) |

Art. 4.- La durée du mandat des membres élus et nommés est de quatre ans.

Art. 5.- La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Nancy, le 15 février 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Centre Est,
Michel RETOURNA

Comités, conseils et commissions

Décision n° 080017DR07 du 4 mars 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5201 - Génétique moléculaire, signalisation et cancer
Délégation Rhône - Auvergne

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 06A017DSI du 20-11-2006.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité :

Laboratoire de génétique moléculaire, signalisation et cancer - UMR n° 5201

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité membre de droit : 1
- 8 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 3
 - Collège des personnels techniques et administratifs (IATOSS et IT) : 2
 - Collège C non permanents et doctorants : 3
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à quatre ans.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28-10-1992 [modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS].

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Villeurbanne, le 4 mars 2008,

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Rhône-Auvergne,
Bruno ANDRAL

Comités, conseils et commissions

Décision n° 080016DR07 du 25 février 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5593 - Laboratoire d'économie des transports (LET)

Délégation Rhône - Auvergne

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 06A017DSI du 20-11-2006.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité :

Laboratoire d'économie des transports (LET) - UMR n° 5593

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité, le directeur adjoint, membres de droit : 2
- 6 membres élus :
 - Collèges A chercheurs et enseignants-chercheurs : 3
 - Collège des personnels techniques et administratifs (IATOSS et IT) : 1
 - Collège C non permanents - doctorants : 2
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à quatre ans.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28 octobre 1992 [modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS].

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Villeurbanne, le 25 février 2008,

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Rhône-Auvergne,
Bruno ANDRAL

Comités, conseils et commissions

Décision n° 080104DR08 du 4 mars 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPR n° 4301 - Centre de biophysique moléculaire

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Le Centre de biophysique moléculaire (UPR n° 4301 - CNRS) est doté d'un conseil de laboratoire dont le renouvellement pour une période de quatre ans a pris effet au 1^{er} janvier 2008.

Art. 2. - Composition et désignation des membres

Seuls le directeur, le directeur-adjoint et le directeur-adjoint administratif sont membres de droit du conseil de laboratoire. Tous les autres membres sont élus ou nommés par le directeur.

Les membres élus proviennent de chacun des deux collèges :

- collège A-B (sous-collège A et sous-collège B)
- collège ITA

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

Membres de droit :

- le (les) directeur(s) et directeur(s) adjoint(s)

Membres élus :

- 10 membres élus : 6 chercheurs ou enseignants-chercheurs dont 3 du cadre A, élus par un sous-collège A et 3 du cadre B, élus par un sous-collège B, 4 ITA, élus par l'ensemble des ITA

Membres nommés :

- 5 membres nommés par le directeur
- 1 membre nommé représentant les doctorants

Sa composition au 1^{er} janvier 2008 est annexée au présent règlement.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans. Cette durée peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée. Toute personne, élue ou nommée, ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs. Tout membre du conseil de laboratoire quittant définitivement le laboratoire cesse de faire partie de ce conseil et doit être remplacé selon qu'il en aura été membre élu ou nommé.

Les élections ont lieu au suffrage direct et au scrutin plurinominal à deux tours. Tout électeur est éligible. Sont électeurs :

a) les personnes travaillant au Centre de biophysique moléculaire, nommées sur un poste budgétaire du CNRS ou d'un autre établissement public de recherche, ainsi que les enseignants-chercheurs.

b) sous réserve d'une ancienneté d'un an dans le laboratoire, tous les autres personnels ne remplissant pas la condition fixée en a) et participant à l'activité du laboratoire.

Les électeurs sont répartis en deux collèges, celui des chercheurs et enseignants-chercheurs, lui-même divisé en sous-collège A et sous-collège B, d'une part et celui des ITA, d'autre part.

Le conseil de laboratoire désigne une commission électorale chargée d'établir les listes électorales, de recevoir les candidatures (au plus tard 4 jours avant le scrutin), d'assurer l'information des électeurs, d'organiser le scrutin et de veiller à son bon déroulement. Nul ne peut être candidat s'il n'est pas inscrit sur la liste électorale.

Le renouvellement des membres du conseil et les élections ont lieu au début d'une année civile (délai maximal de trois mois).

Art. 3. - Compétences

Le conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée. Il a un rôle consultatif.

Il est consulté par le directeur sur :

- l'état, le programme, la coordination des recherches, la composition des équipes ;
- les moyens budgétaires à demander par le laboratoire et la répartition de ceux qui lui sont alloués ;
- la politique des contrats de recherche concernant le laboratoire ;
- la politique de transfert de technologie et la diffusion de l'information scientifique du laboratoire ;
- la gestion des ressources humaines ;
- la politique de formation par la recherche ;
- le programme de formation en cours et pour l'année à venir ;
- les conséquences à tirer de l'avis formulé par la ou les sections du Comité national de la recherche scientifique dont relève le laboratoire ;
- toutes mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement du laboratoire et susceptibles d'avoir une incidence sur la situation et les conditions de travail du personnel.

Le directeur de l'unité peut en outre consulter le conseil de laboratoire sur toute autre question concernant le laboratoire.

Conformément à l'article 18 du décret du 25 octobre 2000 susvisé, l'avis du conseil de laboratoire est recueilli par le directeur général du Centre national de la recherche scientifique en vue de la nomination du directeur du laboratoire.

Le conseil de laboratoire est tenu informé par le directeur de tout ce qui concerne le laboratoire, notamment de la politique du ou des départements du Centre

national de la recherche scientifique et de son incidence sur le développement du laboratoire. Il reçoit communication :

- du relevé des propositions du Comité d'évaluation telles qu'elles ressortent du procès-verbal de ce comité, à l'exclusion de la relation des débats ;
- des documents, décrits à l'article 3.2 de la décision n° 998786DCAJ du 18 juin 1999, préparés par le directeur du laboratoire à l'intention du Comité d'évaluation ;
- des choix qui sont faits par le directeur concernant les recrutements et les financements prioritaires auprès des différents organismes.

Le conseil de laboratoire désigne les représentants des personnels qui siègeront au Comité d'évaluation du laboratoire.

Art. 4. - Fonctionnement

Le conseil de laboratoire est présidé par le directeur du laboratoire. Il se réunit au moins cinq fois par an. Il est convoqué à la diligence de son président soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande du tiers de ses membres.

Le conseil de laboratoire peut entendre, sur invitation de son président, toute personne du laboratoire à venir discuter sur un point de l'ordre du jour. Dans ce cas, les personnes invitées ne prennent pas part aux votes.

Le président arrête l'ordre du jour de chaque séance. Cet ordre du jour doit comporter toute question relevant de la compétence du conseil de laboratoire inscrite à l'initiative du président ou demandée par un membre ou par plus d'un tiers des membres du Conseil. L'ordre du jour est affiché, huit jours avant la réunion, dans les locaux du laboratoire.

Le président établit, signe, affiche et assure la diffusion d'un compte rendu de chacune des séances après relecture des membres du conseil et approbation à la séance suivante.

Art. 5. - Règlement intérieur

Ce présent document sera annexé au règlement intérieur du Centre.

Art. 6. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 4 mars 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,
Josette ROGER

Comités, conseils et commissions

Décision n° 080107DR08 du 5 mars 2008 portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPR n° 4301 - Centre de biophysique moléculaire

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu DEC. n° 080104DR08 du 04-03-2008 ; résultat du scrutin des 11 et 17-01-2008.

Art. 1^{er}. - Le conseil de laboratoire de l'UPR n° 4301 - Centre de biophysique moléculaire est composé comme suit :

Membres de droit :

- M. Jean-Claude BELOEIL, directeur
- M. Patrick MIDOUX, directeur-adjoint

Membres élus :

- Mme Ulysse ASSELINE
- M. Bertrand CASTAING
- M. Christian DAMBLON
- Mme Isabelle FRAPART
- M. Norbert GARNIER
- Mme Nadège HERVOUET-COSTE
- M. Gérald KNELLER
- M. François MAGRANGEAS
- M. Hervé MEUDAL
- Mme Véronique PILLER

Membres nommés :

- M. Vincent AUCAGNE
- M. Marc BOUDVILLAIN
- Mme Martine CADENE
- Mme Eva JAKAB-TOTH
- Mme Claudine KIEDA
- M. Olivier LAMIABLE

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 5 mars 2008.

La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,
Josette ROGER

Comités, conseils et commissions

Décision n° 080115DR08 du 31 mars 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6035 - Institut de recherche sur la biologie de l'insecte

Délégation Centre-Poitou-Charentes

D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n° 6035.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

2 membres de droit

- le directeur
- le directeur adjoint

10 membres élus

- 4 Maîtres de conférences
- 2 Professeurs
- 3 ITA
- 1 doctorant

5 membres nommés

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 31 mars 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,
Josette ROGER

Comités, conseils et commissions

Décision n° 080103DR08 du 4 mars 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6221 - Laboratoire d'économie d'Orléans Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6221.

Art. 2. - Le directeur du laboratoire d'économie d'Orléans est membre de droit du conseil de Laboratoire.

Art. 3. - Outre le directeur du laboratoire et le directeur adjoint, membres de droit, le conseil de laboratoire comporte treize membres. Dix membres représentent le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs. Trois membres représentent le collège des ingénieurs, techniciens et agents administratifs.

Le collège des ingénieurs, techniciens et agents administratifs comporte deux sous-collèges. Le premier sous-collège, représenté par deux membres élus, est constitué des ingénieurs. Le second sous-collège, représenté par un membre élu, est constitué des techniciens et agents administratifs.

Le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs comporte deux sous-collèges. Le premier sous-collège, représenté par huit membres, est constitué des chercheurs et enseignants-chercheurs docteurs. Le second sous-collège, représenté par deux membres élus, est constitué des doctorants régulièrement inscrits en thèse à l'Université d'Orléans.

Le directeur du laboratoire nomme trois membres représentant le sous-collège des chercheurs et enseignants-chercheurs docteurs parmi les responsables d'équipes ou de projets tels que définis dans le projet scientifique inscrit au contrat quadriennal du laboratoire.

Cinq membres représentant le sous-collège des chercheurs et enseignants-chercheurs docteurs sont désignés par voie d'élection selon les modalités fixées à l'article 5.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est de quatre ans sauf renouvellement de l'unité, auquel cas ce mandat prend fin avant son terme. Les mandats sont renouvelables.

Art. 4. - En cas de démission, de départ du laboratoire d'Économie d'Orléans ou de changement de collège d'un membre élu, il est procédé à une nouvelle élection dans

les conditions prévues à l'article 5, dans le sous-collège concerné.

En cas de démission, ou de départ du laboratoire d'Économie d'Orléans, d'un membre nommé, le directeur du laboratoire procède à une nouvelle nomination dans le sous-collège concerné.

Art. 5. - Les élections sont organisées dans le délai maximum de deux mois à compter de la date d'expiration du mandat du conseil de Laboratoire.

Elles ont lieu au suffrage direct et au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Sont électeurs :

a) les personnes nommées sur un poste permanent attribué au laboratoire d'économie d'Orléans, rémunérés par le CNRS ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre du contrat d'unité mixte ;

b) sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans le laboratoire d'Économie d'Orléans, les enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens et agents administratifs ne remplissant pas la condition fixée en a) participant à l'activité du laboratoire et répertoriés dans la base Labintel.

Les électeurs sont répartis en collèges et sous-collèges selon leur statut.

Tout électeur est éligible. Le vote par procuration est autorisé dans la limite de trois procurations maximum reçues par électeur. Sont élus les candidats ayant obtenu une majorité absolue (premier tour) ou relative (second tour) des suffrages des votants.

Art. 6. - Le conseil de laboratoire arrête un règlement intérieur édictant les mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement du laboratoire ayant une incidence sur la situation et les conditions de travail du personnel.

Le règlement intérieur précise notamment :

a) les conditions d'attribution et de perte de la qualité de membre du laboratoire d'économie d'Orléans ;

b) l'organisation du laboratoire en équipes et projets, et les conditions de rattachement des enseignants-chercheurs aux équipes et projets ;

c) l'organisation des élections prévues à l'article 5 ;

d) les modalités de signature des publications des membres du Laboratoire, ainsi que le label utilisé lors de la participation à des manifestations scientifiques.

Art. 7. - Le conseil de laboratoire a un rôle consultatif.

Le conseil de laboratoire est consulté par le directeur du laboratoire sur :

a) l'état, le programme, la coordination des recherches, la composition du laboratoire et la politique de recrutement ;

b) les moyens budgétaires à demander par le laboratoire et la répartition de ceux qui lui sont alloués ;

c) la politique de contrats de recherche du laboratoire ;

d) la politique de valorisation des résultats de la recherche et la diffusion de l'information scientifique du laboratoire ;

e) la gestion des ressources humaines ;

f) la politique de formation par la recherche ;

g) le programme de formation en cours et pour l'année à venir ;

h) l'adhésion du laboratoire à des groupements de recherche ;

i) les actions de coopération internationale du laboratoire ;

j) les avis formulés par la section 37 du Comité national de la recherche scientifique dont dépend le Laboratoire, et sur toute autre question concernant l'unité.

L'avis du conseil de laboratoire est recueilli par le directeur général du Centre national de la recherche scientifique en vue de la nomination du directeur du laboratoire.

Le directeur de laboratoire informe le conseil de laboratoire des décisions et orientations du département Sciences humaines et sociales du CNRS et de leur incidence sur le Laboratoire.

Art. 8. - Le conseil de laboratoire est présidé par le directeur du laboratoire d'économie d'Orléans. Il se réunit au moins trois fois par an. L'examen du budget prévisionnel et l'approbation des comptes de l'exercice précédent doivent obligatoirement figurer à l'ordre du jour de l'une au moins des trois réunions.

Le conseil de laboratoire est convoqué à la diligence de son président ou à la demande du tiers de ses membres.

Toute personne participant ou s'intéressant aux travaux de l'unité peut être invitée par le président à y siéger avec voix consultative.

Le président arrête l'ordre du jour de chaque séance ; cet ordre du jour doit comporter toute question, relevant de la compétence du conseil de Laboratoire, dont l'inscription aura été demandée par plus d'un tiers des membres de ce Conseil. L'ordre du jour est affiché, huit jours avant la réunion, dans les locaux du laboratoire.

Le président établit, signe et affiche un compte-rendu de chacune des séances.

Art. 9. - Les présents statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux tiers des membres du laboratoire convoqués en Assemblée Générale.

Art. 10. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 4 mars 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,
Josette ROGER

Comités, conseils et commissions

Décision n° 080109DR08 du 14 mars 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6250 - Littoral, environnement et sociétés

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6250.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- 3 membres de droit
 - Le directeur
 - Les 2 directeurs adjoints
- 5 membres nommés
 - 3 dans le collège Chercheurs, sous-collège chercheurs-enseignants-chercheurs
 - 1 dans le collège Chercheurs, sous-collège Doctorants
 - 1 dans le collège ITA/BIATOSS

La nomination des membres par la direction intervient à l'issue des résultats du vote.

- 12 membres nommés
 - 6 dans le collège Chercheurs, sous-collège chercheurs-enseignants-chercheurs
 - 4 dans le collège Chercheurs, sous-collège Doctorants
 - 2 dans le collège ITA/BIATOSS

Art. 3. - La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à quatre ans.

Art. 4. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 14 mars 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,
Josette ROGER

Comités, conseils et commissions

Décision n° 080054DR08 du 12 février 2008 portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6576 - Centre d'études supérieures de la Renaissance

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu statuts déposés le 18-10-1993 et portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6576 ; résultat du scrutin du 17-01-2008.

Art. 1^{er}. - Le conseil de laboratoire du Centre d'études supérieures de la Renaissance (UMR n° 6576) est composé comme suit :

Membres de droit :

- Philippe VENDRIX, directeur
- Marie-Luce DEMONET, directrice adjointe

Membres élus :

- Collège enseignants-chercheurs :
 - Joël BIARD
 - Elise BOILLET
 - Frédérique FOUASSIER

- Richard HILLMAN
- Frank LA BRASCA
- Yves PAUWELS
- Sabine ROMMEVAUX
- Collège IATOS
- Vincent BESSON
- Claire BLIN-DAVID
- Sébastien BUSSON

Membres nommés :

- Jacques BARBIER
- Paul-Alexis MELLET
- Marjorie MEISS-EVEN

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 12 février 2008.

La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,
Josette ROGER

Comités conseils et commissions

Décision n° 080102DR08 du 10 mars 2008 portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6606 - Groupe de recherche sur l'énergétique en milieux ionisés

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu DEC. n° 040106DR08 du 16-01-2004 ; résultat du scrutin de 02-2008.

Art. 1^{er}. - Le conseil de laboratoire de l'unité Groupe de recherche sur l'énergétique en milieux ionisés - UMR n° 6606 est composé comme suit :

Membres de droit :

- M. Jean-Michel POUVESLE, directeur
- Mme Chantal LEBORGNE, directrice-adjointe

Membres élus :

- Collège Chercheurs/Enseignants-chercheurs
- M. Jean-Marc BAUCHIRE
- M. Maxime MIKIKIAN
- M. Eric MILLON
- Collège ITA/BIATOS
- Mme Sylvie JAUFFRION
- M. Philippe LEFAUCHEUX
- Collège Doctorants/Post-doc/CDD
- M. Thierry DUFOUR

Membres nommés :

- Collège Chercheurs/Enseignants-chercheurs
- M. Jean-Marie CORMIER
- Mme Anne-Lise THOMANN
- Collège ITA/BIATOS
- M. Hervé RABAT
- Collège Doctorants/Post-doc/CDD
- M. Jocelyn LUCHE

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 10 mars 2008.

La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,
Josette ROGER

Comités, conseils et commissions

Décision n° 080064DR08 du 6 février 2008 portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6608 - Laboratoire d'études thermiques

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu DEC. n° 080063DR08 du 05-02-2008 ; résultat du scrutin du 23-01-2008.

Art. 1^{er}. - Le conseil de laboratoire de l'UMR n° 6608 - Laboratoire d'études thermiques est composé comme suit :

Membre de droit :

- Denis LEMONNIER, directeur

Membres élus :

Collège A1 :

- Patrick LAGONOTTE, professeur
- Serguei MARTEMIANOV, professeur

Collège A2 :

- Yves BERTIN, maître de conférences
- Eva DORIGNAC, maître de conférences

Collège A3 :

- Rémi BERTOSSI, doctorant
- Laurent LACHASSAGNE, doctorant

Collège B :

- Cyril ROMESTANT, ingénieur de recherche
- Jean-Louis TUHAULT, ingénieur de recherche

Membres nommés :

Collège A1 :

- François PENOT, directeur de recherches
- Daniel PETIT, professeur

Collège A2 :

- Karl JOULAIN, maître de conférences
- Frédéric PLOURDE, chargé de recherches

Collège B :

- Catherine LAVALLADE, technicienne de classe normale
- Christophe QUINTARD, technicien de classe exceptionnelle

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 6 février 2008.

La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,
Josette ROGER

Comités, conseils et commissions**Décision n° 080100DR08 du 3 mars 2008 portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6610 - Laboratoire de mécanique des solides**

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu DEC. n° 030086DR15 du 20-10-2003 ; résultat du scrutin du 26-02-2008.

Art. 1^{er}. - Le conseil de laboratoire de l'unité Laboratoire de mécanique des solides (UMR n° 6610) est composé comme suit :

Membre de droit :

- M. Olivier BONNEAU, Directeur

Membres élus :**Collège A – Sous-collège chercheurs et enseignants-chercheurs du corps A**

- Michel FILLON, Directeur de recherche
- Saïd ZEGHLOUL, Professeur

Collège A – Sous-collège chercheurs et enseignants-chercheurs du corps B

- Jean BOUYER, Maître de conférences
- Pascal SEGUIN, Maître de conférences
- Dominique SOUCHET, Maître de conférences

Collège A – Sous-collège doctorants et chercheurs post-doctorant

- Luc BOUTIN, Doctorant
- Fabien MIGOUT, Doctorant

Collège B – ITA et IATOSS

- Djamila LAGACHE,
- Mathieu MAILLET,
- Sébastien SABOURIN

Membres nommés :**Collège A – Sous-collège chercheurs et enseignants-chercheurs du corps A**

- Fabrice BREMAND, Professeur
- Patrick LACOUTURE, Professeur
- Bernard VILLECHAISE, Professeur

Collège A – Sous-collège chercheurs et enseignants-chercheurs du corps B

- Pascal DOUMALIN, Maître de conférences
- Sophie SAKKA, Maître de conférences

Collège B – ITA et IATOSS

- Nathalie ROUSSEAU.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 3 mars 2008.

La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,
Josette ROGER

Comités, conseils et commissions**Décision n° 080074DR08 du 11 février 2008 portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6617 - Laboratoire de mécanique et de physique des matériaux**

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu DEC. n° 050131DR08 du 19-09-2005 ; résultat du scrutin des 21 et 22-01-2008

Art. 1^{er}. - Le conseil de laboratoire de l'UMR n° 6617 - Laboratoire de mécanique et de physique des matériaux est composé comme suit :

Membre de droit :

- Marie-Christine LAFARIE-FRENOT, directrice

Membres élus :

- Francine BAYLE, SASU
- Romain LEGER, doctorant
- Xavier MILHET, maître de conférences
- Carole NADOT, maître de conférences
- Gérald SAILLY, ingénieur d'études
- Christine SARRAZIN-BAUDOUX, directrice de recherche

Membres nommés :

- Guillaume BENOIT, ingénieur d'études
- Gilbert HENAFF, professeur
- Patrick VILLECHAISE, chargé de recherche

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 11 février 2008.

La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,
Josette ROGER

Comités, conseils et commissions**Décision n° 080101DR08 du 7 mars 2008 portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPS n° 44 - Transgénése et archivage d'animaux modèles**

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu DEC. n° 050134DR08 du 27-04-2005 ; résultat du scrutin des 31-01-2008 et 07-02-2008.

Art. 1^{er}. - Le conseil de laboratoire de l'UPS n° 44 - Transgénése et archivage d'animaux modèles est composé comme suit :

Membres de droit :

- M. Yann HERAULT, directeur
- Mme Cécile GOUJET-ZALC, directrice adjointe du SEAT

Membres élus :

- Mme Ghislaine CHAVANEAU
- Mme Marie-Laure DESSAIN
- Mme Armelle SENECHAL
- M. Olivier VOISIN

- Mme Maryline le MEE
- M. René PAION-DUCHATEAU

Membres nommés :

- Mme Cécile FREMOND-LAIZEAU
- Mme Stéphanie LERONDEL
- M. Sébastien PATURANCE
- M. Abdelmalek ZIADI

Invité permanent

- M. Jean-Luc THOMAS

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 7 mars 2008.

La déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes,
Josette ROGER

Comités, conseils et commissions

Décision n° 080006DR14 du 6 mars 2008 relative à nomination des représentants de l'administration au comité spécial d'hygiène et de sécurité du CNRS de la délégation Midi-Pyrénées

Délégation Midi-Pyrénées

Vu D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod. ; INS. n° 030039IGHS du 24-06-2003.

Art. 1^{er}. - Sont nommés, pour représenter l'administration au comité spécial d'hygiène et de sécurité du CNRS de la délégation Midi-Pyrénées ;

Comme Membres :

Titulaires :

- Mme Armelle BARELLI
Déléguée régionale, Présidente
- M. Stéphane LEBLANC
Ingénieur régional de prévention et de sécurité, secrétaire
- Mme Catherine MARLOT
Centre de recherche cerveau et cognition, UMR n° 5549
- M. Pascal GAMAS
Directeur du Laboratoire des interactions plantes micro-organismes, UMR n° 2594
- M. Jean-Pierre LAUNAY
Directeur du Centre d'élaboration de matériaux et d'études structurales, UPR n° 8011
- M. Denis NEIBECKER
Directeur adjoint du Laboratoire de chimie de coordination, UPR n° 8241

Suppléants :

- M. Eric CHAUVET
Directeur du Laboratoire d'écologie fonctionnelle (ECOLAB), UMR n° 5245
- M. Claude GUTIERREZ
Directeur du Laboratoire de microbiologie et génétique moléculaires, UMR n° 5100

- M. Jacques MAGNAUDET
Directeur de l'Institut de mécanique des fluides de Toulouse, UMR n° 5502
- Mme Monique MAUZAC
Directrice du Laboratoire interactions moléculaires et réactivité chimique et photochimique, UMR n° 5623

Sont désignés par les instances syndicales pour représenter le personnel :

SGEN-CFDT

Titulaires :

- M. Vincent GUILLOU
Synthèse et physico-chimie de molécules d'intérêt biologique, UMR n° 5068
- Mme Claire MILLOT
Institut de pharmacologie et de biologie structurale, UMR n° 5089

Suppléants :

- Mme Nathalie DOUBROVINE
Ingénierie des systèmes biologiques et des procédés, UMR n° 5504
- Mme Sophie MANZI
Evolution et diversité biologique, UMR n° 5174

SNTRS-CGT

Titulaires :

- M. Jean-Pierre CHAMPAGNAC
Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique, URA n° 1357
- M. Nuno DIAS-MARTINS
Centre de biologie du développement, UMR n° 5547

Suppléants :

- M. Jean-Jacques DEMAÏ
Centre interuniversitaire de recherche et d'ingénierie des matériaux, UMR n° 5085
- M. Michel ROUMY
Institut de pharmacologie et de biologie structurale, UMR n° 5089

SNCS-FSU

Titulaires :

- Mlle Sandrine COSTAMAGNO
Unité toulousaine d'archéologie et d'histoire, UMR n° 5608
- M. Guillaume STAHL
Laboratoire de biologie moléculaire des eucaryotes, UMR n° 5099

Membre de droit :

- Mme Véronique VAQUIE
Médecin de prévention animateur régional

Art. 2. - Sont invités permanents du CSHS le médecin coordonnateur national et le coordonnateur national de prévention et de sécurité du CNRS ainsi que les ingénieurs hygiène et sécurité de l'université Paul Sabatier.

Art. 3. - Les fonctionnaires chargés de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité et le responsable des affaires immobilières et logistique sont invités aux réunions de CSHS.

Art. 4. - La décision n° 070092D14 du 12 mars 2007 est abrogée.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Toulouse, le 6 mars 2008.

La déléguée régionale Midi-Pyrénées,
Armelle BARELLI

Comités, conseils et commissions

Décision n° 080012DR14 du 10 mars 2008 relative à la composition de la commission régionale d'action sociale de la délégation Midi-Pyrénées

Délégation Midi-Pyrénées

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 930001SPER du 04-01-1993 mod. ; DEC. n° 050054DAJ du 08-09-2005 ; DEC. n° 060048DAJ du 19-01-2006.

Art. 1^{er}. - Sont désignés pour représenter l'administration à la commission d'action sociale (CORAS) de la délégation Midi-Pyrénées, les membres titulaires suivants :

- le Délégué régional, ou son représentant, président;
- Mme Brigitte REYNES, LIRHE,
- M. Bruno SAINT ROCH, chargé de mission, délégation Midi-Pyrénées,
- M. Jean-Pierre LAUNAY, directeur du CEMES,
- M. Alain GLEIZES, Laboratoire plasma et conversion d'énergie.

Art. 2. - Sont désignés pour représenter l'administration à la commission d'action sociale (CORAS) de la délégation Midi-Pyrénées, les membres suppléants suivants :

- le chef du service des ressources humaines ou son représentant
- Mme Brigitte CROUAU-ROY, Directrice du EDB,
- M. Jean-Edouard GAIRIN, Directeur du CRPS,
- Mme Nadine HALBERSTADT, Laboratoire de chimie et physique quantique,
- M. Christian LAURENT, directeur du LAPLACE.

Art. 3. - Sont désignés par les organisations syndicales pour représenter le personnel à la commission d'action sociale (CORAS) de la délégation Midi-Pyrénées, les membres titulaires suivants :

- M. Philippe BLANC, SGEN-CFDT,
- M. Bruno GUIBERT, SNTRS-CGT,
- M. Alain CASTILLO, SNPTES,
- M. Guillaume STAHL, SNCS-FSU.

Art. 4. - Sont désignés par les organisations syndicales pour représenter le personnel à la commission d'action sociale (CORAS) de la délégation Midi-Pyrénées, les membres suppléants suivants :

- M. Vincent GUILLOU, SGEN-CFDT,
- M. Jean-Pierre CHAUCHEPRAT, SNTRS-CGT,
- Mme Christine REY-ROUCH, SNPTES,
- Mme Anne BRIAIS, SNCS-FSU.

Art. 5. - Participent aux travaux de la commission d'action sociale (CORAS) :

- l'assistante sociale pour la délégation Midi-Pyrénées,
- les médecins de prévention, docteurs Marie CABROL et Véronique VACQUIE,
- l'infirmière, Mme Kristell ASCOET,
- le président du CLAS, Mme Sandrine LAPLACE,
- le responsable du bureau des affaires sociales, M. Stéphane CRUZOL.

Art. 6. - Les membres de la CORAS seront constitués en groupe de travail, intitulé commission « des aides exceptionnelles », qui a pour mission l'examen des dossiers des agents relevant de la délégation Midi-Pyrénées, en vue de l'obtention d'une aide exceptionnelle.

Art. 7. - La durée du mandat des membres de la commission est fixée à deux ans à compter du 10 mars 2008.

Art. 8. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Toulouse, le 10 mars 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
La déléguée régionale Midi-Pyrénées,
Armelle BARELLI

Comités, conseils, commissions

Décision n° 080014DR14 du 1^{er} avril 2008 modifiant la décision relative à la composition du comité de gestion du restaurant de la délégation Midi-Pyrénées

Délégation Midi-Pyrénées

Vu CIR. n° 022002DRH du 17-12-2002 ; DEC. n° 000029DRH du 09-06-2000 ; CIR. n° 020003DRH du 17-12-2002 ; DEC. n° 060048DAJ du 19-01-2006 ; DEC. n° 070094DR14 du 15-03-2007.

Art. 1^{er}. - L'article 3 de la décision susvisée du 15 mars 2007 est modifié comme suit :

M. Alain FILIPOWICZ, est désigné en temps que membre suppléant pour représenter l'administration au comité de gestion du restaurant du CNRS en remplacement de M. Michel LAFON.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Toulouse, le 1^{er} avril 2008.

La déléguée régionale,
Armelle BARELLI

Comités, conseils et commissions**Décision n° 070159DR15 du 2 avril 2007 portant constitution de la coordination régionale de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Aquitaine-Limousin**

Délégation Aquitaine-Limousin

Vu L. n° 78-17 du 06-01-1978 mod. ; L. n° 2004-575 du 21-06-2004 ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 040115DAJ du 08-12-2004 mod. ; DEC. n° 060049DAJ du 19-01-2006 ; DEC. n° 070007DAJ du 18-01-2007 ; document d'orientation et de cadrage de PSSI du CNRS du 15-11-2006 ; avis du ou (des) directeur(s) des structures opérationnelles de recherche ou de service concernés ; avis du chargé de mission SSI du CNRS ; avis du FSD du CNRS.

Art. 1^{er}. - La coordination régionale de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Aquitaine-Limousin est constituée comme suit :

- Le coordinateur régional : M. Roland DIRLEWANGER, ingénieur de recherche,
- 2 membres experts de la coordination :
 - Mme Anne FACQ, ingénieure de recherche
 - M. Serge BORDERES, ingénieur d'études

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Talence, le 2 avril 2007.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Aquitaine-Limousin,
Philippe LECONTE

Nominations

Administration centrale

Présidence et direction générale

M. MICHEL LANNOO

DEC. n° 080019DAJ du 20-03-2008

M. Michel LANNOO, directeur de recherche de classe exceptionnelle, est nommé aux fonctions de conseiller, auprès de la présidente et du directeur général, pour les nanosciences et les nanotechnologies, à compter du 1^{er} avril 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Présidence et direction générale

M. FRÉDÉRIC DARDEL

DEC. n° 080035DAJ du 26-03-2008

M. Frédéric DARDEL, professeur des universités, est nommé conseiller, auprès de la présidente et du directeur général, pour les plates-formes, à compter du 1^{er} avril 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

MPPU

M. BERTRAND GIRARD

DEC. n° 080013DAJ du 16-03-2008

M. Bertrand GIRARD, professeur des universités, est nommé directeur du département scientifique Mathématiques, physique, planète et univers (MPPU), à compter du 1^{er} avril 2008, en remplacement de M. Michel LANNOO.

Signé : Catherine BRECHIGNAC, présidente

INSU

MME SOPHIE GODIN BEEKMANN

DEC. n° 080022INSU du 13-03-2008

Mme Sophie GODIN BEEKMANN, directrice de recherche au CNRS, est nommée à compter du 1^{er} mars 2008, déléguée scientifique chargée de mission (DSCM) en charge, au sein de la section Océan Atmosphère de l'INSU, du suivi des unités « Atmosphère » et des programmes et projets internationaux.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SDV

M. PATRICK NETTER

DEC. n° 080026DAJ du 16-03-2008

M. Patrick NETTER, professeur des universités, praticien hospitalier, est nommé directeur du département scientifique Sciences du vivant (SDV), à compter du 1^{er} avril 2008, en remplacement de M. Frédéric DARDEL.

Signé : Catherine BRECHIGNAC, présidente

SHS

M. WILLIAM VAN ANDRINGA

DEC. n° 080007SCHS du 12-03-2008

M. William VAN ANDRINGA, professeur des universités de 2^{ème} classe, est nommé dans les fonctions de directeur de la publication de la revue « Gallia », pour une période de quatre ans, à compter du 1^{er} février 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DSI

M. BERNARD JULIAN

DEC. n° 08P001DSI du 06-03-2008

M. Bernard JULIAN, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions de directeur adjoint de la direction des systèmes d'information, à compter du 1^{er} février 2008.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général

ACPL

M. DENIS CHAMPIGNEUX

DEC. n° 080003ACPL du 12-03-2008

M. Denis CHAMPIGNEUX, inspecteur du Trésor public, est nommé agent comptable secondaire de la délégation « Centre-Poitou-Charentes », à compter du 1^{er} avril 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Délégations

DR04 - Ile-de-France Sud

M. JEAN-LOUIS MOISY

DEC. n° 08A003DR04 du 09-01-2008

M. Jean-Louis MOISY, IRHC, est nommé coordinateur régional de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Ile-de-France Sud à compter du 10 janvier 2008.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

DR04 - Ile-de-France Sud

M. LAURENT BEAUCHET

DEC. n° 08A028DR04 du 20-03-2008

M. Laurent BEAUCHET, ingénieur d'études, est nommé responsable du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} avril 2008.

La décision n° 03A001DR04 du 14 janvier 2003 est abrogée.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

DR07 - Rhône-Auvergne

MME PATRICIA LANDAIS

M. ANDRÉ BRENDEL

DEC. n° 080024DR07 du 18-03-2008

Mme Patricia LANDAIS, ingénieure de recherche, est nommée ingénieure régionale de prévention et de sécurité de la délégation Rhône-Auvergne, à compter du 1^{er} octobre 2006 en remplacement de M. André BRENDEL, suite à son départ en retraite.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne

DR05 - Centre-Poitou-Charentes

MME PASCALE LETOURNEUX

DEC. n° 080038DAJ du 02-04-2008

Mme Pascale LETOURNEUX, ingénieure d'études au CNRS, est nommée adjointe à la déléguée régionale pour la circonscription Centre-Poitou-Charentes, à compter du 1^{er} mai 2008, en remplacement de M. Thierry ARTUSO, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR08 - Centre-Poitou-Charentes

M. DAVID CHAMPIGNEUX

DEC. n° 080120DR08 du 03-04-2008

M. David CHAMPIGNEUX, inspecteur du Trésor public, est nommé, à compter du 1^{er} avril 2008, responsable du service financier et comptable de la délégation Centre Poitou-Charentes.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

DR14 - Midi-Pyrénées

MME CLÉMENTINE ROGER

DEC. n° 080032DAJ du 20-03-2008

Mme Clémentine ROGER, ingénieure d'études, est nommée adjointe à la déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées, à compter du 1^{er} mars 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR14 – Midi-Pyrénées
MME ARMELLE BARELLI
MME CLÉMENTINE ROGER
M. JEAN-PAUL SWERTS
MME MAÏTÉ ARMENGAUD

DEC. n° 080033DAJ du 20-03-2008

Les articles 2, 3 et 3 bis de la décision n° 060048DAJ du 19 janvier 2006 [donnant délégation de signature à Mme Armelle BARELLI, déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées] sont remplacés ainsi qu'il suit :

« Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Armelle BARELLI, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Clémentine ROGER, adjointe, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Armelle BARELLI et de Mme Clémentine ROGER, délégation est donnée à M. Jean-Paul SWERTS, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

Art. 3. bis - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Armelle BARELLI, de Mme Clémentine ROGER et de M. Jean-Paul SWERTS, délégation est donnée à Mme Maïté ARMENGAUD, chef du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe. »

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Laboratoires

UMR n° 8531 - Photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires (PPSM)

M. KEITARO NAKATANI

DEC. n° 070028SCHI du 02-01-2008

M. Keitaro NAKATANI, professeur des universités, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 8531, pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ACMO

UPR n° 3082 - Laboratoire d'enzymologie et biochimie structurales

MME ARMELLE VIGOUROUX

DEC. n° 08A021DR04 du 05-03-2008

Mme Armelle VIGOUROUX, assistante ingénieure, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 3082, à compter du 17 janvier 2008.

Mme Armelle VIGOUROUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Armelle VIGOUROUX est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Jacqueline CHERFILS, directrice de l'UPR n° 3082

Erratum : La décision n° 07A151DR04 du 19 avril 2007 ci-dessous annule et remplace la décision de la même référence publiée dans le BO n° 6 - juin 2007, p. 68 :

UMR n° 8000 - Laboratoire de chimie physique

MME CATHERINE SIX

DEC. n° 07A151DR04 du 19-04-2007

Mme Catherine SIX, ingénieure de recherche, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de

sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8000, à compter du 29 mars 2007.

Mme Catherine SIX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Catherine SIX est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Mehran MOSTAFAVI, directeur de l'UMR n° 8000

UMR n° 8625 - Laboratoire des collisions atomiques et moléculaires

M. YAN PICARD

DEC. n° 08A022DR04 du 05-03-2008

M. Yan PICARD, maître de conférences, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8625, à compter du 17 janvier 2008.

M. Yan PICARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Yan PICARD est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Jacqueline CHERFILS, directrice de l'UMR n° 8625

UMR n° 7620 - Service d'aéronomie

M. YANN DELCAMBRE

DEC. n° 070158DR05 du 11-12-2007

M. Yann DELCAMBRE, ingénieur d'études CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la l'UMR n° 7620 à compter du 1^{er} décembre 2007.

M. Yann DELCAMBRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Yann DELCAMBRE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Alain HAUCHECORNE, directeur de l'UMR n° 7620

UMR n° 7620 - Service d'aéronomie

M. JEAN-PIERRE PINEAU

DEC. n° 070159DR05 du 11-12-2007

M. Jean-Pierre PINEAU, ingénieur d'études CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7620, à compter du 1^{er} décembre 2007.

M. Jean-Pierre PINEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Pierre PINEAU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Alain HAUCHECORNE, directeur de l'UMR n° 7620

UMR n° 7647 - Laboratoire de physique des interfaces et couches minces

M. JÉRÔME CHARLIAC

DEC. n° 080025DR05 du 28-03-2008

M. Jérôme CHARLIAC, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7647, à compter du 1^{er} octobre 2007.

M. Jérôme CHARLIAC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jérôme CHARLIAC est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bernard DREVILLON, directeur de l'UMR n° 7647

UMR n° 8159 - Laboratoire de génétique et biologie cellulaire
MME JACQUELINE LEROY

DEC. n° 070160DR05 du 05-11-2007

Mme Jacqueline LEROY, technicienne CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8159, à compter du 1^{er} novembre 2007.

Mme Jacqueline LEROY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Jacqueline LEROY est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bernard MIGNOTTE, directeur de l'UMR n° 8159

UMR n° 5246 - Institut de chimie et biochimie moléculaires et supramoléculaires (ICBMS)

M. DOMINIQUE LAFONT

DEC. n° 080021DR07 du 20-12-2007

M. Dominique LAFONT, CR1, est confirmé dans sa mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5246, à compter du 1^{er} janvier 2007.

M. Dominique LAFONT exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Dominique LAFONT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Loïc BLUM, directeur de l'UMR n° 5246

UMR n° 5246 - Institut de chimie et biochimie moléculaires et supramoléculaires (ICBMS)

MME MARIE-NOËLLE BOUCHU

DEC. n° 080022DR07 du 20-12-2007

Mme Marie-Noëlle BOUCHU, TCE, est confirmée dans sa mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5246, à compter du 1^{er} janvier 2007.

Mme Marie-Noëlle BOUCHU exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Marie-Noëlle BOUCHU est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Loïc BLUM, directeur de l'UMR n° 5246

UMR n° 5246 - Institut de chimie et biochimie moléculaires et supramoléculaires (ICBMS)

M. BERNARD MARQUET

DEC. n° 080023DR07 du 20-12-2008

M. Bernard MARQUET, IR2, est confirmé dans sa mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5246, à compter du 1^{er} janvier 2007.

M. Bernard MARQUET exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Bernard MARQUET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Loïc BLUM, directeur de l'UMR n° 5246

FRE n° 3099 - Thermodynamique des solutions et des polymères (TSP)

MME KARINE BALLERAT

DEC. n° 080018DR07 du 07-02-2008

Mme Karine BALLERAT, IR, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la FRE n° 3099.

Mme Karine BALLERAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Karine BALLERAT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Agilio PADUA, directeur de la FRE n° 3099

UPS n° 2713 - Laboratoire des matériaux avancés (LMA)

MME RENÉE PIGNARD

DEC. n° 080019DR07 du 14-02-2008

Mme Renée PIGNARD, IE1, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPS n° 2713, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Mme Renée PIGNARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Renée PIGNARD est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Raffaele FLAMINIO, directeur de l'UPS n° 2713

UMR n° 5168 - Laboratoire de physiologie cellulaire végétale

MME MYRIAM SASSIA HADJADJI

DEC. n° 080080DR11 du 14-01-2008

Mme Myriam Sassia HADJADJI, AJT, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5168, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Mme Myriam Sassia HADJADJI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Myriam Sassia HADJADJI est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Marylin VANTARD, directrice de l'UMR n° 5168

UMR n° 5216 - GIPSA

M. CHRISTOPHE SAVARIAUX

DEC. n° 080081DR11 du 08-01-2008

M. Christophe SAVARIAUX, ingénieur de recherche, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5216, à compter du 1^{er} janvier 2007.

M. Christophe SAVARIAUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Christophe SAVARIAUX est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Marc CHASSERY, directeur de l'UMR n° 5216

UMR n° 5217 - Laboratoire d'informatique de Grenoble (LIG)

M. JEAN-PHILIPPE GUILBAUD

DEC. n° 080077DR11 du 14-01-2008

M. Jean-Philippe GUILBAUD, IR, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5217, à compter du 1^{er} janvier 2007.

M. Jean-Philippe GUILBAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Jean-Philippe GUILBAUD est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Brigitte PLATEAU, directrice de l'UMR n° 5217

UMR n° 5217 - Laboratoire d'informatique de Grenoble (LIG)

M. JACQUES COUTIN

DEC. n° 080078DR11 du 14-01-2008

M. Jacques COUTIN, TCE, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5217, à compter du 1^{er} janvier 2007.

M. Jacques COUTIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Jacques COUTIN est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Brigitte PLATEAU, directrice de l'UMR n° 5217

UMR n° 5217 - Laboratoire d'informatique de Grenoble (LIG)

MME CHRISTIANNE PLUMERE

DEC. n° 080079DR11 du 14-01-2008

Mme Christianne PLUMERE, AI, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5217, à compter du 1^{er} janvier 2007.

Mme Christianne PLUMERE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Christianne PLUMERE est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Brigitte PLATEAU, directrice de l'UMR n° 5217

UPR n° 3081 - Instabilité du génome et cancérogénèse

Mlle ISABELLE PINET

DEC. n° 081458DR12 du 28-02-2008

Mlle Isabelle PINET, TCS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 3081, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Mlle Isabelle PINET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mlle Isabelle PINET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Robert FUCHS, directeur de l'UPR n° 3081

UPR n° 9027 - Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires (LISM)

MME CHANTAL SOSCIA

DEC. n° 081450DR12 du 27-02-2008

Mme Chantal SOSCIA, TCE, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 9027, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Mme Chantal SOSCIA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Chantal SOSCIA est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : James STURGIS, directeur de l'UPR n° 9027

IFR n° 131 - Sciences du cerveau et de la cognition

MME ANNE DUHOUX

DEC. n° 081451DR12 du 21-02-2008

Mme Anne DUHOUX, TCN, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'IFR n° 131, à compter du 1^{er} janvier 2008, pour l'animalerie du GLM.

Mme Anne DUHOUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Anne DUHOUX est placée directement sous l'autorité du responsable de l'animalerie, Ivan BALANSARD.

Signé : Bruno POUCKET, directeur de l'IFR n° 131

UMR n° 5247 - Institut des biomolécules Max Mousseron

Mlle CÉLINE M'KADMI

DEC. n° 070185DR13 du 20-12-2007

Mlle Céline M'KADMI, technicienne, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5247, à compter du 1^{er} novembre 2007.

Mlle Céline M'KADMI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mlle Céline M'KADMI est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean MARTINEZ, directeur de l'UMR n° 5247

UMR n° 5213 - Laboratoire plasma et conversion d'énergie (PLASMA)

M. ROBERT LAROCHE

DEC. n° 080005DR14 du 18-02-2008

M. Robert LAROCHE, TCN BAP C, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5213, à compter du 1^{er} mars 2008.

M. Robert LAROCHE exerce sa mission conformément aux articles 4, et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Robert LAROCHE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Maurice FADEL, directeur adjoint de l'UMR n° 5213

UMS n° 831 - Observatoire Midi-Pyrénées

M. DIDIER PAPAIS

DEC. n° 080011DR14 du 05-03-2008

M. Didier PAPAIS, adjoint technique, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMS n° 813, à compter du 1^{er} janvier 2008.

M. Didier PAPAIS exerce sa mission conformément aux articles 4, et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Didier PAPAIS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bernard DUPRE, directeur de l'UMS n° 831

UMR n° 6051 - Centre de recherches sur l'action politique en Europe (CRAPE)

MME MARYLÈNE BERCEGEAY

DEC. n° 080096DR17 du 30-01-2008

Mme Marylène BERCEGEAY, ingénieure d'études, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6051, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Mme Marylène BERCEGEAY est nommée ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

Mme Marylène BERCEGEAY exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Marylène BERCEGEAY est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Christian Le BART, directeur de l'UMR n° 6051

UMR n° 6061 - Institut de génétique et développement de Rennes (IGDR)

M. GÉRARD CALLIONI

DEC. n° 080092DR17 du 15-02-2008

M. Gérard CALLIONI, TCS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6061, à compter du 1^{er} janvier 2008.

M. Gérard CALLIONI est nommé ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Gérard CALLIONI exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Gérard CALLIONI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Claude PRIGENT, directeur de l'UMR n° 6061

UMR n° 6061 - Institut de génétique et développement de Rennes (IGDR)

M. JEAN-YVES CREMET

DEC. n° 080093DR17 du 15-02-2008

M. Jean-Yves CREMET, IE2, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6061, à compter du 1^{er} janvier 2008.

M. Jean-Yves CREMET est nommé ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Jean-Yves CREMET exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Jean-Yves CREMET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Claude PRIGENT, directeur de l'UMR n° 6061

UMR n° 6061 - Institut de génétique et développement de Rennes (IGDR)

M. CHRISTOPHE HITTE

DEC. n° 080098DR17 du 15-02-2008

M. Christophe HITTE, IR2, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6061, à compter du 1^{er} janvier 2008.

M. Christophe HITTE est nommé ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Christophe HITTE exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Christophe HITTE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Claude PRIGENT, directeur de l'UMR n° 6061

UMR n° 6112 - Laboratoire de planétologie et géodynamique de Nantes (LPGN)

M. ERWAN LE MENN

DEC. n° 080113DR17 du 11-02-2008

M. Erwan Le MENN, AI plein temps, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6112, à compter du 1^{er} janvier 2008.

M. Erwan Le MENN est nommé ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Erwan Le MENN exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Erwan Le MENN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Eric HUMLER, directeur de l'UMR n° 6112

UMR n° 6144 - Laboratoire de recherche en génie des procédés - environnement - agroalimentaire (GEPEA)

MME MARYSE CHAPLAIN-DEROUINIOT

DEC. n° 080111DR17 du 17-03-2008

Mme Maryse CHAPLAIN-DEROUINIOT, technicienne, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6144, à compter du 1^{er} février 2007.

Mme Maryse CHAPLAIN-DEROUINIOT est nommée ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

Mme Maryse CHAPLAIN-DEROUINIOT exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Maryse CHAPLAIN-DEROUINIOT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jack LEGRAND, directeur de l'UMR n° 6144

UMR n° 6164 - Institut d'électronique et de télécommunications de Rennes (IETR)

MME NATHALIE COULON

DEC. n° 080139DR17 du 25-03-2008

Mme Nathalie COULON, IR2, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6164, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Mme Nathalie COULON est nommée ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

Mme Nathalie COULON exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Nathalie COULON est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Daniel THOUROUDE, directeur de l'UMR n° 6164

UMR n° 6200 - Laboratoire d'ingénierie moléculaire d'Angers (LIMA)

M. GILLES MABON

DEC. n° 080108DR17 du 14-03-2008

M. Gilles MABON, CR1, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6200, à compter du 1^{er} janvier 2008.

M. Gilles MABON est nommé ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Gilles MABON exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Gilles MABON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Patrick BATAIL, directeur de l'UMR n° 6200

UMR n° 6230 - Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation (CEISAM)

MME CATHERINE JOUITTEAU

DEC. n° 080133DR17 du 17-03-2008

Mme Catherine JOUITTEAU, AI CNRS, quotité 100%, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6230, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Mme Catherine JOUITTEAU est nommée ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

Mme Catherine JOUITTEAU exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Catherine JOUITTEAU est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bruno BUJOLI, directeur de l'UMR n° 6230

UMR n° 6230 - Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation (CEISAM)

M. FRANÇOIS BESSEAU

DEC. n° 080134DR17 du 17-03-2008

M. François BESSEAU, AI ITARF université de Nantes, quotité 100%, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6230, à compter du 1^{er} janvier 2008.

M. François BESSEAU est nommé ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. François BESSEAU exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. François BESSEAU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bruno BUJOLI, directeur de l'UMR n° 6230

UMR n° 6230 - Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation (CEISAM)

M. ERWAN LE GROGNEC

DEC. n° 080135DR17 du 17-03-2008

M. Erwan Le GROGNEC, CR1 CNRS, quotité 100%, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6112, à compter du 1^{er} janvier 2008.

M. Erwan Le GROGNEC est nommé ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Erwan Le GROGNEC exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Erwan Le GROGNEC est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bruno BUJOLI, directeur de l'UMR n° 6230

UMR n° 6251 - Institut de physique de Rennes

M. JONATHAN COURBE

DEC. n° 080099DR17 du 24-01-2008

M. Jonathan COURBE, AI, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UMR n° 6251, à compter du 1^{er} janvier 2008.

M. Jonathan COURBE est nommé ACMO pour la durée du mandat de la directrice d'unité.

M. Jonathan COURBE exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Jonathan COURBE est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.
Signé : Anne RENAULT, directrice de l'UMR n° 6251

UMR n° 6262 - Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE)

Mme SOLANGE Le BOURHIS

DEC. n° 080088DR17 du 30-01-2008

Mme Solange Le BOURHIS, TCS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UMR n° 6262, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Mme Solange Le BOURHIS est nommée ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

Mme Solange Le BOURHIS exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Solange Le BOURHIS est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.
Signé : Philippe PIERRE, directeur de l'UMR n° 6262

UMR n° 6552 - Ethologie animale et humaine (EthoS)

Mme COLETTE RIVAULT

DEC. n° 080142DR17 du 18-03-2008

Mme Colette RIVAULT, CR1 (100%), est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UMR n° 6552, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Mme Colette RIVAULT est nommée ACMO pour la durée du mandat de la directrice d'unité.

Mme Colette RIVAULT exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Colette RIVAULT est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.
Signé : Martine HAUSBERGER, directrice de l'UMR n° 6552

UMR n° 6554 - Littoral, environnement, télédétection et géomatique (LETG)

Mme GILE CRIAUD-GORSSE

DEC. n° 080106DR17 du 20-04-2008

Mme Gile CRIAUD-GORSSE, TCE (temps plein), est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UMR n° 6554, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Mme Gile CRIAUD-GORSSE est nommé ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

Mme Gile CRIAUD-GORSSE exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Gile CRIAUD-GORSSE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.
Signé : Marc ROBIN, directeur de l'UMR n° 6554

UMR n° 6554 - Littoral, environnement, télédétection et géomatique (LETG)

M. EMMANUEL GIRAUDET

DEC. n° 080146DR17 du 20-04-2008

M. Emmanuel GIRAUDET, IEHC, 100%, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UMR n° 6554, à compter du 1^{er} janvier 2008.

M. Emmanuel GIRAUDET est nommé ACMO pour la durée du

mandat du directeur d'unité.

M. Emmanuel GIRAUDET exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Emmanuel GIRAUDET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.
Signé : Marc ROBIN, directeur de l'UMR n° 6554

UMR n° 6521 - Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique (CEMCA)

M. JEAN-MICHEL KERBAOL

DEC. n° 080097DR17 du 29-02-2008

M. Jean-Michel KERBAOL, assistant ingénieur 100%, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UMR n° 6521, à compter du 1^{er} janvier 2008.

M. Jean-Michel KERBAOL est nommé ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Jean-Michel KERBAOL exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Jean-Michel KERBAOL est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.
Signé : Yves Le MEST, directeur de l'UMR n° 6521

UMR n° 6539 - Laboratoire des sciences de l'environnement marin - LEMAR

M. MARC ROBERT

DEC. n° 080110DR17 du 15-03-2008

M. Marc ROBERT, TCE 100%, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UMR n° 6539, à compter du 1^{er} janvier 2008.

M. Marc ROBERT est nommé ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Marc ROBERT exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Marc ROBERT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.
Signé : Laurent MEMERY, directeur de l'UMR n° 6539

UMR n° 6566 - Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire

M. JEAN-CHRISTOPHE Le BANNIER

DEC. n° 080063DR17 du 14-03-2007

M. Jean-Christophe Le BANNIER, TCN CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UMR n° 6566, à compter du 2 janvier 2008.

M. Jean-Christophe Le BANNIER est nommé ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Jean-Christophe Le BANNIER exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Jean-Christophe Le BANNIER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.
Signé : Dominique MARGUERIE, directeur de l'UMR n° 6566

UMR n° 6598 - Laboratoire de mécanique des fluides (LMF)

M. STÉPHANE LAMBERT

DEC. n° 080132DR17 du 05-03-2008

M. Stéphane LAMBERT, TCN 100%, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UMR n° 6598, à compter du 1^{er} janvier 2008.

M. Stéphane LAMBERT est nommé ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Stéphane LAMBERT exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Stéphane LAMBERT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Alain CLEMENT, directeur de l'UMR n° 6598

UMR n° 6613 - Laboratoire d'acoustique de l'université du Maine [LAUM]

M. EMMANUEL BRASSEUR

DEC. n° 080129DR17 du 18-03-2008

M. Emmanuel BRASSEUR, AI, 80%, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6613, à compter du 1^{er} janvier 2008.

M. Emmanuel BRASSEUR est nommé ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Emmanuel BRASSEUR exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Emmanuel BRASSEUR est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Yves AUREGAN, directeur de l'UMR n° 6613

UMR n° 6507 - Laboratoire de chimie moléculaire et thioorganique (LCMT)

M. JEAN-FRANÇOIS LOHIER

DEC. n° 080102DR19 du 19-02-2008

M. Jean-François LOHIER est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6507, à compter du 1^{er} janvier 2008.

M. Jean-François LOHIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Jean-François LOHIER est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Annie-Claude GAUMONT, directrice de l'UMR n° 6507

FRE n° 3119 - Centre Michel de Bouard - Centre de recherches archéologiques et historiques médiévales (CRAHM)

MME ANNE LIENARD

DEC. n° 080103DR19 du 18-02-2008

Mme Anne LIENARD est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la FRE n° 3119, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Mme Anne LIENARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, Mme Anne LIENARD est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Pierre BAUDUIN, directeur de la FRE n° 3119

Fin de fonctions

ACPL

MME NATHALIE SCHWARTZ

DEC. n° 080004ACPL du 12-03-2008

Mme Nathalie SCHWARTZ, receveur percepteur du Trésor public, agent comptable secondaire par intérim de la délégation Centre-Poitou-Charentes, cessera ses fonctions à compter du 1^{er} avril 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UPR n° 3082 - Laboratoire d'enzymologie et biochimie structurales

MME MARIE-PIERRE GOLINELLI

DEC. n° 08A027DR04 du 19-03-2008

Il est mis fin, à compter du 1^{er} avril 2008, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité

(ACMO) exercées par Mme Marie-Pierre GOLINELLI dans l'UPR n° 3082.

Signé : Jacqueline CHERFILS, directrice de l'UPR n° 3082

UMR n° 2714 - Systèmes macromoléculaires et physiopathologie humaine

MME MARIE-THÉRÈSE CHARREYRE

DEC. n° 080020DR07 du 28-01-2008

Il est mis fin, à compter du 31 décembre 2007, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Marie-Thérèse CHARREYRE dans l'UMR n° 2714 (liant le CNRS à bio merieux) site ENS.

Signé : A. THERETZ, directeur de l'UMR n° 2714

UMR n° 7175 - Institut Gilbert-Laustriat : biomolécules, biotechnologie, innovation thérapeutique

MME DENISE STUBER

DEC. n° 080135DR10 du 26-02-2008

Il est mis fin, à compter du 26 février 2008, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Denise STUBER dans l'UMR n° 7175.

Signé : Claude KEDINGER, directeur de l'UMR n° 7175

UPR n° 2940 - Institut Néel

M. PIERRE GIROUX

DEC. n° 080082DR11 du 14-03-2008

Il est mis fin, à compter du 31 mars 2008, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Pierre GIROUX dans l'UPR n° 2940.

Signé : Alain FONTAINE, directeur de l'UPR n° 2940

UMR n° 5213 - Laboratoire plasma et conversion d'énergie (LAPLACE)

M. JACQUES LUGA

DEC. n° 080004DR14 du 18-02-2008

Il est mis fin, à compter du 1^{er} mars 2008, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Jacques LUGA dans l'UMR n° 5213.

Signé : Maurice FADEL, directeur adjoint de l'UMR n° 5213

Délégations de signature

Administration centrale

Direction générale

M. JEAN-CLAUDE THIVOLLE

DEC. n° 080036DAJ du 31-03-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Claude THIVOLLE, directeur du bureau du CNRS de Pékin, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, le mardi 1^{er} avril 2008, à Shanghai, la convention de renouvellement de l'accord général de coopération entre le CNRS, l'INSERM, l'Institut Pasteur et la Chine.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

MPPU

M. BERTRAND GIRARD

MME FRANÇOISE BALESTIE

DEC. n° 080029DAJ du 26-03-2008

Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Bertrand GIRARD, directeur du département scientifique mathématiques, physique, planète et univers, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, les

actes, décisions, conventions, contrats et documents relevant des domaines suivants :

A. Structures opérationnelles de recherche et de service

- les décisions relatives au renouvellement des unités propres de recherche et de service du Centre national de la recherche scientifique ;
- les conventions ou avenants de renouvellement des unités mixtes de recherche et de service hors contractualisation ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B. Gestion scientifique

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand GIRARD, délégation est donnée à Mme Françoise BALESTIE, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} avril 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SDV

M. PATRICK NETTER
MME ANNIE LECHEVALLIER

DEC. n° 080030DAJ du 26-03-2008

Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Patrick NETTER, directeur du département scientifique Sciences du vivant, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions, contrats et documents relevant des domaines suivants :

A. Structures opérationnelles de recherche et de service

- les décisions relatives au renouvellement des unités propres de recherche et de service du Centre national de la recherche scientifique ;
- les conventions ou avenants de renouvellement des unités mixtes de recherche et de service hors contractualisation ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B. Gestion scientifique

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;

- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

C. Déclarations diverses

- les déclarations et demandes faites en application de la loi du 20 décembre 1988 modifiée (relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales et les décrets pris pour son application) ;

- les déclarations et demandes d'autorisation faites en application du décret du 10 août 2007 relatif au prélèvement, à la conservation et à la préparation à des fins scientifiques d'éléments du corps humain (et l'arrêté pris pour son application). En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick NETTER, délégation est donnée à Mme Annie LECHEVALLIER, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur général du CNRS, les actes visés ci-dessus.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} avril 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ST2I

M. PIERRE GUILLON

DEC. n° 080024DAJ du 06-03-2008

Délégation est donnée à M. Pierre GUILLON, directeur du département scientifique Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, le vendredi 28 mars 2008, à Mexico, la convention de création de l'UMI-LAFMIA entre d'une part, le CNRS, l'UTC, l'UJF et Grenoble INP et d'autre part, le CONACYT et le CINVESTAV.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

IN2P3

MME LILIANE FLABBEE
M. EMMANUEL ROQUES
M. DENIS LAPLANCHE

DEC. n° 080009INPN du 28-02-2008

Délégation permanente est donnée à Mme Liliane FLABBEE, déléguée régionale pour la circonscription Paris B, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels des corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du Centre national de la recherche scientifique :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés ;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Liliane FLABBEE, déléguée régionale, délégation est donnée à M. Emmanuel ROQUES, adjoint à la déléguée régionale, à M. Denis LAPLANCHE, chargé des affaires générales auprès du délégué régional adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

La présente décision, qui prend effet à compter du 28 février 2008, abroge la décision n° 060004INPN du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

IN2P3

M. FRANÇOIS LE DIBERDER

DEC. n° 080010IN2P3 du 06-03-2008

Délégation est donnée à M. François Le DIBERDER, directeur adjoint scientifique de l'Institut national de physique nucléaire

et de physique des particules (IN2P3) à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, la convention constitutive du laboratoire international associé franco-coréen FK-PPL "France Korea Particle Physics Laboratory".

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

DRI

M. FRÉDÉRIC BENOLIEL
MME ARABELLE BAUDETTE

DEC. n° 080005DR16 du 13-03-2008

Délégation est donnée à M. Frédéric BENOLIEL, directeur des relations internationales, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DRI, les actes suivants :

a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
b) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
c) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BENOLIEL, délégation est donnée à Mme Arabelle BAUDETTE, directrice administrative de la direction des relations internationales, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DAJ

MME DANIELLE DAUVIGNAC
MME ISABELLE LONGIN

DEC. n° 080006DR16 du 13-03-2008

Délégation est donnée à Mme Danièle DAUVIGNAC, directrice des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DAJ, les actes suivants :

a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
b) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
c) ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle DAUVIGNAC, délégation est donnée à Mme Isabelle LONGIN, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.
La présente décision prend effet au 3 septembre 2007.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Délégations

DR04 - Ile-de-France Sud

MME MICHÈLE SAUMON
MME MARIE-FRANCE SIRE
M. LAURENT BEAUCHET

DEC. n° 080037DAJ du 01-04-2008

A l'article 4 de la décision n° 070040DAJ du 30 mars 2007 [donnant délégation de signature à Mme Michèle SAUMON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud], les termes : « Mme Marie-France SIRE, responsable du service des personnels et des ressources humaines » sont remplacés par les termes : « M. Laurent BEAUCHET, responsable du service des ressources humaines ».

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

MME CATHERINE DURAND
M. JEAN BATY

DEC. n° 080027DAJ du 11-03-2008

A l'article 4 de la décision n° 070041DAJ du 30 mars 2007 modifiée [donnant délégation de signature à M. Gilles TRAIMOND, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord], les termes : « Mme Catherine DURAND, responsable du service opérateur de concours » sont remplacés par les termes : « M. Jean BATY, responsable du service opérateur des concours ».

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR05 - Centre-Poitou-Charentes

MME JOSETTE ROGER
MME PASCALE LETOURNEUX
M. ROGER FRETÉ
MME ROSE-MARIE CIROTTEAU

DEC. n° 080039DAJ du 02-04-2008

Les articles 2, 3.1 et 3.2 de la décision n° 060043DAJ du 19 janvier 2006 [donnant délégation permanente à Mme Josette ROGER, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Poitou-Charentes] sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Art. 2.- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Josette ROGER, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Pascale LETOURNEUX, adjointe, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

« Art. 3.1- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Josette ROGER et de Mme Pascale LETOURNEUX, délégation est donnée à M. Roger FRETÉ, chargé de mission, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

« Art. 3.2- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Josette ROGER, de Mme Pascale LETOURNEUX et de M. Roger FRETÉ, délégation est donnée à Mme Rose-Marie CIROTTEAU, chef du service du personnel et des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe ».

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

M. THIERRY RAJAABELINA
MME PASCALINE SAWADOGO

DEC. n° 080027DR05 du 07-04-2008

Délégation est donnée à M. Thierry RAJAABELINA, directeur de l'audit interne, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008) [fixant les règles applicables aux marchés passés par les établissements publics mentionnés au 5° du I de l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics, pour les achats de fournitures, de services et de travaux destinés à la conduite de leurs activités de recherche], à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry RAJAABELINA, délégation de signature est donnée à Mme Pascaline SAWADOGO, administratrice de la Poste, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070149DR05 du 25 juillet 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de la DAI.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

DR07 - Rhône-Auvergne

M. BRUNO ANDRAL
M. ERNEST CHIARELLO
Mlle AMANDINE LHERITIER-CHABRAN
MME SANDRINE MAGNETTO
MME NADINE MORIAUX
Mlle PASCALINE TOUTOIS
MME BERNADETTE PERICHON
Mlle MIROSLAVA MENARD
Mlle CÉLINE GUILLERMOZ
MME JACQUELINE BECKER
Mlle AURÉLIE HAZAN
M. MICHEL JANVIER

DEC. n° 080014DR07 du 08-01-2008

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne, délégation de signature est donnée à M. Ernest CHIARELLO, IR responsable du service informatique, à Mlle Amandine LHERITIER-CHABRAN, IE chargée d'études auprès du délégué, à Mme Sandrine MAGNETTO, IE responsable du service partenariat et valorisation, et à Mme Nadine MORIAUX, IE responsable du service du personnel et des ressources humaines.

Délégation de signature est donnée à Mlle Pascaline TOUTOIS, IE, à l'effet de signer les contrats et accords, et les documents liés aux demandes de subvention auprès de tiers, relatifs au service partenariat et valorisation.

Délégation de signature est donnée à Mme Bernadette PERICHON, AI, à l'effet de signer tous les documents relatifs au service du personnel et ressources humaines.

Délégation de signature est donnée à Mlle Miroslava MENARD, IE, à Mlle Céline GUILLERMOZ, assistant ingénieure, à l'effet de signer les ordres de paiement et d'encaissement de recettes (ORC), les annulations (AORC), les certificats administratifs, tous courriers relatifs à la gestion administrative des contrats et conventions, les ordres de missions, factures afférentes aux bons de transports et décomptes de frais de missions et les décisions de subvention plafonnées à 90 000 € HT., les décisions et conventions de stage et tous les documents relatifs à la Loi Huriet.

Délégation de signature est donnée à Mme Jacqueline BECKER, technicienne, à Mlle Aurélie HAZAN, technicienne, à l'effet de signer les commandes de bons de transports.

Délégation de signature est donnée à M. Michel JANVIER, IE, à l'effet de signer les procès-verbaux de réception des travaux. Les décisions antérieures sont abrogées.

La présente décision prend effet à compter du 8 janvier 2008.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne

DR16 - Paris-Michel Ange

M. BERTRAND GIRARD
MME FRANÇOISE BALESTIE
MME MARTINE RECHENMANN

DEC. n° 080007DR16 du 28-03-2008

Délégation est donnée à M. Bertrand GIRARD, directeur du département scientifique Mathématiques, physique, planète et univers (MPPU), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles au département scientifique Mathématiques, physique, planète et univers (MPPU), les actes suivants :

a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand GIRARD, délégation est donnée à Mme Françoise BALESTIE, secrétaire générale du département scientifique Mathématiques, physique, planète et univers (MPPU), aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand GIRARD et de Mme Françoise BALESTIE, délégation est donnée à Mme Martine RECHENMANN, responsable du budget et des affaires financières au département Mathématiques, physique, planète et univers (MPPU), aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060054DR16 du 25 septembre 2006 est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR16 - Paris-Michel Ange

M. PATRICK NETTER
MME ANNIE LECHEVALLIER
MME MICHÈLE SIMONPOLI
MME ANNE-MARIE CAPELLAN

DEC. n° 080008DR16 du 28-03-2008

Délégation est donnée à M. Patrick NETTER, Directeur du département scientifique Sciences du Vivant (SDV), à l'effet de signer, au nom du Délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles au département scientifique Sciences du vivant (SDV), les actes suivants :

a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick NETTER, délégation est donnée à Mme Annie LECHEVALLIER, secrétaire générale du département scientifique Sciences du Vivant (SDV), aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick NETTER et de Mme Annie LECHEVALLIER, délégation est donnée à Mme Michèle SIMONPOLI, adjointe de Mme Annie LECHEVALLIER au département Sciences du vivant (SDV), aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick NETTER, de Mme Annie LECHEVALLIER et de Mme Michèle SIMONPOLI, délégation est donnée à Mme Anne-Marie CAPELLAN, assistante ingénieure au département Sciences du vivant (SDV), aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070039DR16 du 31 mai 2007 est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Laboratoires

DR01 - Paris A

UMR n° 5141 - Laboratoire traitement et communication de l'information

M. HENRI MAITRE
M. OLIVIER CAPPE

DEC. n° 080021DR01 du 22-02-2008

Délégation est donnée à M. Henri MAITRE, directeur de l'UMR n° 5141, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, Outre-mer, étranger, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri MAITRE, délégation de signature est donnée à M. Olivier CAPPE, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 5141 - Laboratoire traitement et communication de l'information

M. OLIVIER CAPPE

DEC. n° 080022DR01 du 10-03-2008

Délégation est donnée à M. Olivier CAPPE, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, à l'exclusion des ordres de mission, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Henri MAITRE, directeur de l'UMR n° 5141

UMR n° 7023 - Structure formelle du langage : typologie et acquisition, métrique et poétique

M. CLIVE PERDUE
MME MAGA HICKMANN
MME BRENDA LACA
MME SOPHIE WAUQUIER

DEC. n° 070134DR01 du 29-10-2007

Délégation est donnée à M. Clive PERDUE, directeur de l'UMR n° 7023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte, à l'exclusion des contrats de service,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, Outre-mer, étranger, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Clive PERDUE, délégation de signature est donnée à Mme Maga HICKMANN, directrice de recherche, à Mme Brenda LACA, professeure des universités, et à Mme Sophie WAUQUIER, professeure des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8005 - Laboratoire de biomécanique

MME Wafa SKALLI
M. DAVID MITTON

DEC. n° 080018DR01 du 31-01-2008

Délégation est donnée à Mme Wafa SKALLI, directrice de l'UMR n° 8005, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, Outre-mer, étranger, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Wafa SKALLI, délégation de signature est donnée à M. David MITTON, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8131- Centre de recherches interdisciplinaires sur l'Allemagne

M. MICHAËL WERNER
MME BÉNÉDICTE ZIMMERMANN

DEC. n° 080023DR01 du 03-03-2008

Délégation est donnée à M. Michaël WERNER, directeur de l'UMR n° 8131, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles dans le cadre de la gestion du contrat CAPRIGHT,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, Outre-mer, étranger, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michaël WERNER, délégation de signature est donnée à Mme Bénédicte ZIMMERMANN, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040202DR01 du 1^{er} mars 2004 consentant délégation de signature par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8582 - Groupe sociétés, religions, laïcités

M. JEAN-PAUL WILLAIME
M. PHILIPPE PORTIER
M. VINCENT GOOSSAERT
MME NATHALIE CHEREL

DEC. n° 080011DR01 du 18-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Paul WILLAIME, directeur de l'UMR n° 8582, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, Outre-mer, étranger, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul WILLAIME, délégation de signature est donnée à M. Philippe PORTIER, directeur d'études, à M. Vincent GOOSSAERT, chargé de recherche, et à Mme Nathalie CHEREL, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8582 - Groupe sociétés, religions, laïcités

M. PHILIPPE PORTIER
M. VINCENT GOOSSAERT
MME NATHALIE CHEREL

DEC. n° 080012DR01 du 21-02-2008

Délégation est donnée à M. Philippe PORTIER, directeur d'études, à M. Vincent GOOSSAERT, chargé de recherche, et à Mme Nathalie CHEREL, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, à l'exclusion des ordres de mission, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins

de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul WILLAIME, directeur de l'UMR n° 8582

USR n° 3138 - Centre de recherche en sciences sociales à Prague

MME MARIE-CLAUDE MAUREL

DEC. n° 080014DR01 du 12-02-2008

Délégation est donnée à Mme Marie-Claude MAUREL, directrice de l'USR n° 3138, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, Outre-mer, étranger, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

DR02 - Paris B

UMR n° 7052 - Biomécanique et biomatériaux ostéo-articulaires

M. LAURENT SEDEL
M. HERVÉ PETIT
M. DIDIER HANNOUCHE

DEC. n° 080208DR02 du 31-01-2008

Délégation est donnée à M. Laurent SEDEL, directeur de l'UMR n° 7052, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent SEDEL, délégation de signature est donnée à M. Hervé PETIT, DR2 INSERM, ou à M. Didier HANNOUCHE, PH AP-HP, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7052 - Biomécanique et biomatériaux ostéo-articulaires

M. HERVÉ PETIT
M. DIDIER HANNOUCHE

DEC. n° 080209DR02 du 31-01-2008

Délégation est donnée à M. Hervé PETIT, DR2 INSERM, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé PETIT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Didier HANNOUCHE, PH AP-HP, chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Laurent SEDEL, directeur de l'UMR n° 7052

UMR n° 7056 - Logique mathématique

MME FRANÇOISE DELON
MME ZOÉ CHATZIDAKIS
M. ARNAUD DURAND

DEC. n° 080070DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à Mme Françoise DELON, directrice de l'UMR n° 7056, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise DELON, délégation de signature est donnée à Mme Zoé CHATZIDAKIS, DR2, ou à M. Arnaud DURAND, PR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7056 - Logique mathématique

MME ZOÉ CHATZIDAKIS
M. ARNAUD DURAND

DEC. n° 080071DR02 du 11-02-2008

Délégation est donnée à Mme Zoé CHATZIDAKIS, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Zoé CHATZIDAKIS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Arnaud DURAND, PR2.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Françoise DELON, directrice de l'UMR n° 7056

UMR n° 7057 - Matière et systèmes complexes

M. JEAN-MARC DI MEGLIO
M. STÉPHANE DOUADY
M. FRANÇOIS GALLET

DEC. n° 080078DR02 du 31-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Marc Di MEGLIO, directeur de l'UMR n° 7057, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Di MEGLIO, délégation de signature est donnée à M. Stéphane DOUADY, DR2, ou à M. François GALLET, PU1 Université Paris 7, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7057 - Matière et systèmes complexes

M. STÉPHANE DOUADY
M. FRANÇOIS GALLET

DEC. n° 080079DR02 du 31-01-2008

Délégation est donnée à M. Stéphane DOUADY, DR2, adjoint au directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane DOUADY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. François GALLET, PU1 Université Paris 7.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc Di MEGLIO, directeur de l'UMR n° 7057

UMR n° 7070 - Laboratoire des matériaux mésoscopiques et nanométriques

MME MARIE-PAULE PILENI
M. CHRISTOPHE PETIT

DEC. n° 080180DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à Mme Marie-Paule PILENI, directrice de l'UMR n° 7070, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Paule PILENI, délégation est donnée à M. Christophe PETIT, PU, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7070 - Laboratoire des matériaux mésoscopiques et nanométriques

M. CHRISTOPHE PETIT

DEC. n° 080181DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Christophe PETIT, PU, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Paule PILENI, directrice de l'UMR n° 7070

UMR n° 7089 - Laboratoire d'informatique algorithmique fondamentale et appliquée

M. MICHEL HABIB
M. JEAN MAIRESSE
MME NOËLLE DELGADO

DEC. n° 080110DR02 du 01-02-2008

Délégation est donnée à M. Michel HABIB, directeur de l'UMR n° 7089, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

- les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel HABIB, délégation est donnée à M. Jean MAIRESSE, DR, ou à Mme Noëlle DELGADO, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7089 - Laboratoire d'informatique algorithmique fondamentale et appliquée

M. JEAN MAIRESSE
MME NOËLLE DELGADO

DEC. n° 080111DR02 du 01-02-2008

Délégation est donnée à M. Jean MAIRESSE, DR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean MAIRESSE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Noëlle DELGADO, TCE.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel HABIB, directeur de l'UMR n° 7089

UMR n° 7103 - Parasitologie évolutive

M. OLIVIER KALTZ
MME CLAIRE TIRARD
MME NATHALIE GUILLORY

DEC. n° 080126DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Olivier KALTZ, directeur de l'UMR n° 7103, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier KALTZ, délégation est donnée à Mme Claire TIRARD, MC, ou à Mme Nathalie GUILLORY, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7131 - Signalisation cellulaire, dynamique circulaire et athérosclérose précoce

MME FRANCINE RENDU
MME GENEVIÈVE FOURNIER

DEC. n° 080196DR02 du 12-02-2008

Délégation est donnée à Mme Francine RENDU, directrice de l'UMR n° 7131, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Francine RENDU, délégation est donnée à Mme Geneviève FOURNIER, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7131 – Signalisation cellulaire, dynamique circulatoire et athérosclérose précoce

MME GENEVIÈVE FOURNIER

DEC. n° 080197DR02 du 12-02-2008

Délégation est donnée à Mme Geneviève FOURNIER, TCS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Francine RENDU, directrice de l'UMR n° 7131

UMR n° 7135 - Sociétés en développement dans l'espace et dans le temps

M. FRANÇOIS MORICONI
MME CHANTAL CHANSON-JABEUR
MME SYLVIANE CHEMINOT

DEC. n° 080168DR02 du 31-01-2008

Délégation est donnée à M. François MORICONI, directeur de l'UMR n° 7135, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François MORICONI, délégation est donnée à Mme Chantal CHANSON-JABEUR, IR, ou à Mme Sylviane CHEMINOT, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7135 - Sociétés en développement dans l'espace et dans le temps

MME CHANTAL CHANSON-JABEUR
MME SYLVIANE CHEMINOT

DEC. n° 080169DR02 du 31-01-2008

Délégation est donnée à Mme Chantal CHANSON-JABEUR, IR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal CHANSON-JABEUR, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sylviane CHEMINOT, AI.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François MORICONI, directeur de l'UMR n° 7135

UMR n° 7142 - Systèmes interfaciaux à l'échelle nanométrique

M. ANTOINE GEDEON
M. PASCAL MAN
MME ANNIE METTENDORFF

DEC. n° 080100DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Antoine GEDEON, directeur de l'UMR n° 7142, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine GEDEON, délégation est donnée à M. Pascal MAN, DR, ou à Mme Annie METTENDORFF, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7142 - Systèmes interfaciaux à l'échelle nanométrique

M. PASCAL MAN
MME ANNIE METTENDORFF

DEC. n° 080101DR02 du 25-01-2008

Délégation est donnée à M. Pascal MAN, DR, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal MAN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Annie METTENDORFF, TCN, secrétaire-gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Antoine GEDEON, directeur de l'UMR n° 7142

UMR n° 7151 - Pathologie et virologie moléculaire

M. HUGUES DE THE
M. ALI SAIBPU
Mlle VALÉRIE LALLEMAND - BREITENBACH

DEC. n° 080064DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Hugues De THE, directeur de l'UMR n° 7151, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues De THE, délégation est donnée à M. Ali SAIB, professeur d'université Paris Diderot, ou à, Mlle Valérie LALLEMAND - BREITENBACH, CR INSERM, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7151 - Pathologie et virologie moléculaire

M. ALI SAIBPU
Mlle VALÉRIE LALLEMAND - BREITENBACH

DEC. n° 080065DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Ali SAIB, CR INSERM, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des

marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ali SAIB, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mlle Valérie LALLEMAND-BREITENBACH, CR INSERM. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hugues De THE, directeur de l'UMR n° 7151

UMR n° 7586 - Institut de mathématiques de Jussieu

M. GILLES GODEFROY
M. HAKAN ELIASSON
M. SINNOU DAVID

DEC. n° 080104DR02 du 28-01-2008

Délégation est donnée à M. Gilles GODEFROY, directeur de l'UMR n° 7586, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles GODEFROY délégation est donnée à M. Hakan ELIASSON, PU, ou à M. Sinnou DAVID, PU, aux fins mentionnées ci-dessus. Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7586 - Institut de mathématiques de Jussieu

M. HAKAN ELIASSON
M. SINNOU DAVID

DEC. n° 080105DR02 du 07-02-2008

Délégation est donnée à M. Hakan ELIASSON, PU, directeur de l'UMR n° 7586, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hakan ELIASSON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Sinnou DAVID, PU, directeur adjoint de l'UMR n° 7586.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles GODEFROY, directeur de l'UMR n° 7586

UMR n° 7608 - Fluides, automatique, systèmes thermiques

M. DOMINIQUE SALIN
MME MARYSE LABRUDE

DEC. n° 080202DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Dominique SALIN, directeur de l'UMR n° 7608, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique SALIN, délégation est donnée à Mme Maryse LABRUDE, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique SALIN, délégation est donnée à Mme Maryse LABRUDE, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7608 - Fluides, automatique, systèmes thermiques

MME MARYSE LABRUDE

DEC. n° 080203DR02 du 30-01-2008

Délégation est donnée à Mme Maryse LABRUDE, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dominique SALIN, directeur de l'UMR n° 7608

UMR n° 7611 - Chimie organique

M. MAX MALACRIA
MME CORINNE AUBERT
MME SYLVIE PALLER-JAMMES

DEC. n° 080158DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Max MALACRIA, directeur de l'UMR n° 7611, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Max MALACRIA, délégation est donnée à Mme Corinne AUBERT, DR2, ou à Mme Sylvie PALLER-JAMMES, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7611 - Chimie organique

MME CORINNE AUBERT
MME SYLVIE PALLER-JAMMES

DEC. n° 080159DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à Mme Corinne AUBERT, DR2, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne AUBERT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sylvie PALLER-JAMMES, TCN.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Max MALACRIA, directeur de l'UMR n° 7611

UMR n° 7613 - Synthèse, structure et fonction de molécules bioactives

Mlle Solange LAVIELLE
Mlle Sandrine SAGAN
Mme Eliane MOULINIE

DEC. n° 080140DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à Mlle Solange LAVIELLE, directrice de l'UMR n° 7613, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Solange LAVIELLE, délégation est donnée à Mlle Sandrine SAGAN, DR, ou à Mme Eliane MOULINIE, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7613 - Synthèse, structure et fonction de molécules bioactives

Mlle Sandrine SAGAN
Mme Eliane MOULINIE

DEC. n° 080141DR02 du 01-02-2008

Délégation est donnée à Mlle Sandrine SAGAN, DR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Sandrine SAGAN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Eliane MOULINIE, AI.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Solange LAVIELLE, directrice de l'UMR n° 7613

UMR n° 7614 - Chimie physique - matière et rayonnement

M. Alain DUBOIS
Mme Angela FRAIOLI
M. Francis PENENT

DEC. n° 080086DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Alain DUBOIS, directeur de l'UMR n° 7614, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DUBOIS, délégation est donnée à Mme Angela FRAIOLI, AI, ou à M. Francis PENENT, CR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7614 - Chimie physique - matière et rayonnement

Mme Angela FRAIOLI
M. Francis PENENT

DEC. n° 080087DR02 du 07-02-2008

Délégation est donnée à Mme Angela FRAIOLI, assistante de direction, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de

l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Angela FRAIOLI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Francis PENENT, CR1, sous-directeur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain DUBOIS, directeur de l'UMR n° 7614

UMR n° 8186 - Biologie moléculaire des organismes photosynthétiques

M. Chris BOWLER
M. Vincent COLOT

DEC. n° 080028DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Chris BOWLER, directeur de l'UMR n° 8186, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Chris BOWLER, délégation est donnée à M. Vincent COLOT, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8186 - Biologie moléculaire des organismes photosynthétiques

M. Vincent COLOT

DEC. n° 080029DR02 du 07-02-2008

Délégation est donnée à M. Vincent COLOT, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Chris BOWLER, directeur de l'UMR n° 8186

UMR n° 8541 - Régulation de l'expression génétique

M. Marc DREYFUS
M. Olivier BENSUADE
Mme Brigitte ARNAUD

DEC. n° 080084DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Marc DREYFUS, directeur de l'UMR n° 8541, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc DREYFUS, délégation est donnée à M. Olivier BENSUADE, DR1 INSERM, ou à Mme Brigitte ARNAUD, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8541 - Régulation de l'expression génétique

M. OLIVIER BENSUADE
MME BRIGITTE ARNAUD
MME MARTINE DUPONCHELLE

DEC. n° 080085DR02 du 20-02-2008

Délégation est donnée à M. Olivier BENSUADE, DR1 INSERM, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier BENSUADE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Brigitte ARNAUD, AI, ou à Mme Martine DUPONCHELLE, T.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marc DREYFUS, directeur de l'UMR n° 8541

UMR n° 8544 - Laboratoire de neurobiologie

M. BORIS BARBOUR
MME ANNE FELTZ

DEC. n° 080018DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Boris BARBOUR, directeur de l'UMR n° 8544, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Boris BARBOUR, délégation est donnée à Mme Anne FELTZ, DR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8544 - Laboratoire de neurobiologie

MME ANNE FELTZ

DEC. n° 080019DR02 du 07-02-2008

Délégation est donnée à Mme Anne FELTZ, DR1, chercheuse, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Boris BARBOUR, directeur de l'UMR n° 8544

GDR n° 2060 - Dynamo

M. EMMANUEL DORMY
M. STEPHAN FAUVE

DEC. n° 080080DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Emmanuel DORMY, directeur du GDR n° 2060, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans

la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel DORMY, délégation est donnée à M. Stephan FAUVE, PU, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 2060 - Dynamo

M. STEPHAN FAUVE

DEC. n° 080081DR02 du 07-02-2008

Délégation est donnée à M. Stephan FAUVE, PU, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Emmanuel DORMY, directeur du GDR n° 2060

GDR n° 2986 - Nanoparticules d'or : ingénierie et réactivité de surface

MME CATHERINE LOUIS
MME SONIA MBAREK

DEC. n° 080150DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à Mlle Catherine LOUIS, directrice du GDR n° 2986, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Catherine LOUIS, délégation est donnée à Mme Sonia MBAREK, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 2986 - Nanoparticules d'or : ingénierie et réactivité de surface

MME SONIA MBAREK

DEC. n° 080151DR02 du 08-02-2008

Délégation est donnée à Mme Sonia MBAREK, IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Catherine LOUIS, directrice du GDR n° 2986

FR n° 2687 - Interactions fondamentales

M. JEAN BERNARD ZUBER
MME VALÉRIE SABOURAUD

DEC. n° 080228DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean Bernard ZUBER, directeur de la FR n° 2687, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Bernard ZUBER, délégation est donnée à Mme Valérie SABOURAUD, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

FR n° 2687 - Interactions fondamentales

MME VALÉRIE SABOURAUD

DEC. n° 080229DR02 du 05-02-2008

Délégation est donnée à Mme Valérie SABOURAUD, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean Bernard ZUBER, directeur de la FR n° 2687

FR n° 2769 - Chimie moléculaire de Paris-centre : organique, inorganique et biologique

M. Max MALACRIA
M. Louis FENSTERBANK
MME ATIKA BENTAYEB

DEC. n° 080156DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Max MALACRIA, directeur de la FR n° 2769, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Max MALACRIA, délégation est donnée à M. Louis FENSTERBANK, PU, ou à Mme Atika BENTAYEB, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

FR n° 2769 - Chimie moléculaire de Paris-centre : organique, inorganique et biologique

M. Louis FENSTERBANK
MME ATIKA BENTAYEB

DEC. n° 080157DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Louis FENSTERBANK, PU, coordonnateur FR n° 2769, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Louis FENSTERBANK, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Atika BENTAYEB, TCN, secrétaire de l'Institut.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Max MALACRIA, directeur de la FR n° 2769

FR n° 2830 - Institut fédératif de mathématique et informatique de Chevaleret

M. JEAN-YVES CHEMIN

DEC. n° 080046DR02 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Yves CHEMIN, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque] ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves CHEMIN, délégation est donnée à Mme Nadine-Michèle STELIANIDES, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

DR03 - Ile-de-France Est

UMR n° 7062 - Centre d'histoire des sciences et des philosophies arabes et médiévales

M. AHMED HASNAOUI
M. TONY LEVY

DEC. n° 070267DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Ahmed HASNAOUI, chargé de recherche au CNRS, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ahmed HASNAOUI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Tony LEVY, chargé de recherche au CNRS

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre PELLEGRIN, directeur de l'UMR n° 7062

UMR n° 7185 - Centre de sociologie de l'innovation

M. ANTOINE HENNION

DEC. n° 070193DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Antoine HENNION, directeur de recherche à l'ENSMP, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Madeleine AKRICH, directrice de l'UMR n° 7185

UMR n° 8050 - Laboratoire d'analyse et de mathématiques appliquées

M. FRANK PACARD
M. FRANÇOIS BLANCHARD

DEC. n° 080016DR03 du 18-02-2008

Délégation est donnée à M. Frank PACARD, professeur à l'Université Paris 12, directeur adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frank PACARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. François BLANCHARD, directeur de recherche au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Cette décision prend effet à compter du 2 janvier 2008.

Signé : Marco CANNONE, directeur de l'UMR n° 8050

UMR n° 8113 - Laboratoire de biotechnologie et pharmacologie génétique appliquée

M. CHRISTIAN AUCLAIR
M. PATRICK TAUC

DEC. n° 080010DR03 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Christian AUCLAIR, professeur à l'ENS de Cachan, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian AUCLAIR, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Patrick TAUC, directeur de recherche au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-François MOUSCADET, directeur de l'UMR n° 8113

UMR n° 8114 - Unité de recherche en génomique végétale

M. MICHEL CABOCHE
MME ANNE-FRANÇOISE ADAM-BLONDON
M. ARNAUD CHARPENTIER

DEC. n° 080014DR03 du 18-02-2008

Délégation est donnée à M. Michel CABOCHE, directeur de recherche à l'INRA, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CABOCHE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Anne-Françoise ADAM-BLONDON, directrice de recherche à l'INRA.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CABOCHE et de Mme Anne-Françoise ADAM-BLONDON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Arnaud CHARPENTIER, ingénieur d'études à l'INRA.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Cette décision prend effet à compter du 2 janvier 2008.

Signé : Héribert HIRT, directeur de l'UMR n° 8114

UMR n° 8133 - Centre d'études des langues indigènes d'Amérique

MME ODILE LESCURE

DEC. n° 070277DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Odile LESCURE, chargée de recherche à l'Institut de recherche pour le développement, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Francisco QUEIXALOS, directeur de l'UMR n° 8133

UMR n° 8643 - Laboratoire spécification et vérification

M. PAUL GASTIN
MME GENEVIÈVE QUEAU

DEC. n° 070288DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Paul GASTIN, professeur à l'ENS de Cachan, enseignant chercheur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul GASTIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Geneviève QUEAU, assistante ingénieure au CNRS, assistante en gestion administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe SCHNOEBELEN, directeur de l'UMR n° 8643

UMS n° 2679 - UMS Nano-analyses

M. CLAUDE PERRON

DEC. n° 070283DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Claude PERRON, Chargé de recherche au CNRS, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : François ROBERT, directeur de l'UMS n° 2679

DR04 - Ile-de-France Sud

UPR n° 2355 - Institut des sciences du végétal

MME HÉLÈNE BARBIER-BRYGOO
M. OLIVIER GRENET
M. THIERRY MEINNEL
MME CATHERINE PERROT-RECHENMANN

DEC. 08A004DR04 du 01-01-2008

Délégation est donnée à Mme Hélène BARBIER-BRYGOO, directrice de l'UPR n° 2355, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène BARBIER-BRYGOO, délégation de signature est donnée à M. Olivier GRENET, assistant ingénieur, à M. Thierry MEINNEL, directeur de recherche, et à Mme Catherine PERROT-RECHENMANN, directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A227DR04 du 1^{er} septembre 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UPR n° 2355 - Institut des sciences du végétal

M. OLIVIER GRENET
M. THIERRY MEINNEL
MME CATHERINE PERROT-RECHENMANN

DEC. n° 08A005DR04 du 01-01-2008

Délégation est donnée à M. Olivier GRENET, assistant ingénieur, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GRENET, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Thierry MEINNEL, directeur de recherche, responsable de groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GRENET et de M. Thierry MEINNEL, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Catherine PERROT-RECHENMANN, directrice de recherche, responsable de groupe.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A166DR04 du 1^{er} septembre 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hélène BARBIER-BRYGOO, directrice de l'UPR n° 2355

UPR n° 3082 - Laboratoire d'enzymologie et biochimie structurales

MME JACQUELINE CHERFILS
MME ANNIE CHATEAU
MME ANGÉLIQUE NICOLAS
MME JEANNE TRIKI

DEC. n° 08A008DR04 du 01-01-2008

Délégation est donnée à Mme Jacqueline CHERFILS, directrice de l'UPR n° 3082, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jacqueline CHERFILS, délégation de signature est donnée à Mme Annie CHATEAU, ingénieure d'études, à Mme Angélique NICOLAS, technicienne, et à Mme Jeanne TRIKI, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UPR n° 3082 - Laboratoire d'enzymologie et biochimie structurales

MME ANNIE CHATEAU
MME ANGÉLIQUE NICOLAS
MME JEANNE TRIKI

DEC. n° 08A009DR04 du 01-01-2008

Délégation est donnée à Mme Annie CHATEAU, ingénieure d'études, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie CHATEAU, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Angélique NICOLAS, technicienne, gestionnaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie CHATEAU et de Mme Angélique NICOLAS, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Jeanne TRIKI, technicienne, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacqueline CHERFILS, directrice de l'UPR n° 3082

UMR n° 8612 - Physicochimie, pharmacotechnie, biopharmacie

M. PATRICK COUVREUR
MME CHRISTINE BERNARD

DEC. n° 08A018DR04 du 01-01-2008

Délégation est donnée à M. Patrick COUVREUR, directeur de l'UMR n° 8612, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick COUVREUR, délégation de signature est donnée à Mme Christine BERNARD, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A055DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8612 - Physicochimie, pharmacotechnie, biopharmacie

MME CHRISTINE BERNARD

DEC. n° 08A019DR04 du 01-01-2008

Délégation est donnée à Mme Christine BERNARD, ingénieure d'études, responsable gestion financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A184DR04 du 1^{er} septembre 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick COUVREUR, directeur de l'UMR n° 8612

UMR n° 8618 - Institut de biotechnologie des plantes

M. THIERRY LANGIN
M. JEAN VIDAL
MME VIRGINIE AUGER

DEC. n° 08A012DR04 du 01-01-2008

Délégation est donnée à M. Thierry LANGIN, directeur de l'UMR n° 8618, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry LANGIN, délégation de signature est donnée à M. Jean VIDAL, directeur de recherche, et à Mme Virginie AUGER, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A084DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8618 - Institut de biotechnologie des plantes

M. JEAN VIDAL
MME VIRGINIE AUGER

DEC. n° 08A013DR04 du 01-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean VIDAL, directeur de recherche, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean VIDAL, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Virginie AUGER, assistante ingénieure, administratrice.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A197DR04 du 1^{er} septembre 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Thierry LANGIN, directeur de l'UMR n° 8618

UMR n° 8623 - Laboratoire de recherche en informatique

M. MICHEL BEAUDOUIN-LAFON
MME NICOLE LEFEVRE-VILLAIN
MME ANNE-CATHERINE LETOURNEL
M. FRANÇOIS ZIMMERMANN

DEC. n° 08A006DR04 du 01-01-2008

Délégation est donnée à M. Michel BEAUDOUIN-LAFON, directeur de l'unité UMR n° 8623, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BEAUDOUIN-LAFON, délégation de signature est donnée à Mme Nicole LEFEVRE-VILLAIN, ingénieure d'études, à Mme Anne-Catherine LETOURNEL, ingénieure de recherche, et à M. François ZIMMERMANN, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A016DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8623 - Laboratoire de recherche en informatique

MME NICOLE LEFEVRE-VILLAIN
MME ANNE-CATHERINE LETOURNEL
M. FRANÇOIS ZIMMERMANN

DEC. n° 08A007DR04 du 01-01-2008

Délégation est donnée à Mme Nicole LEFEVRE-VILLAIN, ingénieure d'études, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole LEFEVRE-VILLAIN, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Anne-Catherine LETOURNEL, ingénieure de recherche, sous-directrice.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole LEFEVRE-VILLAIN et de Mme Anne-Catherine LETOURNEL, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. François ZIMMERMANN, ingénieur de recherche, ingénieur équipe système.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A168DR04 du 1^{er} septembre 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel BEAUDOUIN-LAFON, directeur de l'UMR n° 8623

URA n° 2096 - Systèmes membranaires, photobiologie, stress et détoxification

M. MARC LE MAIRE
M. FRANCIS HARAUX
M. BRUNO ROBERT
MME CÉLINE LENTZ

DEC. n° 08A014DR04 du 01-01-2008

Délégation est donnée à M. Marc Le MAIRE, directeur de l'URA n° 2096, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Le MAIRE, délégation de signature est donnée à M. Francis HARAUX, directeur de recherche, à M. Bruno ROBERT, directeur de recherche, et à Mme Céline LENTZ, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A062DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

URA n° 2096 - Systèmes membranaires, photobiologie, stress et détoxification

M. FRANCIS HARAUX
M. BRUNO ROBERT
MME CÉLINE LENTZ

DEC. n° 08A015DR04 du 01-01-2008

Délégation est donnée à M. Francis HARAUX, directeur de recherche, adjoint directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis HARAUX, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Bruno ROBERT, directeur de recherche, chercheur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis HARAUX et de M. Bruno ROBERT, délégation de signature est donnée

aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Céline LENTZ, technicienne, secrétaire gestionnaire.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A186DR04 du 1^{er} septembre 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Marc Le MAIRE, directeur de l'URA n° 2096

FRC n° 2118 - Institut de neurobiologie Alfred Fessard

M. YVES FREGNAC
MME SUZANNE PAGEL
M. JEAN-CLAUDE CHAMPAGNAT

DEC. n° 08A010DR04 du 01-01-2008

Délégation est donnée à M. Yves FREGNAC, directeur de la FRC n° 2118, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves FREGNAC, délégation de signature est donnée à Mme Suzanne PAGEL, technicienne, et à M. Jean-Claude CHAMPAGNAT, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A038DR04 du 1^{er} avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

FRC n° 2118 - Institut de neurobiologie Alfred Fessard

MME SUZANNE PAGEL
M. JEAN-CLAUDE CHAMPAGNAT

DEC. n° 08A011DR04 du 01-01-2008

Délégation est donnée à Mme Suzanne PAGEL, technicienne, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Suzanne PAGEL, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Claude CHAMPAGNAT, directeur de recherche, directeur du laboratoire NGI.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A176DR04 du 1^{er} septembre 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves FREGNAC, directeur de la FRC n° 2118

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 104 - Laboratoire d'étude des microstructures (LEM)

M. DENIS GRATIAS
M. ALPHONSE FINEL
M. PATRICK VEYSSIERE

DEC. n° 080013DR05 du 07-02-2008

Délégation est donnée à M. Denis GRATIAS, directeur de l'UMR n° 104, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis GRATIAS, délégation de signature est donnée à M. Alphonse FINEL, DR ONERA, directeur adjoint de l'unité et à M. Patrick VEYSSIERE, DR1, chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070077DR05 du 16 mai 2007 est abrogée.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de France Ouest et Nord

DR07 - Rhône-Auvergne

UMR n° 5138 - Maison de l'Orient - Laboratoire d'archéométrie et archéologie

MME ANNE SCHMITT
M. NICOLAS REVEYRON

DEC. n° 080031DR07 du 18-03-2008

Délégation est donnée à Mme Anne SCHMITT, directrice de l'UMR n° 5138, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT. à la date de la signature de l'acte,
2. Les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne SCHMITT, délégation de signature est donnée à M. Nicolas REVEYRON, directeur adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne

UMR n° 5208 - Institut Camille Jordan

M. FRANK WAGNER
M. OLIVIER GRANGE

DEC. n° 080034DR07 du 18-03-2008

Délégation est donnée à M. Frank WAGNER, directeur de l'UMR n° 5208, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT. à la date de la signature de l'acte,
2. Les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frank WAGNER, délégation de signature est donnée à M. Olivier GRANGE, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne

UMR n° 5230 - Laboratoire sur le langage, le cerveau et la cognition

M. IRA NOVECK
MME ANNE REBOUL

DEC. n° 080032DR07 du 18-03-2008

Délégation est donnée à M. Ira NOVECK, directrice de l'UMR n° 5230, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT. à la date de la signature de l'acte,
2. Les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ira NOVECK, délégation de signature est donnée à Mme Anne REBOUL, chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne

UMR n° 5570 - Laboratoire des sciences de la Terre

M. GILLES DROMART

DEC. n° 080030DR07 du 18-03-2008

Délégation est donnée à M. Gilles DROMART, directeur de l'UMR n° 5570, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT. à la date de la signature de l'acte,
2. Les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne

UMR n° 5574 - Centre de recherche astronomique de Lyon (CRAL)

M. BRUNO GUIDERDONI
M. ALBAN REMILLIEUX
MME ELISABETH BAZERBE

DEC. n° 080035DR07 du 18-03-2008

Délégation est donnée à M. Bruno GUIDERDONI, directeur de l'UMR n° 5574, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT. à la date de la signature de l'acte,
2. Les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno GUIDERDONI, délégation de signature est donnée à M. Alban REMILIEUX, ingénieur de recherche, et à Mme Elisabeth BAZERBE, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne

UMR n° 5611 – Littératures, idéologies, représentations aux XVIII^e et XIX^e siècles (LIRE)

M. SARGA MOUSSA

MME ISABELLE TEFF

DEC. n° 080036DR07 du 18-03-2008

Délégation est donnée à M. Sarga MOUSSA, directeur de l'UMR n° 5611, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT. à la date de la signature de l'acte,

2. Les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sarga MOUSSA, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle TREFF, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne

UMR n° 5668 - Laboratoire de l'informatique du parallélisme (LIP)

M. FRÉDÉRIC DESPREZ

M. GILLES VAILLARD

DEC. n° 080010DR07 du 21-01-2008

Délégation est donnée à M. Frédéric DESPREZ, directeur de l'UMR n° 5668, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT. à la date de la signature de l'acte,

2. Les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric DESPREZ, délégation de signature est donnée à M. Gilles VAILLARD, directeur adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne

UMR n° 5822 - Institut de physique nucléaire de Lyon (IPNL)

M. BERNARD ILLE

M. JULES GASCON

MME GENEVIÈVE GATEAUD

MME ANNICK BLAINVILLE

M. THIERRY OLLIVIER

DEC. n° 080028DR07 du 18-03-2008

Délégation est donnée à M. Bernard ILLE, directeur de l'UMR n° 5822, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT. à la date de la signature de l'acte,

Les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard ILLE, délégation de signature est donnée à M. Jules GASCON, professeur, à Mme Geneviève GATEAUD, assistant ingénieure, à Mme Annick BLAINVILLE, ingénieure d'études, et à M. Thierry OLLIVIER, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne

UMR n° 6247 - Génétique, reproduction et développement (GRED)

MME CHANTAL VAURY

M. JOËL DREVET

M. JEAN-LOUIS COUDERC

DEC. n° 080015DR07 du 21-01-2008

Délégation est donnée à Mme Chantal VAURY, directrice de l'UMR n° 6247, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT. à la date de la signature de l'acte,

2. Les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal VAURY, délégation de signature est donnée à M. Joël DREVET, directeur adjoint, et à M. Jean-Louis COUDERC, directeur de recherche Inserm, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne

FRE n° 3075 - Interactions neurovasculaires

M. JEAN-LOUIS SAUMET

DEC. n° 080027DR07 du 18-03-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Louis SAUMET, directeur de la FRE n° 3075, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT. à la date de la signature de l'acte,

2. Les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne

UMS n° 1798 - Institut des sciences de l'homme (ISH)

M. JEAN-LUC PINOL

DEC. n° 080026DR07 du 18-03-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Luc PINOL, directeur de l'UMS n° 1798, à l'effet de signer, au nom du délégué régional,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT. à la date de la signature de l'acte,

2. Les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne

UMS n° 1798 - Institut des sciences de l'homme (ISH)

M. ALAIN BONNAFOUS
M. JEAN-LUC PINOL
MME FANNY RICQUE
MME CHRISTINE BERTHAUD

DEC. n° 080033DR07 du 18-03-2008

Délégation est donnée à M. Alain BONNAFOUS, directeur de l'UMS n° 1798, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT. à la date de la signature de l'acte,

2. Les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain BONNAFOUS, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc PINOL, professeur, à Mme Fanny RICQUE, ingénieure d'études, et à Mme Christine BERTHAUD, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne

UMS n° 3108 - Maison des sciences de l'homme

M. LAURENT JAFFRO
MME ISABELLE WRZESNIEWSKI

DEC. n° 080025DR07 du 21-01-2008

Délégation est donnée à M. Laurent JAFFRO, directeur de l'UMS n° 3108, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT. à la date de la signature de l'acte,

2. Les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent JAFFRO, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle WRZESNIEWSKI, secrétaire d'administration, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne

FR n° 538 - Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux

M. RÉMY BOUCHARLAT
M. JEAN-CLAUDE DECOURT
MME NATHALIE VALÉRIE DONJON

DEC. n° 080029DR07 du 18-03-2008

Délégation est donnée à M. Rémy BOUCHARLAT, directeur de la FR n° 538, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT. à la date de la signature de l'acte,

2. Les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy BOUCHARLAT, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude DECOURT, directeur de recherche, et à Mme Nathalie Valérie DONJON, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne

DR08 - Centre-Poitou-Charentes

UPR n° 841 - Institut de recherche et d'histoire des textes

MME ANNE-MARIE EDDE
MME ANNIE DUFOUR
MME ANNE-MARIE LABBE

DEC. n° 080088DR08 du 21-02-2008

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie EDDE, directrice de l'UPR n° 841, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie EDDE, délégation de signature est donnée à Mme Annie DUFOUR, directrice adjointe, et à Mme Anne-Marie LABBE, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UPR n° 841 - Institut de recherche et d'histoire des textes

MME ANNIE DUFOUR
MME ANNE-MARIE LABBE

DEC. n° 080089DR08 du 21-02-2008

Délégation est donnée à Mme Annie DUFOUR, directrice adjointe, de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et

de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie DUFOUR, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Anne-Marie LABBE, ingénieure d'études.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Anne-Marie EDDE, directrice de l'UPR n° 841

UPR n° 1934 - Centre d'études biologiques de Chizé

M. VINCENT BRETAGNOLLE

DEC. n° 080083DR08 du 21-02-2008

Délégation est donnée à M. Vincent BRETAGNOLLE, directeur de l'UPR n° 1934, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 5060 - Institut de recherche sur les archéomatériaux

M. BERNARD GRATUZE
MME DOMINIQUE LHUILLIER
M. PIERRE GUIBERT
M. PHILIPPE FLUZIN

DEC. n° 080090DR08 du 25-02-2008

Délégation est donnée à M. Bernard GRATUZE, directeur de l'UMR n° 5060, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard GRATUZE, délégation de signature est donnée à Mme Dominique LHUILLIER, assistante ingénieure, à M. Pierre GUIBERT, ingénieur de recherche, et à M. Philippe FLUZIN, ingénieur de recherche aux fins mentionnées à l'article ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 5060 - Institut de recherche sur les archéomatériaux

MME DOMINIQUE LHUILLIER
M. PIERRE GUIBERT
M. PHILIPPE FLUZIN

DEC. n° 080091DR08 du 25-02-2008

Délégation est donnée à Mme Dominique LHUILLIER, assistante ingénieure, gestionnaire, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique LHUILLIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pierre GUIBERT, directeur adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique LHUILLIER et de M. Pierre GUIBERT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Philippe FLUZIN, directeur adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard GRATUZE, directeur de l'UMR n° 5060

UMR n° 6008 - Laboratoire de chimie et de microbiologie de l'eau

M. PATRICK MAZELLIER

DEC. n° 080018DR08 du 04-02-2008

Délégation est donnée à M. Patrick MAZELLIER, chargé de recherche, chercheur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Bernard LEGUBE, directeur de l'UMR n° 6008

UMR n° 6035 - Institut de recherche sur la biologie de l'insecte

M. JEAN-PAUL MONGE
M. CLAUDIO LAZZARI

DEC. n° 080108DR08 du 10-03-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Paul MONGE, directeur de l'UMR n° 6035, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul MONGE, délégation est donnée à M. Claudio LAZZARI, directeur adjoint aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6113 - Institut des sciences de la terre d'Orléans

M. ARY BRUAND
M. BRUNO SCAILLET
MME CHANTAL DEBERNE

DEC. n° 080105DR08 du 10-03-2008

Délégation est donnée à M. Ary BRUAND, directeur de l'UMR n° 6113, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ary BRUAND, délégation est donnée à M. Bruno SCAILLET, directeur adjoint, et à Mme Chantal DEBERNE, technicienne de classe exceptionnelle aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6113 - Institut des sciences de la terre d'Orléans

M. BRUNO SCAILLET
MME CHANTAL DEBERNE

DEC. n° 080106DR08 du 10-03-2008

Délégation est donnée à M. Bruno SCAILLET, directeur adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno SCAILLET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Chantal DEBERNE, technicienne de classe exceptionnelle, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Ary BRUAND, directeur de l'UMR n° 6113

GDR n° 1877 - Groupement de recherche en exobiologie

MME FRANCÈS WESTALL
MME VIVIANE THUILLIER

DEC. n° 080097DR08 du 21-02-2008

Délégation est donnée à Mme Francès WESTALL, directrice du GDR n° 1877, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Francès WESTALL, délégation de signature est donnée à Mme Viviane THUILLIER, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

GDR n° 2513 - Sources, actes et lieux de la vie religieuse à l'époque médiévale

MME HÉLÈNE MILLET
MME IRMINE MARTIN

DEC. n° 080093DR08 du 21-02-2008

Délégation est donnée à Mme Hélène MILLET, directrice du GDR n° 2513, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène MILLET, délégation de signature est donnée à Mme Irmine MARTIN, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

GDR n° 2513 - Sources, actes et lieux de la vie religieuse à l'époque médiévale

MME IRMINE MARTIN

DEC. n° 080094DR08 du 21-02-2008

Délégation est donnée à Mme Irmine MARTIN, technicienne de classe supérieure, gestionnaire, de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Hélène MILLET, directrice du GDR n° 2513

GDR n° 2522 - Philosophie de la connaissance et philosophie de la nature au Moyen-Age et à la Renaissance

M. JOËL BIARD
MME SABINE ROMMEVAUX

DEC. n° 080081DR08 du 21-02-2008

Délégation est donnée à M. Joël BIARD, directeur du GDR n° 2522, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël BIARD, délégation de signature est donnée à Mme Sabine ROMMEVAUX, chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

GDR n° 2522 - Philosophie de la connaissance et philosophie de la nature au Moyen-Age et à la Renaissance

MME SABINE ROMMEVAUX

DEC. n° 080082DR08 du 21-02-2008

Délégation est donnée à Mme Sabine ROMMEVAUX, chargée de recherche, chercheuse, de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Joël BIARD, directeur du GDR n° 2522

GDR n° 2657 - Approche pluridisciplinaire de la production verbale écrite

M. DENIS ALAMARGOT

DEC. n° 080079DR08 du 21-02-2008

Délégation est donnée à M. Denis ALAMARGOT, directeur du GDR n° 2657, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

GDR n° 2982 - Oxydation pour une réduction avancée des nuisances et des gaz à effet de serre

M. JEAN-MICHEL MOST
MME FRANÇOISE ASTIER

DEC. n° 080095DR08 du 21-02-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Michel MOST, directeur du GDR n° 2982, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel MOST, délégation de signature est donnée à Mme Françoise ASTIER, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

GDR n° 2985 - Pile à combustible tout électrolyte

M. CLAUDE LAMY
M. JEAN-MICHEL LEGER

DEC. n° 080092DR08 du 21-02-2008

Délégation est donnée à M. Claude LAMY, directeur du GDR n° 2985, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude LAMY, délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel LEGER, directeur de l'UMR n° 6503, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

GDR n° 2990 - Hydrodynamique et transferts dans les hydro-systèmes souterrains

M. FRÉDÉRIC DELAY
M. GILLES POREL

DEC. n° 080086DR08 du 21-02-2008

Délégation est donnée à M. Frédéric DELAY, directeur du GDR n° 2990, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et

dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédérick DELAY, délégation de signature est donnée à M. Gilles POREL, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

GDR n° 2990 - Hydrodynamique et transferts dans les hydro-systèmes souterrains

M. GILLES POREL

DEC. n° 080087DR08 du 21-02-2008

Délégation est donnée à M. Gilles POREL, maître de conférences, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Frédérick DELAY, directeur du GDR n° 2990

GDR n° 3051 - Matériaux innovants en conditions extrêmes

**MME CATHERINE BESSADA
MME ANNE-MARIE GUEDON**

DEC. n° 080080DR08 du 22-02-2008

Délégation est donnée à Mme Catherine BESSADA, directrice du GDR n° 3051, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BESSADA, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie GUEDON, assistante ingénieure au CEMHTI - UPR n° 3079, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

USR n° 704 - Station de radioastronomie de Nançay

MME NICOLE CORNILLEAU-WEHRLIN

M. YVAN THOMAS

M. SAMUEL GARNIER

M. CHRISTOPHE ROZIERE

DEC. n° 080084DR08 du 21-02-2008

Délégation est donnée à Mme Nicole CORNILLEAU-WEHRLIN, directrice de l'USR n° 704, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole CORNILLEAU-WEHRLIN, délégation de signature est donnée à M. Yvan THOMAS, ingénieur de recherche, à M. Samuel GARNIER, ingénieur d'études, et à M. Christophe ROZIERE, technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

USR n° 704 - Station de radioastronomie de Nançay

M. YVAN THOMAS

M. SAMUEL GARNIER

M. CHRISTOPHE ROZIERE

DEC. n° 080085DR08 du 21-02-2008

Délégation est donnée à M. Yvan THOMAS, ingénieur de recherche, de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan THOMAS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Samuel GARNIER, ingénieur d'études.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan THOMAS et de M. Samuel GARNIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Christophe ROZIERE, technicien de classe exceptionnelle.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Nicole CORNILLEAU-WEHRLIN, directrice de l'USR n° 704

DR10 - Alsace

UPR n° 22 - Institut Charles Sadron

M. JEAN-FRANÇOIS LEGRAND

M. GERO DECHER

M. PHILIPPE CHOFFEL

MME KATHIA BRUZZONE

DEC. n° 080080DR10 du 25-02-2008

Délégation est donnée à M. Jean-François LEGRAND, directeur de l'UPR n° 22, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans

la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur de l'UPR n° 22 et à 20 000 € HT pour les sub-délégués,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François LEGRAND, délégation de signature est donnée à M. Géro DECHER, DR adjoint, à M. Philippe CHOFFEL, AI, et à Mme Kathia BRUZZONE, TCN-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 000 € HT.

La décision n° 050013DR10 du 4 mars 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UPR n° 2357 - Institut de biologie moléculaire des plantes

M. PASCAL GENSCHIK
M. PHILIPPE HAEGEL
M. SERGE KAUFFMANN

DEC. n° 080056DR10 du 05-03-2008

Délégation est donnée à M. Pascal GENSCHIK, directeur de l'UPR n° 2357, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur de l'UPR n° 2357 et à 20 000 € HT pour les sub-délégués,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal GENSCHIK, délégation de signature est donnée à M. Philippe HAEGEL, IE-CNRS, et à M. Serge KAUFFMANN, DR-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 20 000 € HT.

La décision n° 050061DR10 du 23 novembre 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UPR n° 9002 - Architecture et réactivité de l'ARN - Institut de biologie moléculaire et cellulaire

M. ERIC WESTHOF
M. PATRICK FURRER

DEC. n° 080129DR10 du 03-03-2008

Délégation est donnée à M. Eric WESTHOF, directeur de l'UPR n° 9002, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur de l'UPR n° 9002 et à 20 000 € HT pour les sub-délégués,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric WESTHOF, délégation de signature est donnée à M. Patrick FURRER, IE-

CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 000 € HT.

La décision n° 050057DR10 du 26 septembre 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UPR n° 9021 - Immunologie et chimie thérapeutiques

MME SYLVIANE MULLER

DEC. n° 080132DR10 du 27-03-2008

Délégation est donnée à Mme Sylviane MULLER, directrice de l'UPR n° 9021, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour la directrice de l'UPR n° 9021,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. La décision n° 040122DR10 du 29 septembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UPR n° 9022 - Réponse immunitaire et développement chez les insectes - laboratoire de biologie générale

M. JEAN-MARC REICHHART
M. CHARLES HETRU
M. JULES HOFFMANN
MME PAULE VANNSON-DROUARD

DEC. n° 080110DR10 du 03-03-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Marc REICHHART, directeur de l'UPR n° 9022, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur de l'UPR n° 9022 et à 20 000 € HT pour les sub-délégués,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc REICHHART, délégation de signature est donnée à M. Charles HETRU, DR-CNRS, à M. Jules HOFFMANN, DR-CNRS, et à Mme Paule VANNSON-DROUARD, gestionnaire-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 000 € HT.

La décision n° 060013DR10 du 28 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UPR n° 9069 - Institut de chimie des surfaces et interfaces

M. DIMITRI IVANOV
MME CATHIE VIX

DEC. n° 080072DR10 du 29-02-2008

Délégation est donnée à M. Dimitri IVANOV, directeur de l'UPR n° 9069, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur et la directrice adjointe de l'UPR n° 9069,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dimitri IVANOV, délégation de signature est donnée à Mme Cathie VIX, DR adjointe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070033DR10 du 20 juin 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7011 - Image et ville

MME CHRISTIANE WEBER
M. CHRISTOPHE ENAUX

DEC. n° 080124DR10 du 03-03-2008

Délégation est donnée à Mme Christiane WEBER, directrice de l'UMR n° 7011, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour la directrice de l'UMR n° 7011 et à 20 000 € HT pour les sub-délégués,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christiane WEBER, délégation de signature est donnée à M. Christophe ENAUX, DR-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 000 € HT.

La décision n° 040160DR10 du 7 décembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7012 - Politique, religion, institutions et sociétés : mutations européennes

M. FRANCIS MESSNER
MME NADINE BAUER
M. JAY ROWELL

DEC. n° 080092DR10 du 26-02-2008

Délégation est donnée à M. Francis MESSNER, directeur de l'UMR n° 7012, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur de l'UMR n° 7012 et à 20 000 € HT pour les sub-délégués,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis MESSNER, délégation de signature est donnée à Mme Nadine BAUER, T-CNRS, et à M. Jay ROWELL, CR-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 000 € HT.

La décision n° 040120DR10 du 22 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7014 - Laboratoire de physique et de spectroscopie électronique

M. CARMELO PIRRI
M. PATRICK WETZEL

DEC. n° 080104DR10 du 29-02-2008

Délégation est donnée à M. Carmelo PIRRI, directeur de l'UMR n° 7014, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur de l'UMR n° 7014 et à 20 000 € HT pour le sub-délégué,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Carmelo PIRRI, délégation de signature est donnée à M. Patrick WETZEL, professeur d'universités, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 000 € HT.

La décision n° 060011DR10 du 28 février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7015 - Chimie organique et bio-organique

M. CLAUDE LE DRIAN

DEC. n° 080078DR10 du 28-02-2008

Délégation est donnée à M. Claude Le DRIAN, directeur de l'UMR n° 7015, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur de l'UMR n° 7015,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. La décision n° 040102DR10 du 7 décembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7016 - Laboratoire de matériaux à porosité contrôlée
M. Joël PATARIN
M. PHILIPPE CAULLET

DEC. n° 080098DR10 du 26-02-2008

Délégation est donnée à M. Joël PATARIN, directeur de l'UMR n° 7016, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur de l'UMR n° 7016 et à 20 000 € HT pour les sub-délégués,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël PATARIN, délégation de signature est donnée à M. Philippe CAULLET, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 000 € HT.

La décision n° 040124DR10 du 3 novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7043 - Cultures et sociétés en Europe

M. PASCAL HINTERMEYER
MME CATHY REIBEL

DEC. n° 080066DR10 du 27-02-2008

Délégation est donnée à M. Pascal HINTERMEYER, directeur de l'UMR n° 7043, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur de l'UMR n° 7043 et à 20 000 € HT pour les sub-délégués,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal HINTERMEYER, délégation de signature est donnée à Mme Cathy REIBEL, AI-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 000 € HT.

La décision n° 070051DR10 du 5 octobre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7085 - Laboratoire de physique théorique

M. JEAN RICHERT
M. DANIEL CABRA

DEC. n° 080116DR10 du 26-02-2008

Délégation est donnée à M. Jean RICHERT, directeur de l'UMR n° 7085, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur de l'UMR n° 7085 et à 20 000 € HT pour les sub-délégués,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean RICHERT, délégation de signature est donnée à M. Daniel CABRA, professeur ULP, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 000 € HT.

La décision n° 0400140DR10 du 6 décembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7163 - Institut d'électronique du solide et des systèmes

M. DANIEL MATHIOT
MME MARTINE BRUTT

DEC. n° 080090DR10 du 26-02-2008

Délégation est donnée à M. Daniel MATHIOT, directeur de l'UMR n° 7163, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur de l'UMR n° 7163 et à 20 000 € HT pour les sub-délégués,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel MATHIOT, délégation de signature est donnée à Mme Martine BRUTT, AI-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 000 € HT.

La décision n° 050047DR10 du 22 septembre 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7177 - Institut de chimie

M. RÉMY LOUIS
MME MARIE-MADELEINE ROHMER
M. GILBERT RITZLER
MME NADIA BOUAQUINA

DEC. n° 080084DR10 du 28-02-2008

Délégation est donnée à M. Rémy LOUIS, directeur de l'UMR n° 7177, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur de l'UMR n° 7177 et à 20 000 € HT pour les sub-délégués,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy LOUIS, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Madeleine ROHMER, DR-CNRS, à M. Gilbert RITZLER, IE-CNRS, et à Mme Nadia BOUAQUINA, TNC, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 000 € HT.

La décision n° 060005DR10 du 1^{er} février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional [délégant] ainsi qu'en

cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7178 - Institut pluridisciplinaire Hubert Curien (LC4)

M. DANIEL HUSS
M. JEAN SCHIHIN
M. ALAIN VAN DORSSELAER
M. STÉPHANE BLANC
MME FRANÇOISE ARNAUD
M. RENÉ GROSCOLAS

DEC. n° 080070DR10 du 17-03-2008

Délégation est donnée à M. Daniel HUSS, directeur de l'UMR n° 7178, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur de l'UMR n° 7178 et à 20 000 € HT pour les sub-délégués,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel HUSS, délégation de signature est donnée à M. Jean SCHIHIN (directeur administratif - CNRS), à M. Alain VAN DORSSELAER (directeur département DSA), à M. Stéphane BLANC (directeur département DEPE), à Mme Françoise ARNAUD (adjointe au directeur du DSA), et à M. René GROSCOLAS (adjoint au directeur du DEPE), aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 000 € HT.

La décision n° 060001DR10 du 22 mars 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

l'UMR n° 7504 - Institut de physique et de chimie des matériaux de Strasbourg

M. MARC DRILLON
M. DANIEL GUILLON
MME ANITA GRASSET

DEC. n° 080046DR10 du 27-02-2008

Délégation est donnée à M. Marc DRILLON, directeur de l'UMR n° 7504, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur de l'UMR n° 7504 et à 20 000 € HT pour les sub-délégués,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc DRILLON, délégation de signature est donnée à M. Daniel GUILLON, DR - CNRS, et à Mme Anita GRASSET, IE - CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 20 000 € HT.

La décision n° 040060DR10 du 25 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7509 - Substances naturelles : structure, évolution, réactivité

MME FRANÇOISE COLOBERT

DEC. n° 080040DR10 du 25-02-2008

Délégation est donnée à Mme Françoise COLOBERT, directrice de l'UMR n° 7509, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour la directrice de l'UMR n° 7509,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. La décision n° 070015DR10 du 9 février 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7515 - Laboratoire des matériaux, surfaces et procédés pour la catalyse

M. FRANÇOIS GARIN
M. DOMINIQUE BEGIN

DEC. n° 080052DR10 du 27-02-2008

Délégation est donnée à M. François GARIN, directeur de l'UMR n° 7515, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur de l'UMR n° 7515 et à 20 000 € HT pour les sub-délégués,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. François GARIN, délégation de signature est donnée à M. Dominique BEGIN, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 000 € HT.

La décision n° 040072DR10 du 5 novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7516 - Institut de physique du globe de Strasbourg

M. JACQUES HINDERER
MME BINTA MESMACQUE
M. LUIS RIVERA

DEC. n° 080064DR10 du 26-02-2008

Délégation est donnée à M. Jacques HINDERER, directeur de l'UMR n° 7516, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur de l'UMR n° 7516 et à 20 000 € HT pour les sub-délégués,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques HINDERER, délégation de signature est donnée à Mme Binta MESMACQUE, T-CNRS, ainsi qu'à M. Luis RIVERA, professeur université, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 000 € HT.

La décision n° 070013DR10 du 9 février 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7517 - Centre de géochimie de la surface

M. FRANÇOIS GAUTHIER-LAFAYE
M. FRANÇOIS CHABAUX
M. YVES ARMANDO

DEC. n° 080054DR10 du 28-02-2008

Délégation est donnée à M. François GAUTHIER-LAFAYE, directeur de l'UMR n° 7517, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur de l'UMR n° 7517 et à 20 000 € HT pour les sub-délégataires,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. François GAUTHIER-LAFAYE, délégation de signature est donnée à M. François CHABAUX, professeur, ainsi qu'à M. Yves ARMANDO, IE-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 000 € HT.

La décision n° 050007DR10 du 2 mars 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7525 - Département de photochimie générale

M. XAVIER ALLONAS
MME CÉLINE CROUTXE-BARGHORN
M. FERNAND WIEDER

DEC. n° 080028DR10 du 27-02-2008

Délégation est donnée à M. Xavier ALLONAS, directeur de l'UMR n° 7525, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur de l'UMR n° 7525 et à 20 000 € HT pour les sub-délégataires,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier ALLONAS, délégation de signature est donnée à Mme Céline CROUTXE-BARGHORN, professeure d'université, ainsi qu'à M. Fernand WIEDER, IR-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 20 000 € HT.

La décision n° 060017DR10 du 28 février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

IFR n° 37 - Institut fédératif de recherche en neurosciences de Strasbourg

M. PAUL PEVET
MME DANIÈLE HAEGEL
MME FRÉDÉRIQUE DINHOF

DEC. n° 080102DR10 du 03-03-2008

Délégation est donnée à M. Paul PEVET, directeur de l'IFR n° 37, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur de l'IFR n° 37 et à 20 000 € HT pour les sub-délégataires,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul PEVET, délégation de signature est donnée à Mme Danièle HAEGEL, IR-CNRS, ainsi qu'à Mme. Frédérique DINHOF, AI-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 000 € HT.

La décision n° 060015DR10 du 28-02-2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

IFR n° 85 - Biomolécules et innovations thérapeutiques - Institut Gilbert Laustriat

M. JEAN-LUC GALZI
M. SERGE MYKITA
M. MARCEL HIBERT

DEC. n° 080050DR10 du 27-02-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Luc GALZI, directeur de l'IFR n° 85, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur de l'IFR n° 0085 et à 20 000 € HT pour les sub-délégataires,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc GALZI, délégation de signature est donnée à M. Serge MYKITA, CR-CNRS, et à M. Marcel HIBERT, professeur - ULP, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 000 € HT.

La décision n° 070008DR10 du 23 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UPS n° 3156 - Centre de neurochimie

M. PAUL PEVET
MME FRÉDÉRIQUE DINHOF

DEC. n° 080101DR10 du 03-03-2008

Délégation est donnée à M. Paul PEVET, directeur de l'UPS n° 3156, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur de l'UPS n° 3156 et à 20 000 € HT pour le sub-délégué,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul PEVET, délégation de signature est donnée à Mme Frédérique DINHOF, AI-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 000 € HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMS n° 830 - Ecole et observatoire des sciences de la terre de Strasbourg

M. MICHEL GRANET
MME PATRICIA WALTER

DEC. n° 080058DR10 du 27-02-2008

Délégation est donnée à M. Michel GRANET, directeur de l'UMS n° 830, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur de l'UMS n° 830 et à 20 000 € HT pour les sub-délégués,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel GRANET, délégation de signature est donnée à Mme Patricia WALTER, SAR-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 000 € HT.

La décision n° 040046DR10 du 22 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

FRC n° 1589 - Institut de biologie moléculaire et cellulaire

M. ERIC WESTHOF
M. ALAIN KROL

DEC. n° 080127DR10 du 03-03-2008

Délégation est donnée à M. Eric WESTHOF, directeur de la FRC n° 1589, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur de l'institut FRC n° 1589 et à 20 000 € HT pour les sub-délégués,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric WESTHOF,

délégation de signature est donnée à M. Alain KROL, DR adjoint-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 000 € HT.

La décision n° 060025DR10 du 7 juillet 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

DR13 - Languedoc-Roussillon

UMR n° 5004 - Biochimie et physiologie moléculaire des plantes

MME CORINE ZICLER
M. HERVÉ SENTENAC

DEC. n° 080005DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à Mme Corine ZICLER, IE, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corine ZICLER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Hervé SENTENAC, DR1, directeur-adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-François BRIAT, directeur de l'UMR n° 5004

UMR n° 5004 - Biochimie et physiologie moléculaire des plantes

M. FRANÇOIS BRIAT
MME CORINE ZICLER
M. HERVÉ SENTENAC

DEC. n° 080004DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. François BRIAT, directeur de l'UMR n° 5004, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BRIAT, délégation de signature est donnée à Mme Corine ZICLER, IE, et à M. Hervé SENTENAC, DR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070101DR13 du 1^{er} janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5096 - Laboratoire génome et développement des plantes

M. MANUEL ECHEVERRIA
M. JEAN-RENÉ PAGES
MME SYLVIE LAHMY

DEC. n° 080006DR13 du 01-11-2008

Délégation est donnée à M. Manuel ECHEVERRIA, directeur de l'UMR n° 5096, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Manuel ECHEVERRIA, délégation de signature est donnée à M. Jean-René PAGES, IE, et à Mme Sylvie LAHMY, CR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070063DR13 du 1^{er} janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5096 - Laboratoire génome et développement des plantes

M. JEAN-RENÉ PAGES

DEC080007DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Jean-René PAGES, IE, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Manuel ECHEVERRIA, directeur de l'UMR n° 5096

UMR n° 5110 - Centre de formation et de recherche sur l'environnement marin

M. SERGE HEUSSNER
M. XAVIER DURRIEU DE MADRON
M. WOLFGANG LUDWIG

DEC. n° 080008DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Serge HEUSSNER, directeur de l'UMR n° 5110, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge HEUSSNER, délégation de signature est donnée à M. Xavier DURRIEU De MADRON, CR1, et à M. Wolfgang LUDWIG, MCF, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070097DR13 du 1^{er} janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5175 - Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive

M. JEAN-DOMINIQUE LEBRETON
M. PHILIPPE JARNE
M. JOHN THOMPSON
MME HÉLÈNE LEMOINE
MME BRIGITTE BELIN
MME KARINE DJARI
MME MARGUERITE PLATON

DEC. n° 080020DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Dominique LEBRETON, directeur de l'UMR n° 5175, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Dominique LEBRETON, délégation de signature est donnée à M. Philippe JARNE, DR1, à M. John THOMPSON, DR2, à Mme Hélène LEMOINE, IE1, à Mme Brigitte BELIN, AI, à Mme Karine DJARI, TCE, et à Mme Marguerite PLATON, TCN, pour les bons de transport et les bons de commande inférieurs à 800 € HT et hors marché, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070104DR13 du 1^{er} janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5175 - Ecologie fonctionnelle et évolutive

M. PHILIPPE JARNE
MME HÉLÈNE LEMOINE

DEC. n° 080021DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Philippe JARNE, DR1, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe JARNE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Hélène LEMOINE, IE1, secrétaire générale.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Dominique LEBRETON, directeur de l'UMR n° 5175

UMR n° 5186 - Institut de recherche sur la Renaissance, l'Age Classique, et les Lumières

M. CHARLES WHITWORTH

M. DOMINIQUE TRIAIRE

MME LALAO RANAIVO RAINIZANATSOA

DEC. n° 080011DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Charles WHITWORTH, directeur de l'UMR n° 5186, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles WHITWORTH, délégation de signature est donnée à M. Dominique TRIAIRE, PR et à Mme Lalao RANAIVO RAINIZANATSOA, AI, pour les bons de transport, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 070086DR13 du 1^{er} janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5232 - Centre de pharmacologie et innovations dans le diabète

M. PIERRE PETIT

MME VÉRONIQUE ANSQUER

M. RENÉ GROSS

DEC. n° 080009DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Pierre PETIT, directeur de l'UMR n° 5232, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre PETIT, délégation de signature est donnée à Mme Véronique ANSQUER, TCS, et à M. René GROSS, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070081DR13 du 1^{er} janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5232 - Centre de pharmacologie et innovations dans le diabète

M. RENÉ GROSS

MME VÉRONIQUE ANSQUER

DEC. n° 080010DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. René GROSS, DR2, responsable d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la

décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. René GROSS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Véronique ANSQUER, TCS, assistante de direction.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre PETIT, directeur de l'UMR n° 5232

UMR n° 5587 - Laboratoire des colloïdes, verres et nanomatériaux

M. WALTER KOB

M. GRÉGOIRE PORTE

MME SYLVIE FINUCCI

MME SAHONDRA RAKOTONDRA MASY

DEC. n° 080016DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Walter KOB, directeur de l'UMR n° 5587, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Walter KOB, délégation de signature est donnée à M. Grégoire PORTE, DR1, à Mme Sylvie FINUCCI, TCE, et à Mme Sahondra RAKOTONDRA MASY, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070051DR13 du 1^{er} janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5587 - Laboratoire des colloïdes, verres et nanomatériaux

M. GRÉGOIRE PORTE

MME SYLVIE FINUCCI

DEC. n° 080017DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Grégoire PORTE, DR1, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Grégoire PORTE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sylvie FINUCCI, TCE, responsable financier.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Walter KOB, directeur de l'UMR n° 5587

UMR n° 8584 - Laboratoire d'études sur les monothéismes, nouvelle gallia judaica

MME DANIELÈ IANCU-AGOU
M. ELIE NICOLAS

DEC. n° 080001DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à Mme Danièle IANCU-AGOU, directrice de l'UMR n° 8584, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle IANCU-AGOU, délégation de signature est donnée à M. Elie NICOLAS, IE2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 8584 - Laboratoire d'études sur les monothéismes, nouvelle Gallia Judaica

M. ELIE NICOLAS

DEC. n° 080002DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Elie NICOLAS, IE2, gestion administrative, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Danièle IANCU-AGOU, directrice de l'UMR n° 8584

FRE n° 3009 - Modélisation et Ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic

M. FRANCK MOLINA
M. DANIEL LAUNE
MME SANDRINE BILLOUEZ

DEC. n° 080014DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Franck MOLINA, directeur de la FRE n° 3009, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck MOLINA, délégation de signature est donnée à M. Daniel LAUNE, directeur adjoint, et à Mme Sandrine BILLOUEZ, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070034DR13 du 1^{er} janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

FRE n° 3009 - Modélisation et ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic

M. DANIEL LAUNE
MME SANDRINE BILLOUEZ

DEC. n° 080015DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Daniel LAUNE, responsable de site, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel LAUNE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sandrine BILLOUEZ, technicienne, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Franck MOLINA, directeur de la FRE n° 3009

FRE n° 3016 - Etats, sociétés, idéologies, défense

M. FRÉDÉRIC ROUSSEAU
MME LALAO RANAIVO RAINIZANATSOA

DEC. n° 080012DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Frédéric ROUSSEAU, directeur de la FRE n° 3016, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric ROUSSEAU, délégation de signature est donnée à Mme Lalao RANAIVO RAINIZANATSOA, AI, pour les bons de transport, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070067DR13 du 1^{er} janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

FRE n° 3027 - Mutations des territoires en Europe

MME GENEVIÈVE CORTES
M. STÉPHANE GHIOTTI
MME LALAO RANAIVO RAINIZANATSOA

DEC. n° 080013DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à Mme Geneviève CORTES, directrice de la FRE n° 3027, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève CORTES, délégation de signature est donnée à M. Stéphane GHIOTTI, CR, et à Mme Lalao RANAIVO RAINIZANATSOA, AI, pour les bons de transport, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 070068DR13 du 1^{er} janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

IFR n° 123 - Institut languedocien de recherche sur l'eau et l'environnement

M. PIERRE CHEVALLIER
MME MONIQUE MATIGNON-BOUJOT

DEC. n° 0080018DR13 du 01-11-2008

Délégation est donnée à M. Pierre CHEVALLIER, directeur de l'IFR n° 123, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre CHEVALLIER, délégation de signature est donnée à Mme Monique MATIGNON-BOUJOT, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070018DR13 du 1^{er} janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc Roussillon

IFR n° 123 - Institut languedocien de recherche sur l'eau et l'environnement

MME MONIQUE MATIGNON-BOUJOT

DEC. n° 080019DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à Mme Monique MATIGNON-BOUJOT, IE, coordinatrice administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre CHEVALLIER, directeur de l'IFR n° 123

DR16 - Paris Michel-Ange

UMR n° 7637 - Neurobiologie et diversité cellulaire

M. JEAN ROSSIER
MME MARIE-CLAUDE POTIER
M. THOMAS PREAT

DEC. n° 080003DR16 du 06-03-2008

Délégation est donnée à M. Jean ROSSIER, directeur de l'UMR n° 7637, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean ROSSIER, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Claude POTIER, chargée de recherche, et à M. Thomas PREAT, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060041DR16 du 18 juillet 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prendra effet à compter du 10 mars 2008.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 1563 - Ambiances architecturales et urbaines

M. HENRY TORGUE
M. PASCAL JOANNE

DEC. n° 080101DR17 du 13-03-2008

Délégation est donnée à M. Henry TORGUE, directeur de l'UMR n° 1563, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henry TORGUE, délégation de signature est donnée à M. Pascal JOANNE, maître-assistant, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional [délégant], ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 1563 - Ambiances architecturales et urbaines

M. PASCAL JOANNE

DEC. n° 080102DR17 du 26-03-2008

Délégation est donnée à M. Pascal JOANNE, maître-assistant, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et

de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Henry TORGUE, directeur de l'UMR n° 1563

UMR n° 6082 - Fonctions optiques pour les technologies de l'information

M. JEAN-CLAUDE SIMON
M. DOMINIQUE BOSC

DEC. n° 080126DR17 du 25-03-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Claude SIMON, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude SIMON, délégation de signature est donnée à M. Dominique BOSC, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6082 - Fonctions optiques pour les technologies de l'information

M. DOMINIQUE BOSC

DEC. n° 080127DR17 du 01-04-2008

Délégation est donnée à M. Dominique BOSC, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Claude SIMON, directeur de l'UMR n° 6082

UMR n° 6144 - Génie des procédés, environnement, agroalimentaire

M. JACK LEGRAND
M. PATRICK LEGENTILHOMME

DEC. n° 080130DR17 du 26-03-2008

Délégation est donnée à M. Jack LEGRAND, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jack LEGRAND, délégation de signature est donnée à M. Patrick LEGENTILHOMME, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6144 - Génie des procédés - environnement - agroalimentaire

M. PATRICK LEGENTILHOMME

DEC. n° 080131DR17 du 31-03-2008

Délégation est donnée à M. Patrick LEGENTILHOMME, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS] ;

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jack LEGRAND, directeur de l'UMR n° 6144

UMR n° 6538 - Domaines océaniques

M. JEAN-YVES ROYER
M. CHRISTOPHE DELACOURT
Mlle FLORENCE L'HOSTIS

DEC. n° 080103DR17 du 13-03-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Yves ROYER, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves ROYER, délégation de signature est donnée à M. Christophe DELACOURT, professeur, et à Mlle Florence L'HOSTIS, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6554 - Littoral, environnement, télédétection, géomatique

M. MARC ROBIN
MME FRANÇOISE GOURMELON
M. DANIEL DELAHAYE
M. LOÏC MENANTEAU
MME LAURENCE HUBERT-MOY
MME MARIE-FRANCE MONNERAIS

DEC. n° 080118DR17 du 21-03-2008

Délégation est donnée à M. Marc ROBIN, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc ROBIN, délégation de signature est donnée à Mme Françoise GOURMELON, directrice de recherche, à M. Daniel DELAHAYE, professeur, à M. Loïc MENANTEAU, chargé de recherche, à Mme Laurence HUBERT-MOY, professeure, et à Mme Marie-France MONNERAIS, attachée principale, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6554 - Littoral, environnement, télédétection, géomatique

MME FRANÇOISE GOURMELON
M. DANIEL DELAHAYE
M. LOÏC MENANTEAU
MME LAURENCE HUBERT-MOY
MME MARIE-FRANCE MONNERAIS

DEC. n° 080119DR17 du 31-03-2008

Délégation est donnée à Mme Françoise GOURMELON, directeur de recherche, à M. Daniel DELAHAYE, professeur, à M. Loïc MENANTEAU, chargé de recherche, à Mme Laurence HUBERT-MOY, professeure et à Mme Marie-France MONNERAIS, attachée principale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS] ;

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marc ROBIN, directeur de l'UMR n° 6554

UMR n° 6566 - Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire [CREAAH]

M. DOMINIQUE MARGUERIE
M. GRÉGOR MARCHAND

DEC. n° 080104DR17 du 13-03-2008

Délégation est donnée à M. Dominique MARGUERIE, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique MARGUERIE, délégation de signature est donnée à M. Grégor MARCHAND, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6629 - Laboratoire de mathématiques Jean Leray

M. LAURENT GUILLOPE
M. PHILIPPE CARMONA

DEC. n° 080124DR17 du 25-03-2008

Délégation est donnée à M. Laurent GUILLOPE, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent GUILLOPE, délégation de signature est donnée à M. Philippe CARMONA, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6629 - Laboratoire de mathématiques Jean Leray

M. PHILIPPE CARMONA

DEC. n° 080125DR17 du 27-03-2008

Délégation est donnée à M. Philippe CARMONA, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007, [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS] ;

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Laurent GUILLOPE, directeur de l'UMR n° 6629

FRE n° 2988 - Laboratoire des propriétés optiques des matériaux et applications

M. ANDRÉ MONTEIL
M. DENIS GINDRE

DEC. n° 080116DR17 du 20-03-2008

Délégation est donnée à M. André MONTEIL, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André MONTEIL, délégation de signature est donnée à M. Denis GINDRE, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

FRE n° 2988 - Laboratoire des propriétés optiques des matériaux et applications

M. DENIS GINDRE

DEC. n° 080117DR17 du 27-03-2008

Délégation est donnée à M. Denis GINDRE, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : André MONTEIL, directeur de la FRE n° 2988

FRE n° 3055 - Centre de recherche bretonne et celtique

M. JEAN-FRANÇOIS SIMON
MME CHANTAL SIMON-GUILLOU

DEC. n° 080114DR17 du 20-03-2008

Délégation est donnée à M. Jean-François SIMON, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François SIMON, délégation de signature est donnée à Mme Chantal SIMON-GUILLOU, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

IFR n° 140 - Génétique fonctionnelle, agronomie et santé

M. GEORGES BAFFET
MME CHRISTELLE CHAPRON
MME FRÉDÉRIQUE HUBLER
M. GILBERT SEMANA

DEC. n° 080120DR17 du 20-03-2008

Délégation est donnée à M. Georges BAFFET, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges BAFFET, délégation de signature est donnée à Mme Christelle CHAPRON, ingénieure d'études, à Mme Frédérique HUBLER, chargée de recherche, et à M. Gilbert SEMANA, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

IFR n° 140 - Génétique fonctionnelle, agronomie et santé

MME CHRISTELLE CHAPRON
MME FRÉDÉRIQUE HUBLER
M. GILBERT SEMANA

DEC. n° 080121DR17 du 27-03-2008

Délégation est donnée à Mme Christelle CHAPRON, ingénieure d'études, à Mme Frédérique HUBLER, chargée de recherche, à M. Gilbert SEMANA, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007, [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS] ;

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Georges BAFFET, directeur de l'IFR n° 140

FR n° 2108 - Institut de chimie de Rennes

M. JEAN-YVES SAILLARD
M. JEAN-LUC ADAM
MME YVELISE RASKIN

DEC. n° 080122DR17 du 20-03-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Yves SAILLARD, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves SAILLARD, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc ADAM, directeur de recherche, et à Mme Yvelise RASKIN, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

FR n° 2108 - Institut de chimie de Rennes

M. JEAN-LUC ADAM
MME YVELISE RASKIN

DEC. n° 080123DR17 du 02-04-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Luc ADAM, directeur de recherche, et à Mme Yvelise RASKIN, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Yves SAILLARD, directeur de la FR n° 2108

FR n° 2116 - Centre armoricain de recherche en environnement

M. Luc AQUILINA
M. JACQUES BAUDRY
M. VINCENT DUBREUIL
MME NADINE FOUILLE

DEC. n° 080137DR17 du 01-04-2008

Délégation est donnée à M. Luc AQUILINA, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc AQUILINA, délégation de signature est donnée à M. Jacques BAUDRY, directeur de recherche, à M. Vincent DUBREUIL, maître de conférences et à Mme Nadine FOUILLE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

FR n° 2116 - Centre armoricain de recherche en environnement

M. JACQUES BAUDRY
M. VINCENT DUBREUIL
MME NADINE FOUILLE

DEC. n° 080138DR17 du 07-04-2008

Délégation est donnée à M. Jacques BAUDRY, directeur de recherche, à M. Vincent DUBREUIL, maître de conférences, et à Mme Nadine FOUILLE, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Luc AQUILINA, directeur de la FR n° 2116

DR19 - Normandie

UMR n° 6506 - Laboratoire catalyse et spectrochimie

M. JEAN-PIERRE GILSON
M. CHRISTIAN FERNANDEZ
M. PHILIPPE BAZIN
MME FRANÇOISE MAUGE

DEC. n° 080010DR19 du 20-03-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre GILSON, directeur de l'UMR n° 6506, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre GILSON, délégation est donnée à M. Christian FERNANDEZ, professeur, à M. Philippe BAZIN, ingénieur de recherche, et à Mme Françoise MAUGE, directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060556DR19 du 2 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Richard VARIN, délégué régional Normandie

UMR n° 6506 - Laboratoire catalyse et spectrochimie

M. PHILIPPE BAZIN

DEC. n° 080040DR19 du 21-02-2008

Délégation est donnée à M. Philippe BAZIN, ingénieur de recherche, responsable des spectroscopies, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Pierre GILSON, directeur de l'UMR n° 6506

FRE n° 3102 - Laboratoire d'ondes et milieux complexes

M. INNOCENT MUTABAZI
M. PASCAL PAREIGE
M. ABDELGHANI SOUAB

DEC. n° 080021DR19 du 02-01-2008

Délégation est donnée à M. Innocent MUTABAZI, directeur de la FRE n° 3102, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Innocent MUTABAZI, délégation est donnée à M. Pascal PAREIGE, professeur, et à M. Abdelghani SOUAB, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Richard VARIN, délégué régional Normandie

FRE n° 3101 - Polymères, biopolymères, surfaces

M. GUY-ALAIN JUNTER
M. DIDIER LE CERF
M. LAURENT COQUET

DEC. n° 080013DR19 du 12-03-2008

Délégation est donnée à M. Guy-Alain JUNTER, directeur de la FRE n° 3101, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy-Alain JUNTER, délégation est donnée à M. Didier Le CERF, professeur, et à M. Laurent COQUET, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Richard VARIN, délégué régional Normandie

FRE n° 3101 - Polymères, biopolymères, surfaces

M. DIDIER LE CERF

DEC. n° 080070DR19 du 25-03-2008

Délégation est donnée à M. Didier Le CERF, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS] concernant le seul centre financier n° 2207 se rapportant au réseau MPP.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Guy-Alain JUNTER, directeur de la FRE n° 3101

FRE n° 3102 - Laboratoire d'ondes et milieux complexes

M. PASCAL PAREIGE
M. ABDELGHANI SOUAB

DEC. n° 080045DR19 du 08-02-2008

Délégation est donnée à M. Pascal PAREIGE, professeur, directeur d'unité adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal PAREIGE, professeur, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Abdelghani SOUAB, directeur d'unité adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Innocent MUTABAZI, directeur de la FRE n° 3102

FR n° 3038 - Institut normand de chimie moléculaire, médicamenteuse et macromoléculaire

M. JACQUES MADDALUNO
M. THIERRY LEQUEUX

DEC. n° 080016DR19 du 04-03-2008

Délégation est donnée à M. Jacques MADDALUNO, directeur de la FR n° 3038, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques MADDALUNO, délégation est donnée à M. Thierry LEQUEUX, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Richard VARIN, délégué régional Normandie

DR20 - Côte d'Azur

UPR n° 10 - Centre de recherches sur l'hétéroépitaxie et ses applications

M. JEAN-YVES DUBOZ
M. JEAN MASSIES
MME MICHÈLE PEFFERKORN

DEC. n° 080015DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Yves DUBOZ, directeur de l'UPR n° 10, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves DUBOZ, délégation de signature est donnée à M. Jean MASSIES, directeur de recherche, et à Mme Michèle PEFFERKORN, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040016DR20 du 29 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 6001 - Laboratoire de chimie des molécules bioactives et des arômes (LCMBA)

M. PIERRE VIERLING

DEC. n° 080037DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. Pierre VIERLING, directeur de l'UMR n° 6001, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre VIERLING, aucune délégation de signature n'est donnée.

La décision n° 040043DR20 du 29 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 6012 - Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens (ESPACE)

MME CHRISTINE VOIRON
MME KARINE EMSELLEM
M. GILLES MAIGNANT

DEC. n° 080038DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à Mme Christine VOIRON, directrice de l'UMR n° 6012, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine VOIRON, délégation de signature est donnée à Mme Karine EMSELLEM, maître de conférence, et M. Gilles MAIGNANT, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040044DR20 du 29 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 6017 - Laboratoire de sondages électromagnétiques de l'environnement (LSEET)

M. PHILIPPE FRAUNIE
M. MARC SAILLARD
M. PHILIPPE FORGET

DEC. n° 080017DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. Philippe FRAUNIE, directeur de l'UMR n° 6017, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FRAUNIE, délégation de signature est donnée à M. Marc SAILLARD, professeur, et à M. Philippe FORGET, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040020DR20 du 26 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 6039 - Bases corpus et langage (BCL)

M. TOBIAS SCHEER

DEC. n° 080033DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. Tobias SCHEER, directeur de l'UMR n° 6039, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Tobias SCHEER, aucune délégation de signature n'est donnée.

La décision n° 040039DR20 du 29 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 6070 - Laboratoire d'informatique signaux et systèmes de Sophia Antipolis (I3S)

M. LUC PRONZATO
M. OLIVIER MESTE
MME MARIE-PIERRE COMBEAU

DEC. n° 080030DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. Luc PRONZATO, directeur de l'UMR n° 6070, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc PRONZATO, délégation de signature est donnée à M. Olivier MESTE, professeur, et à Mme Marie-Pierre COMBEAU, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040019DR20 du 29 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 6071 - Laboratoire d'électronique antennes et télécommunications (LEAT)

M. CHRISTIAN PICHOT Du MEZERAY
M. GILLES JACQUEMOD

DEC. n° 080029DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. Christian PICHOT Du MEZERAY, directeur de l'UMR n° 6071, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian PICHOT Du MEZERAY, délégation de signature est donnée à M. Gilles JACQUEMOD, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 040034DR20 du 29 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 6097 - Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire (IPMC)

M. PASCAL BARBRY
MME HÉLÈNE CHOUX

DEC. n° 080006DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à, directeur de l'UMR n° 6097, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BARBRY, délégation de signature est donnée à Mme Hélène CHOUX, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040008DR20 du 29 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 6130 - Centre d'études préhistoire antiquité Moyen-Age (CEPAM)

M. DIDIER BINDER
M. MICHEL LAUWERS
MME MYRIAM BENOUMECHIARA

DEC. n° 080008DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. Didier BINDER, directeur de l'UMR n° 6130, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BINDER, délégation de signature est donnée à M. Michel LAUWERS, professeur, et à Mme Myriam BENOUMECHIARA, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050011DR20 du 24 octobre 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 6162 - Astrophysique relativiste, théories, expériences, métrologie, instrumentation, signaux (ARTEMIS)

MME CATHERINE NARY MAN
M. ALAIN BRILLET
MME MARYLÈNE FONTANA

DEC. n° 080021DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à Mme Catherine Nary MAN, directrice de l'UMR n° 6162, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Nary MAN, délégation de signature est donnée à M. Alain BRILLET, directeur de recherche, et Mme Marylène FONTANA, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050012DR20 du 14 décembre 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 6202 - Laboratoire de cosmologie, astrophysique stellaire et solaire, de planétologie et de mécanique des fluides (CASSIOPEE)

M. THIERRY PASSOT
M. ERIC SLEZAK

DEC. n° 080028DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. Thierry PASSOT, directeur de l'UMR n° 6202, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry PASSOT, délégation de signature est donnée à M. Eric SLEZAK, astrophysicien, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060008DR20 du 05 juillet 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 6227 - Groupe de recherche en droit, économie et gestion de Nice Sophia Antipolis (GREDEG)

M. JACQUES-LAURENT RAVIX
MME MURIEL MATHERY

DEC. n° 080031DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. Jacques-Laurent RAVIX, directeur de l'UMR n° 6227, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et

dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques-Laurent RAVIX, délégation de signature est donnée à Mme Muriel MATHERY, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060004DR20 du 27 janvier 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 6235 - Génétique, physiopathologie et ingénierie du tissu osseux (GEPITOS)

M. GEORGES CARLE

DEC. n° 080009DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. Georges CARLE, directeur de l'UMR n° 6235, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges CARLE, aucune délégation de signature n'est donnée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 6243 - Santé des plantes : interactions biotiques et environnement

M. PIERRE ABAD

M. ALAIN PUPPO

MME SANDRINE BERTETIC

DEC. n° 080002DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. Pierre ABAD, directeur de l'UMR n° 6243, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre ABAD, délégation de signature est donnée à M. Alain PUPPO, profes-

seur, et à Mme Sandrine BERTETIC, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 6525 - Laboratoire Hippolyte Fizeau

M. FARROKH VAKILI

M. ANDRÉ FERRARI

M. JEAN ARNAUD

M. DENIS MOURARD

M. PIERRE ANTONELLI

MME VALÉRIE CHERON

DEC. n° 080036DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. Farrokh VAKILI, directeur de l'UMR n° 6525, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Farrokh VAKILI, délégation de signature est donnée à M. André FERRARI, professeur, à M. Jean ARNAUD, astronome, à M. Denis MOURARD, astronome, à M. Pierre ANTONELLI, ingénieur de recherche, et à Mme Valérie CHERON, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040042DR20 du 29 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 6526 - Géosciences Azur

M. PHILIPPE CHARVIS

M. JEAN-MARC LARDEAU

M. PIERRE EXERTIER

M. TONY MONFRET

MME SOPHIE ROUZIERE

MME REINE SAIGHI

DEC. n° 080010DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. Philippe CHARVIS, directeur de l'UMR n° 6526, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CHARVIS, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc LARDEAU, professeur, à M. Pierre EXERTIER, directeur de recherche, à M. Tony MONFRET, chargé de recherche, à Mme Sophie ROUZIERE, ingénieure d'études, et à Mme Reine SAIGHI, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050001DR20 du 11 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

gation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 6543 - Institut de signalisation, biologie du développement et cancer (ISBDC)

M. STÉPHANE NOSELLI
M. GILLES L' ALLEMAIN
MME MARTINE DAMONNEVILLE

DEC. n° 080026DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. Stéphane NOSELLI, directeur de l'UMR n° 6543, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane NOSELLI, délégation de signature est donnée à M. Gilles L' ALLEMAIN, directeur de recherche, et à Mme Martine DAMONNEVILLE, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040036DR20 du 29 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 6618 - Institut non linéaire de Nice Sophia Antipolis (INLN)

M. JORGE TREDICCE
M. GEORGE BATROUNI
MME ISABELLE POTIER
M. LIONEL GIL

DEC. n° 080035DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. Jorge TREDICCE, directeur de l'UMR n° 6618, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jorge TREDICCE, délégation de signature est donnée à M. George BATROUNI, professeur, à Mme Isabelle POTIER, assistante ingénieure, et à M. Lionel GIL, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050009DR20 du 14 septembre 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 6621 - Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné

M. PHILIPPE MAISONOBE
M. ALAIN PUMIR
MME ISABELLE DE ANGELIS

DEC. n° 080020DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. Philippe MAISONOBE, directeur de l'UMR n° 6621, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe MAISONOBE, délégation de signature est donnée à M. Alain PUMIR, directeur de recherche, et à Mme Isabelle De ANGELIS, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050008DR20 du 21 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 6622 - Laboratoire de physique de la matière condensée

M. GÉRARD MONNOM
MME ELISABETH LEMAIRE

DEC. n° 080025DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. Gérard MONNOM, directeur de l'UMR n° 6622, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard MONNOM, délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth LEMAIRE, chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040031DR20 du 29 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 7009 - Biologie du développement

M. CHRISTIAN GACHE
M. THIERRY LEPAGE
MME ANNE-MARIE GOMEZ

DEC. n° 080018DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. Christian GACHE, directeur de l'UMR n° 7009, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian GACHE, délégation de signature est donnée à M. Thierry LEPAGE, directeur de recherche, et Mme Anne-Marie GOMEZ, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040021DR20 du 29 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 7032 - Migrations et société (SOLIIS-URMIS)

MME JOCELYNE STREIFF-FENART

DEC. n° 080034DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à Mme Jocelyne STREIFF-FENART, directrice de l'UMR n° 7032, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jocelyne STREIFF-FENART, aucune délégation de signature n'est donnée.

La décision n° 050003DR20 du 5 avril 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 7093 - Laboratoire d'océanographie de Villefranche

M. LOUIS LEGENDRE
M. PATRICK MAYZAUD
M. ANTOINE SCIANDRA

DEC. n° 080019DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. Louis LEGENDRE, directeur de l'UMR n° 7093, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Louis LEGENDRE, délégation de signature est donnée à M. Patrick MAYZAUD, directeur de recherche, et à M. Antoine SCIANDRA, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060011DR20 du 29 septembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 7635 - Centre de mise en forme des matériaux (CEMEF)

M. JEAN-LOUP CHENOT
M. YVAN CHASTEL
M. PATRICK NAVARD

DEC. n° 080011DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Loup CHENOT, directeur de l'UMR n° 7635, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Loup CHENOT, délégation de signature est donnée à M. Yvan CHASTEL, professeur, et M. Patrick NAVARD, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050002DR20 du 21 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

FRE n° 2660 - Laboratoire systèmes de communications

M. BERNARD MERALDO
MME CATHERINE BETRANCOURT

DEC. n° 080024DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. Bernard MERALDO, directeur de la FRE n° 2660, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard MERIALDO, délégation de signature est donnée à Mme Catherine BETRANCOURT, secrétaire générale, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040030DR20 du 29 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

FRE n° 3086 - Instabilité génétique : maladies rares et cancers

MME VÉRONIQUE PAQUIS

DEC. n° 080027DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à Mme Véronique PAQUIS, directeur de la FRE n° 3086, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique PAQUIS, aucune délégation de signature n'est donnée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

FRE n° 3093 - Transport ionique : aspects normaux et pathologiques

M. LAURENT COUNILLON
M. MICHEL TAUC
M. JACQUES BARHANIN

DEC. n° 080013DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. Laurent COUNILLON, directeur de la FRE n° 3093, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent COUNILLON, délégation de signature est donnée à M. Michel TAUC, directeur de recherche, et M. Jacques BARHANIN, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

FRE n° 3094 - Biologie et physiopathologie des systèmes intégrés

M. FRANCK DELAUNAY
M. FRANCK BORGESE

DEC. n° 080014DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. Franck DELAUNAY, directeur de la FRE n° 3094, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck DELAUNAY, délégation de signature est donnée à M. Franck BORGESE, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

IFR 50 - Génétique et signalisation moléculaire (GSM)

M. GUERRINO MENEGUZZI
MME BETTINA LANTERI

DEC. n° 080023DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. Guerrino MENEGUZZI, directeur de l'IFR n° 50, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guerrino MENEGUZZI, délégation de signature est donnée à Mme Bettina LANTERI, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UPS n° 855 - Division technique INSU

M. ETIENNE RUELLAN
M. EMMANUEL ALESSANDRINI

DEC. n° 080032DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. Etienne RUELLAN, directeur de l'UPS n° 855, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne RUELLAN, délégation de signature est donnée à M. Emmanuel ALESSANDRINI, capitaine d'armement, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 070001DR20 du 9 mai 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMS n° 829 - Observatoire océanologique de Villefranche sur mer (OOV)

M. FAUZI MANTOURA
MME GERMAINE LABAT

DEC. n° 080022DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. Fauzi MANTOURA, directeur de l'UMS n° n° 829, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fauzi MANTOURA, délégation de signature est donnée à Mme Germaine LABAT, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020046DR20 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMS n° 2202 - Observatoire de la Côte d'Azur (OCA)

M. JACQUES COLIN
MME FRANCINE PERRY

DEC. n° 080012DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. Jacques COLIN, directeur de l'UMS n° 2202, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques COLIN, délégation de signature est donnée à Mme Francine PERRY, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040015DR20 du 26 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMS n° 2979 - Maison des sciences de l'homme de Nice (MSH)

M. PASCAL ARNAUD
MME SYLVIE MELLET

DEC. n° 080005DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. Pascal ARNAUD, directeur de l'UMS n° 2979, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal ARNAUD, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie MELLET, directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

FR n° 2800 - Institut Wollfgang Döblin

M. GEORGE BATROUNI
M. ALAIN PUMIR
MME ISABELLE POTIER
M. FABRICE MORTESSAGNE

DEC. n° 080007DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à M. George BATROUNI, directeur de la FR n° 2800, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. George BATROUNI, délégation de signature est donnée à M. Alain PUMIR, directeur de recherche, à M. Fabrice MORTESSAGNE, maître de conférences, et Mme Isabelle POTIER, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050010DR20 du 27 septembre 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

FR n° 3037 - Institut de chimie de Nice

MME ELISABET DUNACH
M. NICOLAS SBIRRAZZUOLI

DEC. n° 080016DR20 du 06-02-2008

Délégation est donnée à Mme Elisabet DUNACH, directrice de la FR n° 3037, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabet DUNACH, délégation de signature est donnée à M. Nicolas SBIRRAZZUOLI, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

Informations générales

Textes signalés

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Décret du 13 mars 2008 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut de recherche pour le développement

JO du 14-03-2008, p. 4672, texte n° 55

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Institut de recherche pour le développement, en qualité de personnalités qualifiées :

Sur proposition conjointe du ministre chargé de la recherche et du ministre chargé de la coopération et du développement :

Mme Rahma Bourqia, présidente de l'université Hassan-II (Maroc).

M. Pierre Jacquet, directeur de la stratégie à l'Agence française du développement.

M. Achille Massougbdji, professeur à la faculté des sciences de la santé de Cotonou (Bénin).

Au titre des personnalités représentant les organismes publics de recherche

Mme Catherine Bréchnignac, présidente du Centre national de la recherche scientifique.

Mme Monique Capron, présidente du conseil d'administration de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

M. Patrice Debré, président du conseil d'administration du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.

M. Farid Ouabdesselam, président de l'université Grenoble-I - Joseph Fourier.

Sur proposition conjointe du ministre chargé de la recherche, du ministre chargé de la coopération et du développement et du ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer

M. Alain Arconte, président honoraire de l'université des Antilles et de la Guyane, président du conseil d'administration du centre d'éducation populaire et de sport de Pointe-à-Pitre.

CNRS

Avenant au contrat de développement de l'Université de Paris VI, année 2005 - 2008

CON. n° 080013DPA du 11-03-2008

UMR n° 7093 - Laboratoire d'océanographie de Villefranche (LOV)

Partenaire : Université Paris VI

A compter du 1^{er} septembre 2007, M. Patrick MAYZAUD, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 7093 - Laboratoire d'océanographie de Villefranche (LOV) jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant aux annexes spécifiques des UMR n° 7135 et 7089 figurant au contrat de développement de l'université Paris VII - Paris Diderot, année 2005-2008

CON. n° 080016DPA du 28-03-2008

UMR n° 7135 - Laboratoire sociétés en développement dans l'espace et dans le temps (SEDET)

Partenaire : Université Paris VII

A compter du 1^{er} janvier 2008, M. François MORICONI-EBRARD, chargé de recherche CNRS, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 7135 « Laboratoire sociétés en développement dans l'espace et dans le temps (SEDET) », jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

A compter du 1^{er} février 2008, M. Michel HABIB, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 7089 « Laboratoire d'informatique algorithmique fondamentale et appliquée (LIAFA) », jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Université de Paris VI, année 2005 - 2008

CON. n° 080014DPA du 20-02-2008

UMR n° 7613 - Synthèse, structure et fonction de molécules bioactives

Partenaire : Université Paris VI

A compter du 1^{er} juillet 2007, Mme Sandrine SAGAN, directrice de recherche, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 7613 - Synthèse, structure et fonction de molécules bioactives jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Université de Paris XI, année 2006 - 2009

CON. n° 080012DPA du 14-01-2008

UMR n° 8609 - Centre de spectrométrie nucléaire et de spectrométrie de masse (CSNSM)

Partenaire : Université Paris XI

A compter du 1^{er} janvier 2007, M. Gabriel CHARDIN, ingénieur chercheur CEA, est nommé directeur de l'UMR n° 8609 - Centre de spectrométrie nucléaire et de spectrométrie de masse (CSNSM), jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de M. Hubert FLOCARD.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Université de Paris VI, année 2005 - 2008

CON. n° 080015DPA du 01-02-2008

UMS n° 829 - Observatoire océanologique de Villefranche-sur-mer

Partenaire : Université Paris VI

A compter du 1^{er} février 2008, M. Fauzi MANTOURA, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMS n° 829 - Observatoire océanologique de Villefranche-sur-mer jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Liste des délégations du CNRS

Délégation ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 –
télécopie : 04 76 88 11 61

Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 –
télécopie : 05 57 35 58 01

Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00
télécopie : 02 38 69 70 31

Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22
télécopie : 04 92 96 03 39

Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00
télécopie : 05 62 17 29 01

Délégation CENTRE-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00
télécopie : 03 83 17 46 21

Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00
télécopie : 03 20 63 00 43

Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

Délégation PROVENCE ET CORSE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00
télécopie : 04 78 89 47 69

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

BP 21902
31319 LABÈGE CEDEX
Tél. : 05 62 24 25 00
Fax : 05 62 24 25 30

DIRECTEUR DE PUBLICATION
M. Alain RESPLANDY-BERNARD

RÉDACTEUR EN CHEF
M^{me} Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION
M. Bernard ADANS
M^{me} Nathalie ARLAUD
M^{me} Véronique BRISSET-FONTANA
M^{me} Isabelle DE ANGELIS
M^{me} Pascale BUKHARI
M^{me} Catherine DELPECH
M^{me} Pascale DIENG
M^{me} Martine JALLUT-ROUSSEL
M^{me} Françoise SEVIN
M. Philippe WILLOQUET
M. Zoubeir ZADVAT

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
M^{lle} Florence CELEN

DOCUMENTATION ET RÉALISATION
M^{lle} Nadia SARRES

CONTACT PAR COURRIER
Bulletin officiel du CNRS
CNRS-DSI
BP 21902
31319 LABÈGE CEDEX

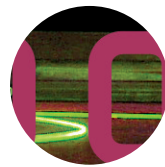
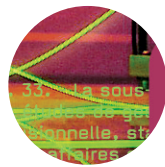
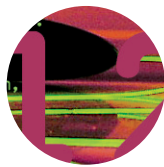
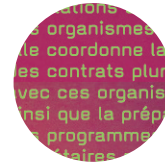
CONTACT PAR MÊL
buloff@dsi.cnrs.fr
Pour consulter le BO et ses archives :
<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution
Impression : BIALEC (Nancy)
D.P. n° 69145 - 05-2008

ISSN 1148-4853



www.cnrs.fr



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
3, RUE MICHEL-ANGE 75794 PARIS CEDEX 16 • TÉL. 01 44 96 40 00 • TÉLÉCOPIE 01 44 96 53 90

